

Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs - www.economiesafricainesmagazine.fr

Entretien exclusif

Abdallah Boureima,
président de
la Commission de l'Union
économique et monétaire
ouest-africaine

Spécial UEMOA

UNE VITALITÉ CROISSANTE

DOSSIERS

ECO - FRANC CFA

Le plaidoyer du président Ouattara

COVID-19 :

IMPACT ÉCONOMIQUE

Suspension temporaire du pacte de convergence

SANTÉ

La Commission de l'UEMOA au chevet des huit pays membres

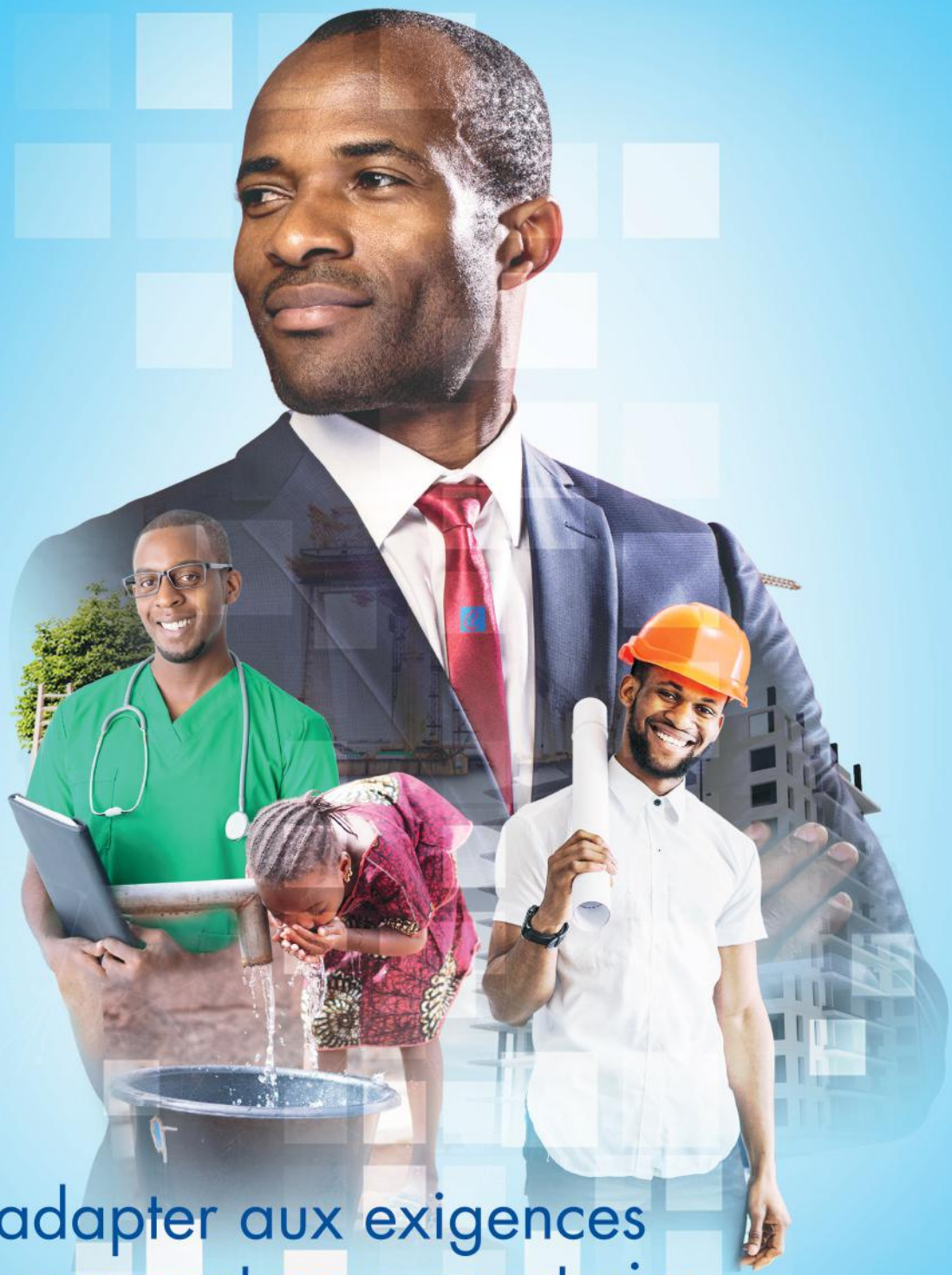
BOAD

Priorité aux projets verts

M 06547 - 11 - F: 6,00 € - RD



ONY conseil



S'adapter aux exigences du moment pour construire un monde meilleur

- Une banque moderne
- Une banque digitale
- Une banque citoyenne

 Benin
  Burkina Faso
  Côte d'Ivoire
  Guinée Conakry
  Mali
  Sénégal
  Togo

La Banque Autrement
<https://coris.bank/>





8 – ENTRETIEN EXCLUSIF

Abdallah Boureima, président de la Commission de l'UEMOA

LA ROBUSTE ZONE UEMOA ENTEND TRIOMPHER DE L'ADVERSITÉ

05 L'édito par Serge Henri Malet

POLITIQUE

07 Commission UEMOA – « *Sans paix ni sécurité, point de développement* »

08 **Entretien exclusif – Président de la Commission de l'UEMOA, Abdallah Boureima**

12 Intégration régionale – Inclusion : des progrès notables en zone UEMOA

13 Tribune – Bilan de la diplomatie ivoirienne par Ally Coulibaly, ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire

14 Entretien – Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Amadou Ba

15 Entretien – Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, Robert Dussey

16 Entretien – Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso, Alpha Barry

17 Intégration sous-régionale / Diplomatie – Le Niger à la tête du Conseil de sécurité de l'ONU

18 Intégration sous-régionale / Diplomatie – Bénin – Cotonou entre exploits et contrariétés

19 Entretien – Ministre de l'Économie, de la Planification régionale de la Guinée-Bissau, Victor F. Mandinga

20 Intégration sous-régionale / Diplomatie – Mali – L'engagement sans faille du Mali

DOSSIER ÉCO - FRANC CFA

21 Monnaie – La disparition programmée du franc CFA

22 Monnaie – Éco – franc CFA : le plaidoyer du président Ouattara

23 Monnaie – Éco : les États de l'UEMOA en route vers la monnaie unique

24 Entretien – Commissaire chargé des politiques économiques et de la fiscalité intérieure, Mamadou Makhtar Diagne

26 Entretien – Expert en économie, Michel Nadim Kalife

ENVIRONNEMENT - ÉDUCATION/EMPLOI - SOCIAL & RSE

29 Développement humain – Adapter les formations aux besoins de l'emploi

30 Entretien – Commissaire chargé du Département du développement humain, P^r Filiga Michel Sawadogo

32 Entretien – Docteur responsable des programmes d'urgence sanitaire en Afrique pour l'OMS, D^r Michel Konan N'da Yao

34 Santé – La Commission de l'UEMOA au chevet des huit pays membres

35 Entretien – Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique du Togo, P^r Moustafa Mijiyawa

36 Entretien – Ministre de la Santé du Burkina Faso, P^r Léonie Claudine Lougue/Sorgho

37 Santé – Niger – La résilience face au Covid-19

38 Entretien – Ministre de la Santé publique de Guinée-Bissau, Antonio Deuna

39 Santé – Bénin – Lutte contre le coronavirus : l'expérience enrichissante du Bénin

40 Santé – Côte d'Ivoire – L'épidémie de Covid-19 demeure un mystère

41 Santé – Mali – Lutte contre le coronavirus : les failles du plan de riposte

42 Entretien – Ministre de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal, Abdoulaye Diouf Sarr

MACROÉCONOMIE & BAILLEURS DE FONDS

43 Administration et finances – Une institution tournée vers l'avenir

44 Entretien – Commissaire chargé du Département des services administratifs et financiers, Essowè Barcola

47 Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest – La BCEAO en première ligne dans le sauvetage de l'économie régionale

51 Banque ouest africaine de développement – Priorité aux projets vert

52 Entretien – Président de la Banque ouest africaine de développement, Christian Adovelande

22 – DOSSIER ÉCO – FRANC CFA

Éco – franc CFA : le plaidoyer du président Ouattara





UEMOA

LE LOGO

Le logo représente deux formes dynamiques et elliptiques qui, malgré leurs spécificités, s'entremêlent pour exprimer deux notions fortes : la solidarité et la complémentarité des États et des peuples de l'Union.

Ici, l'énergie des lianes de la forêt s'harmonise avec les vibrations chaudes et vivaces du Sahel pour produire la sphère du bonheur illustrant les caractéristiques et les objectifs de l'UEMOA :

Cette solidarité et cette complémentarité sont prêtes à se libérer dans un mouvement d'ascension continue qui conduira à l'épanouissement économique, social et culturel de nos populations respectives.

- Les ressources naturelles et les équipements matériels (1/2 sphère inférieure bleue), les ressources intellectuelles (1/2 sphère en or)

- Le cercle blanc exprime la Paix, la Sérénité et la Stabilité qui doivent demeurer les points d'ancrage du processus d'intégration de l'UEMOA.

UEMOA

www.uemoa.int • www.izf.net

 UEMOA_Officiel

 UEMOAOfficielle



LLB Afrique

SIÈGE SOCIAL:

91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél/Fax : +33 1 42 65 25 52
administration@economiesafricaines.fr
www.economiesafricainesmagazine.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Cyrille MARTIN
cmartin@economiesafricaines.fr

RÉDACTEUR EN CHEF

Serge-Henri MALET
shmalet@economiesafricaines.fr

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Annie JUNJAUD

RÉDACTION

Andju ANI
Alain BOUABRÉ
Louise BIBALOU-DURAND
Kader Patrick KARANTAO
Paul de MANFRED
Serge-Henri MALET
Marcel ZOUMENOU
redaction@economiesafricaines.fr

SERVICE PHOTOS

Sébastien KOUASSI
Assane OUÉDRAOGO
Emmanuel PITA
Rémi ZOERINGUE / SIDWAYA

COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Directrice commerciale
Christine LE CUZIAT
clecuziat@economiesafricaines.com

REPRÉSENTANTE NATIONALE BURKINA FASO

Murielle BOSSUYT

FABRICATION

Tristan BEN MAHJOUR

WEBMASTER

Jean OTIS

IMPRIMEUR

2GCA'pari.s – 24, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque
procédé que ce soit, réservés pour tous pays.
2020©Economies Africaines – Dépôt légal septembre 2020
CPPAP n°0721 D 94233 – Presstatils 6547

DOSSIER IMPACT COVID-19 / ÉCONOMIE

- 54 Macroéconomie – Suspension temporaire du pacte de convergence
- 55 Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances du Togo, Sani Yaya
- 56 Riposte contre le Covid-19 – Côte d'Ivoire – Un plan de soutien économique qui représente 5 % du PIB ivoirien
- 57 Entretien – Ministre des Finances et du Budget du Sénégal, Abdoulaye Daouda Diallo
- 58 Bénin – Performances économiques – Covid-19 et Nigéria : les deux ennemis de l'embellie
- 59 Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, Lassané Kaboré
- 60 Mali – Riposte au Covid-19 – L'autre défi du Mali
- 61 Entretien – Ministre des Finances du Niger, Mamadou Diop
- 62 Entretien – Ministre des Finances de Guinée Bissau, Joio Alage Mamadü Fadia

INVESTISSEMENTS

- 63 Marché régional – Comment renforcer la compétitivité des produits issus de la zone UEMOA ?
- 64 Entretien – Commissaire chargé du Département du marché régional et de la coopération, Joãozinho Mendes
- 66 Hôtellerie – Onomo Hotels magnifie l'Afrique

MINES - PÉTROLE & ÉNERGIE

- 69 Électricité – L'UEMOA veut assurer l'accès universel à l'électricité
- 70 Entretien – Commissaire chargée du Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique, Fily Bouaré Sissoko

INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS

- 73 Aménagement du territoire et transport routier – Les grands axes de l'aménagement du territoire communautaire
- 74 Entretien – Commissaire chargé du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports, D^r Paul Koffi Koffi

BANQUES & ASSURANCES

- 76 Banques – La percée de la monnaie électronique
- 78 Entretien – Directrice générale adjointe de Coris Holding, Alice Kaboré
- 80 Ecobank – Une mentalité pionnière
- 83 Microfinance – IMF : 1 556 milliards de FCFA de crédits alloués en 2019

TIC

- 84 Économie numérique – Trois projets porteurs en chantier

AGRICULTURE

- 85 Politique agricole de l'Union – Améliorer le revenu et le statut des agriculteurs
- 86 Entretien – Commissaire chargé du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement, Jonas Gbian



54 – DOSSIER IMPACT COVID-19 / ÉCONOMIE
Macroéconomie – Suspension temporaire du pacte de convergence



H O T E L S

VENEZ À LA RENCONTRE DU SOURIRE
ONOMO HOTELS **EN AFRIQUE**

AFRIQUE DU SUD
CAMEROUNE
CÔTE D'IVOIRE
GABON
GUINÉE-CONAKRY
MALI
MAROC
MOZAMBIQUE
RWANDA
SÉNÉGAL
TANZANIE
TOGO



VUE SUR LA VALLÉE DU KIYOVU
ONOMO HOTEL KIGALI

WWW.ONOMOHOTEL.COM

ONOMO
IS
GOOD
FOR YOU





Par Serge-Henri Malet

La robuste zone UEMOA entend triompher de l'adversité

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui rassemble huit pays ⁽¹⁾ totalisant 120 millions d'habitants, a été créée en 1994, au lendemain de la dévaluation du franc CFA. L'objectif à l'époque, nous a confié Amadou Ba, chef de la diplomatie sénégalaise, était d'assurer une cohérence plus forte entre la politique monétaire de l'Union et les politiques économiques et budgétaires de ses États membres. Parmi les atouts de l'Union figurent notamment la libéralisation du commerce intérieur avec une zone de libre-échange et une union douanière, la Bourse régionale basée à Abidjan, et surtout la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ainsi que le droit d'établissement.

Plusieurs spécialistes, à l'instar de l'expert économiste togolais Michel Nadim Kalife, font remarquer qu'avant la pandémie de Covid-19 – à laquelle est venue s'ajouter une sévère crise politique au Mali –, la zone UEMOA était la plus performante du continent. En effet, ces dix dernières années, elle a réalisé un taux de croissance du PIB de 6 % et possède des réserves monétaires issues de la BCEAO, sa banque centrale, équivalent à 6 mois d'importations de la zone. En outre, au moment où se profile ici et là le débat sur le remplacement du franc CFA par une nouvelle monnaie – l'éco – ainsi que sur la création d'une future zone éco, l'expert togolais fait partie de ceux qui expriment ouvertement leur inquiétude à la perspective d'un éco sous la domination écrasante du Nigeria, dont le PIB représente 230 % de celui des 14 autres pays de la CEDEAO réunis et compose 70 % du PIB global, et dont la population dépasse les 60 % de toute cette communauté économique régionale (CER), ce qui conduit l'économiste à militer pour un éco-UEMOA.

Dans cette édition, la parole a été donnée aux sept commissaires de la Commission UEMOA et, bien sûr, à son président Abdallah Boureima, qui n'a esquivé

aucune question dans l'entretien exclusif qu'il nous a accordé, expliquant notamment pourquoi il a fallu procéder à une révision à la baisse des prévisions de croissance en zone UEMOA du fait de l'impact du Covid-19 : en 2020, le taux de croissance du PIB s'établirait à 2,4 %, contre une projection initiale à 6,6 %. Nous avons aussi donné la parole aux ministres de la Santé pour avoir leur vision sur l'évolution et la gestion de cette pandémie pays par pays, aux grands argentiers pour qu'ils détaillent les mesures de soutien financier activées en direction des populations les plus modestes afin que soient comblés les besoins de première nécessité comme par exemple l'eau et l'électricité, et enfin aux chefs de la diplomatie de l'Union, parmi lesquels le Togolais Robert Dussey qui, à propos de l'éco, formule le vœu de voir les chefs d'État de la CEDEAO trouver la voie pour dissiper les malentendus apparents et éviter les conflits entre la CEDEAO et l'UEMOA.

Enfin, en termes de lutte contre la pandémie de Covid-19, le coût global de la riposte pour les pays de l'UEMOA s'élève à 5285 milliards de FCFA, soit près de 8 milliards d'euros. De plus, au regard de l'urgence de la situation, les chefs d'État de l'UEMOA ont suspendu le pacte de convergence sur la limitation de la dette, de l'inflation ou des arriérés de paiement. Pour sa part, l'Ivoirien Alassane Ouattara, président en exercice de l'UEMOA, a alerté dès le 27 avril ses sept homologues sur le risque d'une récession économique. Une prédiction confirmée quatre mois plus tard par la Banque mondiale qui, elle aussi, craint que les pays de la région ne connaissent leur première récession en un quart de siècle. C'est pourquoi Alassane Ouattara appelle à la mise en œuvre d'un plan Marshall pour l'Afrique et à « la production d'un document de plaidoyer en vue de l'annulation de la dette ».

⁽¹⁾ Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Sénégal et Guinée-Bissau



PREMIER GROUPE DE PRESSE AU BURKINA FASO

Carrefour Africain
23 mars 1959



Mensuel d'informations
thématiques

Sidwaya Quotidien
05 avril 1984



Quotidien d'informations
générales

Sidwaya Sport
08 août 2000



Hebdomadaire
d'informations sportives

Sidwaya Mobile
01 juin 2014



Alerte informative via
les téléphonies
en instantané

Sidwaya Numérique
14 avril 2015



Les différentes publications
en numérique sur sa nouvelle
interface «visiteur»

Sidwaya, le journal de tous les Burkinabè

01 BP 507 OUAGADOUGOU 01
Télex : 5327 BF AIB 5,
rue du marché

Tél. : (+226) 70 20 05 62
(+226) 25 30 63 06/07
Fax : (+226) 25 31 03 62



« SANS PAIX NI SÉCURITÉ, POINT DE DÉVELOPPEMENT »

Le Nigérien Abdallah Boureima se fait une haute idée de sa mission de président de la Commission de l'UEMOA, une institution qui favorise les initiatives en faveur de la paix. Et il exprime son inquiétude concernant les actes terroristes dans le Sahel, avec leur impact négatif sur l'économie des États membres.

Dans l'entretien exclusif que nous a accordé Abdallah Boureima, président de la Commission de l'UEMOA (*lire p. 8 à 11*), il évoque à propos des défis à relever dans l'exercice de sa fonction le « *privilège* » que représente la confiance placée en lui par les huit chefs d'État, estimant « *prestigieuse* » une institution telle que l'UEMOA et qualifiant sa mission de « *noble et exaltante* », à condition de l'aborder avec une « *humilité bienveillante* ». Il la voit aussi comme un « *sacerdoce* », dans la mesure où un dirigeant porte de lourdes responsabilités : « *Vous avez l'obligation de mériter la confiance placée en vous* », précise-t-il.

C'est donc un président très pénétré de sa charge qui, à l'approche du terme de son mandat en 2021, évoque

Les chefs d'État ont fait le choix de « passer d'une gestion basée sur une logique de moyens à une gestion axée sur les résultats ».

les acquis venus renforcer, depuis 2009, la gouvernance de l'institution. Tout d'abord ses réformes, au premier rang desquelles figurent la gouvernance des finances publiques et la nécessité de renforcer la croissance économique au sein des huit pays de la zone UEMOA. Ces nouvelles directives en faveur de l'amélioration et de la modernisation concernent notamment le code de transparence dans la gestion des finances publiques et surtout la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui englobe la comptabilité publique, la nomenclature budgétaire de l'État, le plan comptable de l'État et le tableau des opérations financières. L'ensemble de ces textes vise essentiellement à harmoniser le cadre juridique des finances publiques des États de l'UEMOA tout en les adaptant aux standards internationaux et aux bonnes pratiques. À travers cette réforme, nous indique le président de la Commission, les chefs d'État de l'Union ont fait le choix de « *passer d'une gestion basée sur une logique de moyens à une gestion axée*

sur les résultats ». Un changement de cap majeur qui met au centre de l'action publique l'exigence d'atteinte d'objectifs de développement ciblés et la responsabilisation des acteurs dans un environnement transparent. Afin de s'assurer de la bonne application des directives communautaires, la Commission effectue chaque année des revues techniques de leur mise en œuvre par les États. C'est à cette occasion que sont formulées « *des recommandations aux autorités nationales en vue d'accélérer le rythme des réformes* », précise M. Boureima. Ce fut le cas en 2019 lorsque l'Union enregistra un taux moyen d'application des réformes de 71 % sur les questions liées au code de transparence dans la gestion des finances publiques et de 68 % pour

la directive portant sur la loi de finances. Mais la mesure qui a été la plus saluée est « *l'adoption du budget-programme en janvier 2020, quand cinq pays ont basculé dans ce nouveau paradigme* », se réjouit-il. Un autre sujet lui tient particulièrement à cœur : la paix et la sécurité dans la sous-région, fort malmenées en ce moment par des

attaques terroristes dans les pays du Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Doit-on craindre qu'elles puissent menacer le renforcement du marché commun ou les politiques sectorielles, voire la cohésion sociale ? « *Il est indéniable que les actes d'insécurité ont un impact négatif sur la situation économique des États membres, la libre circulation des personnes, le renforcement de la cohésion sociale, en somme le processus d'intégration régionale* », reconnaît-il. De plus, le fait que les États aient dû procéder à l'augmentation des dépenses militaires constitue un facteur qui impacte négativement les projets de développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et aussi, principalement, des infrastructures. « *L'UEMOA accorde un ordre de priorité élevé aux initiatives en faveur de la paix et du développement, car sans paix ni sécurité, point de développement ni d'épanouissement des peuples, l'objectif recherché par notre Union* », rappelle Abdallah Boureima.

Paul de Manfred



Abdallah Boureima,
président de la Commission
de l'UEMOA.

Henri MacInne

« AUJOURD'HUI, LE DÉFI MAJEUR EST SÉCURITAIRE »

Bilan des 25 ans d'existence de la Commission, Covid-19, sécurité alimentaire pour les pays enclavés et bien d'autres défis auxquels il est confronté en sa qualité de président de la Commission de l'UEMOA, le Nigérien Abdallah Boureima n'a esquivé aucune question dans cet entretien accordé à Économies Africaines.

La Commission économique de l'Union africaine a dû réviser sa prévision de croissance pour 2020 du fait de la pandémie de Covid-19. Une réévaluation a-t-elle été opérée pour la zone UEMOA ?

Abdallah Boureima : Effectivement, au niveau de la zone UEMOA, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse en liaison avec l'impact du Covid-19 sur les activités économiques. Ainsi, pour l'année 2020, le taux de croissance de l'Union s'établirait à 2,4 %, contre une projection initiale de 6,6 % après un taux de croissance de 6,1 % enregistré en 2019. Cette perte de croissance de 4,2 points sera donc à ajouter aux effets négatifs de la pandémie de Covid-19 sur les économies de l'Union.

Quelle place occupe dans vos priorités la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment pour le trio des pays enclavés que sont le Niger, le Burkina Faso et le Mali ?

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est particulièrement préoccupante dans la zone UEMOA cette année, et singulièrement dans les États sahéliers

de l'Union, qui regroupent à eux seuls la presque totalité des quelque 6,5 millions de personnes identifiées comme étant en insécurité alimentaire et nutritionnelle en 2020, hors contexte Covid-19. En incluant l'impact du Covid-19, près de 26 millions de personnes auraient besoin d'assistance alimentaire et nutritionnelle, princi-

« Le taux de croissance moyen de l'Union est de 6,5 % depuis presque une décennie, et l'inflation est maîtrisée. »

palement au Burkina Faso (27,8 %), au Niger (26,7 %), au Mali (19 %) et au Sénégal (16,1 %). Pour assister les populations vulnérables, ces États ont élaboré des plans nationaux de réponse dont les budgets planifiés sont estimés à 324 milliards de FCFA.

Suite à sa 9^e réunion tenue le 25 mai 2020 à Niamey, le Comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CHN-SAN) de l'UEMOA a engagé les parties à accélérer la mise en œuvre des plans de réponse et d'assistance alimentaire aux populations vulnérables, à renforcer les instruments de coordination et d'alignement des interventions aux plans régional et national et à poursuivre les actions en faveur du développement des chaînes de valeur et de la transformation des productions agricoles, pastorales et forestières. Le CHN-SAN, cadre de gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau régional, a été mis en place en décembre 2011, marquant ainsi l'engagement politique soutenu des chefs d'État à régler définitivement la question de la faim et de la famine dans la région. En appui à cet engagement de haut niveau, la Commission de l'UEMOA a mobilisé des ressources additionnelles pour soutenir les États membres dans la prise en charge des populations en situation d'insécurité alimentaire, mais également pour préparer la campagne agricole en cours.

Le 10 janvier 2019, l'UEMOA a célébré ses 25 ans d'existence. Quelles raisons peuvent aujourd'hui conduire les citoyens de l'Union à être fiers du processus d'intégration ?

Après 25 ans d'existence, l'UEMOA se positionne comme un modèle viable et réussi en matière d'intégration en Afrique. Dans le cadre de la réalisation d'un marché commun, près de 4426,5 km linéaires de routes communautaires ont été réalisés, et des postes de contrôle juxtaposés (PCJ) ont été construits pour faciliter la libre circulation des biens et des personnes et réduire les délais de passage des marchandises aux frontières. L'Union douanière est effective avec l'application du tarif extérieur commun (TEC).

Au plan de la gouvernance économique, ► (suite p. 10)

Bio

Le Nigérien Abdallah Boureima a été nommé président de la Commission de l'UEMOA le 10 avril 2017 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) réunie en session extraordinaire à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Détenteur d'une maîtrise en sciences de gestion et d'un diplôme de 3^e cycle en carrières bancaires et financières des universités de Toulouse 1 et de Rennes 1 (France), il peut se prévaloir, du point de vue professionnel, d'une riche et solide expérience dans les domaines de la conception et de la conduite des réformes en matière de politiques économiques et de finances publiques. Cette expérience, il l'a acquise durant une trentaine d'années dans l'administration nigérienne, notamment aux postes de directeur national, de conseiller technique et de secrétaire général de départements ministériels. Il a par ailleurs exercé les fonctions de gouverneur d'organismes financiers internationaux.

Ministre nigérien des Finances et du Plan de 1993 à 1996, Abdallah Boureima a d'abord siégé au sein de la Commission bancaire de l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine) de 1999 à 2004 en tant que commissaire avant de faire son entrée à la Commission de l'UEMOA en septembre 2011 en sa qualité de commissaire représentant le Niger : c'est ainsi qu'il a successivement eu en charge le Département du développement social et le Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure jusqu'à sa nomination à la tête de l'institution le 10 avril 2017.

Enfin, sachez qu'Abdallah Boureima a également professé comme vacataire à Niamey dans deux établissements d'enseignement supérieur : la faculté des sciences économiques et juridiques et l'École nationale d'administration.

► Le cadre macro-économique s'est nettement amélioré, avec une dynamique portée par tous les secteurs d'activité. Le taux de croissance moyen de l'Union est de 6,5 % depuis presque une décennie, et l'inflation est maîtrisée. La gestion budgétaire des États membres se

3420 forages construits, et à l'énergie a été facilité. La sécurité alimentaire a été renforcée, notamment par la récupération/restauration de 45 000 ha de terres dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière et l'ensablement du bassin du fleuve Niger, et par l'amélioration de la gestion des stocks alimentaires dans l'espace UEMOA : augmentation des capacités de stockage de 250 000 tonnes et aménagement de 2 174 ha de terres. Ces succès, loin de constituer de simples raisons de fierté, nous

«Travailler pour un projet aussi noble que l'intégration régionale est à la fois un privilège et un sacerdoce.»

renforce progressivement, avec un déficit de 4 % du PIB, et le taux d'endettement reste contenu dans la norme communautaire de 70 %.

Dans le domaine du développement humain, les actions conduites ont permis, entre autres, de faciliter la libre circulation et de droit d'établissement des professions libérales. La Commission a aussi contribué à l'amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle avec l'adoption d'une architecture commune des diplômes universitaires, l'harmonisation des *curricula*, l'appui à la recherche scientifique, le renforcement des capacités des universités publiques et des ministères de tutelle, le soutien à 20 centres d'excellence régionaux, l'octroi de bourses d'études...

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, notons que l'accès des populations de l'Union à l'eau potable, avec

poussent à redoubler d'effort et à ne pas dormir sur nos lauriers, car des défis importants restent à relever s'agissant principalement du renforcement de la situation sécuritaire face aux attaques terroristes qui tendent à s'installer dans la région, de l'amélioration du taux des échanges intercommunautaires encore trop faible (16 % des échanges globaux) et de l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens.

Vous êtes à la tête de la Commission de l'UEMOA depuis mai 2017. Quels enseignements en tirez-vous ? Travailler pour un projet aussi noble que celui de l'intégration régionale est à la fois un privilège et un sacerdoce. Un privilège d'abord, car recueillir la confiance des plus hautes autorités de l'Union pour présider une prestigieuse institution comme la Commission et être au service de l'intégration régionale constitue une mission



Tête-à-tête à Abidjan entre Alassane Ouattara, président en exercice de l'UEMOA, et Abdallah Bouréima, président de la Commission, le 12 juillet 2019.

CONFÉRENCE ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENTS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

Abidjan, 12 Juillet 2019



Les dirigeants des États membres de l'UEMOA accompagnés du président de la Commission, du président du Conseil des ministres de l'Union ainsi que des chefs des institutions financières lors de la cérémonie d'ouverture de la 21^e session ordinaire des chefs d'État de l'UEMOA le 12 juillet 2019 à Abidjan.

noble et exaltante dont on ne peut que se réjouir, avec toutefois une certaine dose d'humilité bienveillante. Un sacerdoce ensuite, parce que c'est aussi une mission qui vous propulse devant des responsabilités immenses et l'obligation de mériter la confiance placée en vous.

Quels sont les défis auxquels vous avez été confronté ?
Depuis ma prise de fonctions, je me suis appuyé sur trois piliers principaux : les orientations données par les chefs d'État et de gouvernement qui fixent les grandes lignes de la feuille de route du mandat, la solidarité

« Notre Union connaît depuis une dizaine d'années un rythme de croissance soutenu. »

du collège de la Commission, et enfin les ressources humaines de l'institution. Les défis à relever étaient et demeurent toujours nombreux pour atteindre les objectifs du Traité fondateur de l'Union, notamment renforcer la compétitivité des économies, assurer la convergence des politiques économiques et instituer des politiques sectorielles communes ou encore créer un marché commun et harmoniser les législations nationales pour une bonne gouvernance des finances publiques.

Outre les défis naturels et structurels liés au climat et à l'environnement, à quels autres défis votre espace communautaire doit-il également faire face ?

Il y a un déficit infrastructurel dans des secteurs économiques stratégiques comme les transports et l'énergie, concomitant à l'accroissement des besoins sociaux de base (alimentation, éducation, santé) lié à une crois-

sance démographique élevée, ainsi qu'un déficit en ressources humaines qualifiées dans divers domaines. Cependant aujourd'hui, le défi majeur est sécuritaire dans l'espace UEMOA durement éprouvé par les actes de terrorisme et de banditisme sous des formes diverses. L'avènement d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest et les ambitions de l'Union africaine pour une zone de libre-échange à l'échelle continentale sont autant d'enjeux auxquels nous devons nous adapter. Enfin, la pandémie de Covid-19 est venue s'ajouter à ces défis multipliés auxquels notre espace communautaire est confronté et qui, réunis à la même période, constituent des menaces réelles pour l'atteinte des objectifs du Traité fondateur de l'Union.

Je le disais, notre Union connaît depuis une dizaine d'années un rythme de croissance soutenu, principalement porté par des investissements publics massifs pour résorber le déficit infrastructurel, véritable obstacle à un développement économique durable, compétitif et inclusif au sein de l'Union. Malgré son caractère inattendu et la sévérité de ses impacts sur les plans économique et social, la pandémie de Covid-19 a certes freiné la tendance à la hausse de notre croissance économique, mais n'a pas brisé les ressorts de notre résilience, qui reposent sur les acquis de notre stabilité macro-économique et financière, sur la solidarité entre les États et les institutions de l'Union ainsi que sur la qualité et l'engagement des ressources humaines qui bravent chaque jour l'adversité pour relever les défis et poursuivre le chemin de l'intégration régionale. Ce sont ces principaux défis et enseignements que je retiens de mon séjour à la tête de la Commission de l'UEMOA.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

INCLUSION : DES PROGRÈS NOTABLES EN ZONE UEMOA

En matière d'intégration régionale, l'une des grandes réalisations concrètes de l'UEMOA, qui a fêté en 2019 à Ouagadougou ses 25 ans d'existence, est la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ainsi que le droit d'établissement et la politique de concurrence.

Quasiment tous les chefs de diplomatie de la zone UEMOA, à l'instar d'Amadou Ba (*lire son interview p. 14*), ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, saluent « les progrès notables qui ont été enregistrés dans la création du marché commun, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, le droit d'établissement et la politique de concurrence. Le régime tarifaire préférentiel mis en place dès 1996 a permis de lever les barrières tarifaires et non tarifaires en vue de promouvoir le commerce intracommunautaire. » En effet, rappelle-t-il, c'est grâce à ce régime que des pays comme le Sénégal exportent la majeure partie de leurs produits au sein de la zone UEMOA. L'Union douanière, devenue effective en 2000 avec le tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA, a été consolidée depuis le 1^{er} janvier 2015 à travers l'application uniforme du TEC-CEDEAO. S'y ajoute l'harmonisation de la fiscalité indirecte

intérieure, avec la mise en place d'un taux unique de TVA.

Toutefois, à en croire le chef de la diplomatie sénégalaise, des progrès restent à faire pour éradiquer les entraves aux échanges économiques que constituent les pratiques anormales aux frontières et le long des corridors ainsi que pour renforcer l'investissement dans les infrastructures, la modernisation des systèmes douaniers, etc. En revanche, l'harmonisation des politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'industrie, de l'artisanat, entre autres, non seulement s'intensifient mais aussi s'élargissent à tous les secteurs de la vie socio-économique. Ces nombreuses réformes ont donné aux États membres les moyens de mener efficacement des politiques et stratégies d'amélioration du climat des affaires, de doper l'investissement direct étranger, de promouvoir une croissance inclusive, de créer des richesses et des emplois, ce qui a substantiellement contribué à stabiliser le climat social.

Cependant, tous ces acquis ne doivent pas faire perdre de vue les nombreux défis auxquels l'UEMOA doit faire face, notamment les lancinantes questions liées au terrorisme et au financement de la lutte contre ce fléau, aux exactions intercommunautaires, à la criminalité transfrontalière mais aussi aux questions de gouvernance. On a à l'esprit le coup de force survenu au Mali, où des militaires ont destitué [au moment où nous mettons sous presse, NDLR] le président Ibrahim Boubacar Keïta. « Conscients du fait que la paix et la sécurité sont indispensables pour créer un environnement propice à l'impulsion d'une économie robuste pouvant garantir le bien-être des populations, les chefs d'État et de gouvernement ont, en 2013, doté l'Union d'une politique commune dans le domaine de la paix et de la sécurité. La supervision de cette politique a été confiée au président Macky Sall en tant que président du Comité de haut niveau du chantier Paix et Sécurité de l'Union », précise Amadou Ba.

Paul de Manfred

Quelle place occupe la dimension sous-régionale au Togo ?

L'un des traits essentiels de la politique extérieure du Togo est, depuis des décennies, l'attachement à l'intégration africaine et régionale et sa promotion, laquelle s'inscrit en toute logique dans la stratégie du ministère des Affaires étrangères. « Mais cette compétence est partagée avec mon homologue de l'Économie et des Finances », précise Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise.

Il estime que la zone UEMOA, qui regroupe des pays parmi les plus pauvres du monde, fait face à d'énormes défis de développement. La plupart des problèmes qu'on y rencontre ont une dimension régionale, car les facteurs qui les sous-tendent ne se limitent pas aux frontières nationales. La pauvreté, l'insécurité, la précarité des infrastructures de transport et de communication, les maladies infectieuses humaines et animales, la dégradation des ressources naturelles et la détérioration de l'environnement sont autant de combats que doivent mener ces différents pays. L'approche régionale de ces problèmes apparaît donc comme la plus efficace pour leur trouver, de manière coordonnée et concertée, des solutions convenables.

BILAN DE LA DIPLOMATIE IVOIRIENNE

Par Ally Coulibaly ⁽¹⁾

Dès son accession à la magistrature suprême, le président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a porté un regard particulier sur la diplomatie ivoirienne en lui donnant de nouvelles orientations. Ainsi, le diplomate nouveau, selon le chef de l'État, doit ajouter à ses prérogatives traditionnelles celles d'agent économique. Cette vision du président Alassane Ouattara est parfaitement en adéquation avec son désir de relever la Côte d'Ivoire après une décennie de crise politique et militaire qui l'a isolée de la scène internationale et a appauvri son économie. D'ailleurs, au plan multilatéral, l'action diplomatique menée sous le leadership du président de la République a permis le retour de la Côte d'Ivoire dans le concert des nations.

Rassurer les partenaires économiques

Ce retour se matérialise par l'obtention de l'avis favorable de 190 pays, sur les 193 que compte l'ONU, pour siéger pour la troisième fois, après 1964-1965 et 1990-1991, au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre non permanent. Un mandat de deux ans durant lequel la Côte d'Ivoire a assuré, au mois de décembre 2018, la présidence du prestigieux organe onusien. Au plan bilatéral, cette offensive diplomatique a eu pour effet de rassurer les partenaires économiques, et de créer un véritable regain de confiance. Ainsi, en 2017, ce sont près de 70 missions économiques qui ont été organisées, et une centaine en 2019.

Réadmission de la Côte d'Ivoire à l'AGO

La coopération Nord-Sud avec les partenaires historiques de la Côte d'Ivoire que sont la France et les États-Unis reprend, avec un taux de décaissement des ressources du Contrat de désendettement et de développement (C2D) qui a atteint 762 milliards de FCFA, soit 88,4 %, et la réadmission de la Côte d'Ivoire à l'AGO. Citons également la construction de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise sur le boulevard Valérie Giscard d'Estaing, celle de logements sociaux par la République de Corée ainsi que des aides pour la lutte contre le cancer, ou encore la réhabilitation du Bloc ministériel par la République populaire de Chine, sans compter les dons et prêts à des taux préférentiels,



Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire, s'exprimant à la tribune des Nations unies à l'occasion de la 72^e Assemblée générale de l'institution à New York.

toujours dans le cadre de la coopération Nord-Sud. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, la Côte d'Ivoire bénéficie de la construction de la baie de Cocody et du débarcadère de Locodjro par le Royaume du Maroc, qui offre aussi au pays son premier centre de formation en médecine d'urgence. Grâce à cette excellente coopération avec ses pairs tout autant qu'avec ses partenaires multilatéraux, la Côte d'Ivoire organise avec succès l'opération de rapatriement des réfugiés ivoiriens issus de la crise postélectorale.

⁽¹⁾ Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

« L'UEMOA EST L'UN DES MODÈLES D'INTÉGRATION LES PLUS RÉUSSIS EN AFRIQUE »

Amadou Ba, chef de la diplomatie sénégalaise, souhaite que la démarche de mise en place de l'éco-UEMOA ne remette pas en cause l'intégration régionale.

Plus de 25 ans après la création de l'UEMOA, que vous inspire l'évolution de ce modèle d'intégration en matière de gouvernance politique et monétaire ?

Amadou Ba : En Afrique, l'UEMOA présente assurément l'un des modèles d'intégration les plus réussis, toute proportion gardée. Pour appréhender l'évolution des performances de l'Union, il faut convoquer l'histoire, notamment les années 80-90 marquées par un ralentissement, voire une régression de l'activité économique de nos pays, un déséquilibre des finances publiques, l'application des politiques d'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA. C'est dans ce contexte que l'UEMOA a été créée, pour assurer une cohérence plus forte entre la politique monétaire de l'Union et les politiques économiques et budgétaires de ses États membres. Vingt-cinq ans après sa création, notre Union présente aujourd'hui un bilan globalement positif, notamment dans les domaines macro-économique et monétaire, et cela grâce au Mécanisme de surveillance multilatérale, qui est un droit de regard mutuel que les États se donnent sur leurs politiques économiques afin de prévenir d'éventuels déséquilibres macro-économiques préjudiciables à la stabilité monétaire.

Au Sénégal, comment est accueillie l'arrivée prochaine de l'éco, qui remplacera le franc CFA ?

L'UEMOA a annoncé la réforme du franc CFA à travers d'importantes mesures, à savoir le changement de dénomination, la suppression du compte d'opérations – qui signifie l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor français – ainsi que le maintien de l'arrimage à l'euro assorti de la garantie de convertibilité par la France. De même, il a été décidé du retrait de la France des instances de gouvernance de l'UEMOA. Tout cela s'est fait dans un contexte de surchauffe du débat sur le franc CFA, avec son appropriation par la société civile, les milieux académiques, les partis politiques et, plus récemment, des divergences d'approches de certains États membres de l'Afrique de l'Ouest. Ce

débat, fort utile, renseigne sur l'enjeu de la question car le franc CFA incarne tout une histoire pour nos pays. Mais au-delà de son caractère symbolique, sa réforme aura un impact significatif sur l'avenir de nos économies et de notre société. D'où l'importance d'aborder la question avec sérénité et prudence. Il faut, certes, écouter la voix des populations qui sont, avant tout, nos mandants. Mais il faut surtout baser toute décision politique sur une approche cohérente et des considérations objectives sur le plan économique, notamment le respect des critères de convergence.

Les huit pays de l'UEMOA pourraient-ils constituer l'avant-garde de l'éco, en attendant que cette nouvelle monnaie soit étendue à l'ensemble des pays de la CEDEAO ?

Depuis un certain temps, il semble se dessiner une ligne de fissure au sein de l'Afrique de l'Ouest, mais il faudra veiller à préserver l'essentiel : l'unité et la stabilité. L'idée de faire des huit pays de l'UEMOA l'avant-garde de l'éco peut être pertinente, à l'image de l'euro qui avait commencé avec onze pays pour s'élargir par la suite. Mais il me semble important de veiller à ce que cette démarche ne se fasse pas au détriment de l'intégration régionale. Nous devons préserver nos acquis, et cela dans la cohésion et l'unité. En tout état de cause, il faudrait éviter la précipitation. L'Europe a mis plusieurs décennies avant de créer sa propre monnaie. L'Afrique de l'Ouest, constituée de jeunes États qui ont été affaiblis par un passif colonial lourd, des politiques d'ajustement structurel, des années de guerres civiles et de crises politiques, doit poursuivre sa construction graduellement mais sûrement, y compris dans le domaine monétaire.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



« LA GUERRE DE L'ÉCO N'AURA PAS LIEU »

Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères du Togo, rappelle que l'UEMOA est une union économique dont la gouvernance politique n'est pas la vocation première, mais qu'il n'y a pas de développement durable sans bonne gouvernance.

L'UEMOA a 25 ans. Quel regard portez-vous sur l'évolution de la gouvernance politique de ce modèle d'intégration pour les huit pays ?

Robert Dussey : L'UEMOA a en effet réalisé d'importants chantiers, fait des bonds qualitatifs et se présente aujourd'hui comme une véritable plate-forme permettant aux États membres de mieux s'intégrer dans le processus de mondialisation à travers la création d'une union douanière qui constitue un pas important vers l'émergence d'un marché commun régional basé sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Il faut dire que l'UEMOA est avant tout une union économique et monétaire. De ce fait, la gouvernance politique n'est pas fondamentalement sa vocation première. Toutefois, aucun développement n'étant durable sans bonne gouvernance, les instances de l'UEMOA ont d'abord commencé par asseoir les instruments d'une bonne gouvernance de l'Union. Celle-ci passe par la mise en place d'organes de régulation pertinents et efficaces : organes de direction ainsi que de contrôle juridictionnel et démocratique.

Toutefois, on ne peut pas dire que la gouvernance politique au sein de l'UEMOA soit des plus abouties : il reste du chemin à faire.

La mise en circulation dans les pays de l'Union de la nouvelle monnaie, l'éco, en remplacement du franc CFA pourrait-elle compliquer politiquement les rapports entre la CEDEAO et l'UEMOA ?

La CEDEAO et l'UEMOA travaillent en synergie sur une multitude d'initiatives, y compris la question de la nouvelle monnaie. À ce sujet, il est communément admis que l'espace optimal pour la mise en circu-

lation d'une monnaie communautaire unique, c'est bien l'espace CEDEAO. Il n'en demeure pas moins vrai que l'UEMOA regroupe un ensemble de pays ayant déjà en commun une réalité historique, politique et économique. Les 8 pays qui la composent ont également une expérience assez réussie de gestion d'une monnaie commune, le franc CFA, expérience que la bonne méthodologie recommande de capitaliser dans le cadre du processus de création de l'éco. La CEDEAO, c'est nous, l'UEMOA, c'est encore nous. Il n'y a pas de raison que nous ne puissions nous entendre. Le dialogue et la concertation étant traditionnels à tous les peuples d'Afrique de l'Ouest, je suis convaincu que nos chefs d'État, dans leur sagesse, trouveront la voie pour dissiper les malentendus apparents et arriver à la mise en circulation de l'éco sans heurts entre la CEDEAO et l'UEMOA. La guerre de l'éco n'aura pas lieu !

S'agissant de la pandémie de Covid-19, y a-t-il eu selon vous une réponse concertée de la part de la Commission UEMOA ?

L'UEMOA a réagi face à la crise sanitaire qui frappe le monde entier. Ainsi, le 20 mars 2020, une session extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEMOA a permis de prendre des mesures importantes telles que l'octroi de prêts concessionnels de 160 milliards de FCFA. Il y a également eu la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA du 27 avril 2020 qui a pris un certain nombre de décisions comme le renforcement de la coordination dans l'édition de mesures sanitaires relatives à la gestion des frontières intérieures et extérieures de l'UEMOA, la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des systèmes sanitaires pour la gestion des épidémies, et l'élaboration d'une déclaration permettant la suspension temporaire de l'application du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. La conjoncture sanitaire actuelle n'a donc pas empêché l'UEMOA d'œuvrer dans le sens de la concertation.

*Propos recueillis par
Serge-Henri Malet*



Emmanuel Pilo

« NOUS AVONS PU FAIRE RENTRER 2431 BURKINABÈ AU PAYS »

Malgré la fierté que lui inspire l'UEMOA, avec ses réussites dans le domaine de l'intégration sous-régionale, Alpha Barry, chef de la diplomatie burkinabè, estime qu'il reste encore des défis à relever, par exemple l'emploi des jeunes.

Au lendemain de la célébration des 25 ans d'existence de l'UEMOA, quel regard portez-vous sur la gouvernance politique de cette union pour les huit pays membres et sur l'évolution du modèle d'intégration qu'elle représente ?

Alpha Barry : Tout d'abord, en 25 ans d'existence et grâce aux importants chantiers réalisés, l'UEMOA est devenue un modèle d'intégration réussie en Afrique. Ensuite, avec son programme économique régional (PER), l'UEMOA a construit un corridor routier, formé des ressources humaines, amélioré l'environnement des affaires et facilité les échanges intracommunautaires et internationaux.

Cependant, des challenges restent à relever. Au nombre de ces défis, citons entre autres l'accélération du processus d'intégration sous-régionale, le faible taux des échanges intercommunautaires, les distorsions en matière de concurrence et les nombreux contrôles sur les corridors, y compris les prélèvements illicites, etc. Cette situation incite les États membres à réaliser des autoroutes pour, notamment, endiguer les rackets. Citons aussi les perspectives au niveau de la lutte contre le terrorisme ou la question de l'emploi des jeunes. Malgré ces défis, l'UEMOA reste une source de fierté pour ses membres.

La réforme des relations de coopération monétaire entre l'UEMOA et la France comporte trois évolutions majeures, dont le changement de nom de la monnaie de l'UEMOA, qui deviendra prochainement l'éco. Comment le Burkina Faso apprécie-t-il cette évolution ?

La coopération monétaire entre la France et l'Union monétaire ouest-africaine (UMO) repose sur un accord de coopération monétaire signé le 4 décembre 1973 par les ministres des Finances de l'UMO et de la France. Il posait le cadre général de la coopération. Depuis 1994, trois principes régissent cet accord : la parité fixe entre le franc CFA et l'euro, la garantie, accordée par la France, de convertibilité illimitée de la monnaie, et enfin la centralisation des réserves de change. En 2019, les autorités politiques de l'UMO ont fait part de leur

intention de réviser les dispositions qui entourent cette monnaie pour être en phase avec les avancées économiques de la zone, visant la modernisation de l'Union monétaire, mais aussi tenant compte des évolutions en cours dans les autres pays de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest).

Pendant la crise liée au coronavirus, plusieurs pays ont été confrontés à l'épineuse question de l'évacuation de leurs ressortissants coincés à l'étranger. Comment le Burkina Faso a-t-il pu gérer cet aspect de la pandémie ?

Depuis la fermeture des frontières jusqu'à la date du jeudi 30 juillet 2020, ce sont au total 843 autorisations de sortie et d'entrée qui ont été accordées au profit de 11 647 personnes. Parmi ces dernières, certaines disposaient des moyens pour leur déplacement. Il s'agit essentiellement de nos compatriotes qui se sont vus bloqués dans les pays voisins comme le Mali, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo et le Ghana.

Malheureusement, d'autres étaient bloqués sur d'autres continents, très loin du pays, au moment où tous les États ont fermé leurs frontières. Parmi ces personnes se trouvaient des malades partis pour des soins, des fonctionnaires en fin de mission, des étudiants en fin de formation, des commerçants en voyage d'affaires, etc. C'est dans ces conditions que le ministère a pu, en bonne collaboration avec le ministère de la santé et l'ANAC (l'Agence nationale de l'Aviation civile), organiser 39 opérations de rapatriement dans 16 pays différents. Cela a permis de faire rentrer au pays 2431 Burkinabè à la date du 30 juillet 2020.

Propos recueillis par Paul de Manfred



Alpha Barry,
ministre des
Affaires étrangères
du Burkina Faso.

LE NIGER À LA TÊTE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Kalla Ankouraou, chef de la diplomatie nigérienne, estime que l'entrée de son pays au Conseil de sécurité des Nations unies est « porteuse d'espoirs, d'enjeux et de défis ».

Sous l'ère du chef d'État Mahamadou Issoufou, la diplomatie nigérienne a pris de la vigueur, se réaffirmant à plus d'un titre. La dernière victoire éclatante a eu lieu le 1^{er} janvier 2020 avec l'élection pour deux ans du Niger comme membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. À en croire Kalla Ankouraou, ministre des Affaires étrangères, ce succès politique est « *le résultat des contributions avisées des dirigeants nigériens sur les questions d'importance stratégique, qui sont reconnues et appréciées* ».

Car il faut savoir que même non permanents, les sièges au Conseil de sécurité sont très convoités eu égard au prestige et à l'influence qu'ils procurent sur les affaires du monde. « *C'est pourquoi l'entrée de notre pays dans ce Conseil est porteuse de tant d'espoirs, d'enjeux mais également de défis* », précise le chef de la diplomatie nigérienne. C'est dire tout le symbole que représente cet événement pour le pays qui prend, en outre, la présidence tournante de cet organe en septembre. Parallèlement, Mahamadou Issoufou assume la présidence de la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis le 29 juin 2019, y gérant actuellement la crise politique au Mali depuis le départ du président de la République élu, Ibrahim Boubacar Keita, au profit d'une junte militaire. Actuellement, la pandémie de Covid-19 est l'une des affaires qui préoccupe le monde entier. À l'instar d'autres pays, le Niger s'est trouvé confronté à l'épineux problème d'avoir ses ressortissants bloqués à l'étranger, ne pouvant plus rentrer au pays. Son ministre des Affaires étrangères, qui a aussi en charge les Nigériens de l'extérieur, s'est donc démené pour résoudre plusieurs situations. Son département ministériel a mis en place un dispositif pour le suivi des Nigériens résidant à l'étranger et a pu organiser le 16 mai dernier huit opérations humanitaires visant à rapatrier 1 817 Nigériens. « *Durant cette période difficile, nous n'avons heureusement enregistré que très peu de cas d'infection au Covid-19 auprès des Nigériens qui rentraient dans le cadre de ce dispositif de rapatriement. Néanmoins, nous avons eu à déplorer un décès, signalé en Guinée équatoriale* », a regretté le



Kalla Ankouraou, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur.

ministre. Il n'a pas manqué non plus de faire part de ses fortes inquiétudes vis-à-vis de la communauté des Peuls Bororos nomades dont les migrations les mènent souvent dans le sud du Tchad ou au nord du Nigeria ainsi qu'au Cameroun, voire jusqu'au sud-ouest de la Centrafrique. Ils étaient près de 1 500 à souhaiter rentrer au pays, mais à cette période, visiblement, l'État nigérien n'avait pas pu trouver de solution matérielle pour les rapatrier.

Quant au processus d'intégration à l'échelle de l'UEMOA, il est à noter que pour l'accélérer et pallier le faible niveau de transposition des textes ou d'application des réformes communautaires dans ses États membres, la Commission organise depuis 2014 une revue annuelle des réformes et des politiques communautaires. S'agissant du Niger, il ressort que le pays affichait en 2018 un taux moyen de mise en œuvre des réformes avec un taux de 57,9 %. Une position qui a dépassé les 60 % en 2019. Concernant la création de la monnaie unique, l'éco, la position défendue par le président Issoufou a été de prôner dès 2017 une approche progressive en souhaitant la mise en œuvre de la monnaie pour les pays « *techniquement prêts* », avec une adhésion des autres États au fur et à mesure, sur le modèle de l'élargissement de la zone euro.

Louise Bibalou-Durand

COTONOU ENTRE EXPLOITS ET CONTRARIÉTÉS

Le Bénin souffle le chaud et le froid en matière d'intégration sous-régionale : alors qu'il décide de supprimer le visa d'entrée pour les Africains, le puissant Nigeria voisin ferme unilatéralement ses frontières avec lui... Ayant paradoxalement restreint sa carte diplomatique en fermant la majorité de ses ambassades, le pays se voit donc un peu contrarié.

Tout avait pourtant bien commencé le 15 février 2017. De retour d'une visite officielle à Kigali où il avait rencontré son homologue rwandais Paul Kagamé – qu'il prend d'ailleurs pour modèle –, le président béninois Patrice Talon annonçait la suppression du visa d'entrée pour tous les Africains désireux de se rendre au Bénin. Quelques jours après, le gouvernement donnait plus de précisions sur les raisons de cette décision.

Trente et un pays d'Afrique sont concernés. Leurs ressortissants n'ont plus besoin de visa d'entrée pendant trois mois pour visiter le Bénin. Cette décision est renforcée par le lancement du visa électronique pour beaucoup d'autres pays. Bien qu'elle ne concerne pas les ressortissants des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soumis à un régime de libre circulation des personnes et des biens, elle prouve la bonne volonté du gouvernement à mettre en application les bonnes pratiques en matière d'intégration.

Ayant donné des gages de bon élève concernant l'intégration sous-régionale, le Bénin a donc été secoué par la décision prise le 20 août 2019 par son grand voisin le Nigeria de fermer de façon unilatérale ses frontières terrestres avec lui ainsi qu'avec le Niger et le Cameroun. Abudja justifie cette décision en accusant Cotonou de se livrer à la contrebande de riz importé de Thaïlande et d'Inde pour déstabiliser son économie. Mais dans la pratique, le riz n'est pas le seul interdit d'entrée au Nigeria : presque tous les produits, même les produits vivriers, sont bloqués au niveau de toutes les frontières terrestres avec le Bénin. Ainsi, le Nigeria vient de créer un précédent grave qui viole l'accord de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO dont il abrite pourtant le siège.

Cette situation a gravement affecté l'économie béninoise fortement tributaire du commerce informel avec le Nigeria. L'une des conséquences a aussi été la réduction drastique de la contribution de la diaspora béninoise au développement du Bénin. En décembre 2013, le forum national sur la diaspora tenu à Cotonou avait estimé à plus de 100 milliards de FCFA le montant de cette contribution pour l'économie béninoise. Or, faut-il le rappeler, le Nigeria est le pays qui abrite la plus forte diaspora béninoise avec près de 500 000 personnes. Le Gabon, en Afrique centrale, la France, en Europe, les États-Unis et le Canada, en Amérique, font également partie des pays où il y a de fortes diasporas béninoises. Fragilisé par cette situation, le Bénin a également vu son influence dans la sous-région fortement mise à mal avec la fermeture de ses ambassades à Abidjan, Niamey et Accra, et il a fermé dès ce 1^{er} août 17 autres ambassades sur les 27 qu'il possédait dans le monde. En Afrique, seuls les postes de Rabat et Abudja – curieusement – sont maintenus. Enfin, la survenue du Covid-19 a également secoué l'économie du pays et contraint le gouvernement à rapatrier 188 Béninois vivant au Koweït. Un mauvais tournant pour ce pays qui ambitionne de se révéler au monde entier.

Marcel Zoumenou

Aurélien Agbenonci,
ministre des Affaires
étrangères et de
la Coopération.



Présidence du Bénin

« L'INTÉGRATION DE MON PAYS DANS L'UEMOA A ÉTÉ CONDITIONNÉE PAR L'ADOPTION DU FRANC CFA »

Victor F. Mandinga, ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Intégration régionale de Guinée-Bissau, souligne que l'adhésion tardive de son pays à l'UEMOA en 1997 explique en partie que les cadres guinéens soient sous-représentés dans les instances dirigeantes.



En plus de l'Économie et du Plan, votre portefeuille ministériel comprend aussi l'Intégration régionale. Comment se caractérise votre politique sur ce dernier point ?

Victor F. Mandinga : D'une part, nos projets, programmes et politiques à caractère national suivent une approche participative dans leur processus d'élaboration, car toutes les parties concernées sont consultées, ce qui inclut le secteur privé, la société civile, les syndicats, les ONG et les organisations religieuses. Le processus

consent des efforts pour prioriser les aspects dont les résultats ont des effets multiplicateurs et positifs sur les franges les plus défavorisées de notre population. D'autre part, les politiques nationales comprennent des projets à caractère régional, contribuant entre autres à la promotion et à la facilitation de la circulation des personnes et des biens. Les efforts au niveau national visent également à assurer une plus grande harmonisation de notre cadre réglementaire avec celui en vigueur dans la région de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Quelle place occupent dans votre ministère les rapports entre la Guinée-Bissau et la Commission de l'UEMOA ? L'intégration de mon pays dans l'UEMOA a été conditionnée par l'adoption du franc CFA comme monnaie nationale, ainsi que par un engagement à respecter les critères de convergence économique. Dans ce contexte, le pays bénéficie avant tout des avantages politiques en matière de mesures de financement de l'économie, de maîtrise de l'inflation et de contrôle bancaire. S'agissant du suivi du respect des critères de convergence, la Guinée-Bissau participe aux séminaires trimestriels

organisés par la commission de l'UEMOA. Une occasion pour la Commission d'évaluer l'évolution à court terme des indicateurs macroéconomiques et de déterminer si les objectifs contenus dans les prévisions ont été atteints.

Comment votre pays promeut-il les cadres ou les experts bissau-guinéens à des postes à responsabilités au sein de la Commission UEMOA ou de ses organes spécialisés ?

L'ascension aux premières places de l'UEMOA, par exemple à la présidence de la Commission, au poste de commissaire, ou encore à la présidence de la BCEAO, de la BOAD et du tribunal se fait par nomination, en respectant les critères prédéfinis, qui diffèrent selon l'organe, sauf pour la présidence de la Commission et le tribunal de l'UEMOA, qui sont des positions tournantes entre les pays membres, et celles de la BCEAO et de la BOAD, qui sont présidées respectivement par la Côte d'Ivoire et le Bénin. Pour le poste de commissaire, chaque pays membre a ses commissaires.

Le pourvoi des postes vacants dans les services qui constituent les organes de la Commission se fait par appel d'offres public. Jusqu'à présent, aucun quota n'a été défini pour régler l'attribution aux pays membres et pourvoir les postes vacants. Toutefois, une évaluation rapide permet de constater que la Guinée-Bissau est sous-représentée dans tous les organes de l'Union en raison, entre autres, de son entrée tardive – en 1997 – dans l'UEMOA. De même, l'entrée du personnel guinéen dans l'Union a souvent été bloquée par la mauvaise connaissance/maîtrise de la langue française. Compte tenu de ces éléments, la Guinée-Bissau, dans le but de favoriser l'entrée de son personnel dans l'une des institutions de l'UEMOA, a demandé l'ouverture d'un concours pour recruter du personnel guinéen qui, après la sélection, a renforcé ses compétences en français.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

L'ENGAGEMENT SANS FAILLE DU MALI

La diplomatie malienne s'est déployée tant bien que mal à l'échelle continentale et internationale en dépit du contexte sécuritaire difficile. Avant la démission forcée du chef de l'État, le pays faisait preuve de résilience. En témoigne une présence remarquable au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Malgré les attaques terroristes permanentes, et avant la rupture brutale de l'ordre constitutionnel, la diplomatie malienne, basée sur la démocratisation des relations internationales, a rayonné dans la sous-région ouest-africaine et le reste du monde. Au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Mali faisait figure de bon élève dans la mise en œuvre du processus d'intégration communautaire. La 5^e revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA publiée en 2019 en donne la pleine illustration, avec l'évaluation de 113 réformes et 12 projets communautaires ayant trait à plusieurs secteurs (agriculture, élevage, pêche, artisanat...) pour un montant de plus de 47 milliards de FCFA. Et le pays de Soundiata Keïta ⁽¹⁾ tire son épingle du jeu avec des taux satisfaisants dans les trois grands domaines : une gouvernance économique et de convergence à 73 % en 2019, contre 69 % en 2018, un marché commun à 84 % en 2019, contre 79 % en 2018, et des politiques sectorielles à 89 % en 2019, contre 83 % en 2018.

Par ces performances, le Mali démontrait son engagement sans faille dans l'accélération du processus d'intégration économique de la sous-région ainsi que dans l'unité et le développement de l'Afrique. Le pays disposait d'un portefeuille de 16 programmes et projets communautaires couvrant divers secteurs d'activité : agriculture, élevage, pêche, environnement, tourisme, télécommunications et TIC, etc. « *Nous croyons à la communauté de destin et nous sommes convaincus que l'intégration sous-régionale est la voie qui permettra à nos États de transcender certaines contraintes, notamment géographiques et démographiques, et d' amorcer une croissance économique durable pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations* », avait affirmé le D^r Boubou Cissé, ancien Premier ministre, ministre de l'Économie et des Finances, le 19 novembre 2019 à Bamako, lors de la réception de la 5^e revue. Ces propos corroborent une disposition constitutionnelle stipulant que le Mali est prêt à abandonner tout ou une partie de

sa souveraineté pour la réalisation de l'unité africaine.

Des efforts reconnus

Les efforts du Mali, pays qui considère l'UEMOA comme un « *formidable outil d'intégration* », ont été reconnus lors de la célébration des 25 ans de l'institution communautaire à Bamako en août 2019. « *Le Mali est très engagé dans le processus d'intégration régionale et sous-régionale, au vu des résultats qu'il a obtenus lors de la dernière revue annuelle des réformes, programmes et projets communautaires de l'UEMOA* », avait affirmé Mamadou Moustapha Barro, le représentant résident de l'organisation au Mali.

Dans cette dynamique, le Mali est également actif dans la mise en œuvre d'une réforme majeure portée par les dirigeants de l'UEMOA : le changement du franc CFA en éco. « *Jusqu'ici, le franc CFA a servi de monnaie pour nos différents pays et nous avons, dans l'espace ouest-africain, la chance de connaître une convergence économique qui nous a réunis autour d'une monnaie commune. Le temps était vraiment venu pour que le franc CFA laisse place à une monnaie qui signifie notre souveraineté reconquise* », avait indiqué l'ancien président malien Ibrahim Boubacar Keïta en janvier 2020. Ce projet, conditionné au respect des critères de convergence de premier et de second rangs, ne concerne pour le moment que l'UEMOA, avant son extension à l'espace CEDEAO. « *L'objectif visé à terme est que nous soyons en convergence, en union monétaire avec l'ensemble des pays de la CEDEAO, y compris les pays anglophones, le grand Nigeria et le grand Ghana* », avait précisé l'ex-chef de l'État malien.

La marche vers l'intégration régionale est semée d'embûches, mais le peuple et l'État maliens ont, à la lumière des sacrifices consentis au sein de l'espace UEMOA, fait le serment de ne jamais reculer.

Kader Patrick Karantao

⁽¹⁾ Le roi Soundiata Keïta, né le 20 août 1190 à Niani, au Royaume du Manding, a réussi à réunir tous les royaumes pour constituer l'empire du Mali. Il est proclamé « *Mansa* », qui signifie « *Roi des rois* ».

LA DISPARITION PROGRAMMÉE DU FRANC CFA

Le franc CFA de la zone UEMOA, appelé à disparaître, sera remplacé par une nouvelle monnaie, l'éco, même si la date de mise en circulation des premiers billets de banque n'est pas encore connue.

Comment est né le projet de création de l'éco, la monnaie commune de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui comprend 15 États membres ⁽¹⁾ ? Mamadou Makhtar Diagne, commissaire du Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure (DPE, lire son interview p. 24-25), indique que ce projet a été lancé en 1983 par la volonté affichée des chefs d'État et de gouvernement de la région. Cette initiative s'est matérialisée en juillet 1987 à Abuja, au Nigeria, par l'adoption du Programme de coopération monétaire (PCMC) de la CEDEAO. « *Le PCMC est un ensemble d'actions cohérentes visant à harmoniser les systèmes monétaires nationaux et à bâtir un environnement macroéconomique stable, propice à la création de l'union monétaire et à l'introduction de la monnaie commune* », précise le commissaire.

Quelles sont les origines du nom de cette future monnaie ? Il semble que ce choix ait été inspiré par ECOWAS, soit, dans la langue de Shakespeare, Economic Community of African States, qui signifie Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi ont été retenues les trois premières lettres. On sait aussi que sur les 13 propositions présentées aux ministres, ce nom a été préféré à deux autres : Afri et Kola. Finalement, ce qui a prévalu dans cette préférence accordée au nom éco reposait sur les critères définis lors de l'appel à projet : l'identité de la CEDEAO (40 %), la signification (25 %), la facilité de prononciation (20 %) et la créativité (15 %).

Depuis le 29 juin 2019, date du 55^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le choix du nom et du système de banque centrale fédérale a été entériné, ainsi que celui d'un régime de change flexible. Une étape supplémentaire a été franchie en décembre 2019 lors d'une seconde Conférence des chefs d'État devant adopter le symbole de la monnaie unique et son sigle – EC – ainsi que le nom de la future banque centrale : la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest (BCAO).

Cependant, en vue d'accélérer le processus de création et de mise en circulation de l'éco, les présidents Alassane Ouattara et Emmanuel Macron ont donné le 21 décembre 2019 à Abidjan le coup de grâce au franc de la communauté financière africaine (franc CFA) près de 60 ans après les indépendances africaines. À l'évidence, cela concerne essentiellement pour l'heure les huit pays appartenant à la zone UEMOA. Le franc CFA est donc appelé à disparaître, mais l'on ne connaît pas encore la date de mise en circulation des premiers billets de banque. Reste pour cela à savoir jusqu'où va aller la colère du Nigeria, qui n'a cessé de faire part de son mécontentement devant cette volonté commune des pays de l'UEMOA d'aller au bout de la réforme de la disparition programmée du franc CFA.

Louise Bibalou-Durand

⁽¹⁾ Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Où en est la réflexion sur la réforme du franc CFA en zone CEMAC ?

Les six pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ⁽¹⁾ s'étaient réunis vendredi 22 novembre 2019 à Yaoundé pour discuter de leur volonté de réformer eux aussi le franc CFA. Cette rencontre était importante à plus d'un titre car, pour la première fois, les pays de cette zone manifestaient une réelle volonté de procéder à cette réforme. Les chefs d'État ont donc chargé leur banque centrale, la BEAC, de proposer « *dans un délai raisonnable (...) un schéma d'évolution* ».

Si le président tchadien Idriss Déby soutient cette démarche, ce n'est en revanche pas le cas pour son homologue camerounais Paul Biya, moins emballé par cette perspective. Rappelons que la crise pétrolière de 2014 a ruiné les pays d'Afrique centrale et a failli entraîner une dévaluation du franc CFA, évitée de justesse grâce à l'implication active de la France et du FMI.

⁽¹⁾ Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad.

ÉCO-FRANC CFA : LE PLAIDOYER DU PRÉSIDENT OUATTARA

La disparition du franc CFA au profit de l'éco implique trois mesures fortes : la fin de la présence de la République française au conseil d'administration de la BCEAO, la fermeture du compte d'opérations à la Banque de France et le transfert à la BCEAO des devises actuellement déposées au Trésor français.

Au lendemain de l'annonce de la fin du franc CFA faite le samedi 21 décembre 2019 à Abidjan par les présidents français et ivoirien Emmanuel Macron et Alassane Ouattara, le chef de l'État ivoirien a multiplié les interventions médiatiques pour délivrer un véritable plaidoyer à la fois sur les atouts du franc CFA, monnaie commune depuis près de 60 ans aux huit pays de la zone UEMOA, et sur ceux de son futur remplaçant, l'éco.

Pour défendre le fonctionnement du franc CFA, Alassane Ouattara revient sur ce qui en constitue la base : le rattachement à l'euro permettant une parité fixe à même d'assurer le remboursement d'une dette à taux d'intérêt invariable, ce qui n'est pas le cas pour une monnaie à la convertibilité flexible. Par exemple, si l'on emprunte 10 000 FCFA à un taux fixe de 10% pendant 10 ans, l'on remboursera 20 000 FCFA. Or, si le taux est flexible, la somme à rembourser, variable, rend le coût total du crédit impossible à connaître à l'avance. Mais surtout, son arrimage à l'euro garantit au FCFA une très faible inflation, donc une faible augmentation des prix à la consommation. D'où cette remarque du président ivoirien, qui fait subtilement observer : « Si les pays de l'UEMOA n'ont pas tellement de problèmes dans le règlement de leur dette, c'est grâce aussi à cette parité fixe. »

En marge du 1^{er} sommet Afrique/Grande-Bretagne du 20 janvier 2020 sur les investissements qui s'est tenu à Londres au sein du Royal Institute of International Affairs (Chatham House), le président ivoirien a rappelé que ses pairs lui avaient confié en 2016 au Bénin la présidence de l'UEMOA. À ce titre, dès 2017, il avait engagé des discussions avec le président Macron sur le fait que les pays de l'UEMOA étaient désireux de voir évoluer l'accord monétaire les liant à la France. « Je souligne, à cet effet, que cette décision vient des Africains. (...) Les transformations nécessaires ont été amorcées, en relation avec la France, pour aller vers l'éco. Toutes ces décisions sont celles des chefs d'État qui m'ont donné l'autorisation préalable, le 3 décembre 2019 à Dakar, de prendre cette décision », a-t-il indiqué. Ces décisions comprenaient, a précisé M. Ouattara, trois

mesures fortes. Tout d'abord « l'abandon de la terminologie de « franc CFA » au profit du nom « éco ». Ensuite, « les devises que nous avons à la Banque de France seront transférées à la BCEAO, qui en fera ce qu'elle veut. Elle pourra en placer une partie soit à la Banque d'Angleterre, soit à celle du Canada, soit à celle de France. Ces réserves ne seront plus au Trésor français, et le compte d'opérations sera clôturé. » Enfin, a-t-il ajouté, « nous avons décidé que les Français ne siègeraient plus au conseil d'administration de la BCEAO, ni à son Comité de politique monétaire, et encore moins à sa Commission bancaire ».

Regrettant les polémiques inutiles, M. Ouattara a rappelé à toute fins utiles qu'un pays tel que le Cap-Vert avait, lui aussi, une monnaie ancrée sur l'euro et possédait la garantie du Portugal. C'est ce même dispositif qui a cours pour les pays de l'UEMOA vis-à-vis du FCFA et de la France. « L'arrimage à une monnaie dépend du commerce que vous entretenez avec ces pays ⁽¹⁾. Sachant que nous sommes des pays agricoles, les chefs d'État se sont mis d'accord pour continuer la fixité et l'arrimage à l'euro. C'est dans notre intérêt », a-t-il plaidé.

Louise
Bibalou-Durand

⁽¹⁾ La balance commerciale France-Côte d'Ivoire est à l'avantage de cette dernière. En 2017, les exportations françaises vers Abidjan se sont élevées à 302 millions d'euros, alors que celles de Côte d'Ivoire vers la France se chiffrent à 749 millions d'euros.



Alassane Ouattara, chef d'État ivoirien et président en exercice de l'UEMOA.

ÉCO : LES ÉTATS DE L'UEMOA EN ROUTE VERS LA MONNAIE UNIQUE

Pour la Commission de l'UEMOA, les huit États membres sont globalement, au 31 décembre 2019, en conformité avec les critères de convergence de premier rang, progressant ainsi vers l'adhésion à la monnaie unique.

Le périmètre d'action du Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure (DPE) dirigé par le commissaire sénégalais Mamadou Makhtar Diagne (*lire son interview p. 24-25*) comprend le suivi de la politique monétaire. Alors que le débat du remplacement du franc CFA par l'éco est en cours, le commissaire fait un point de la situation. Le projet de création d'une monnaie unique pour les 15 États de la CEDEAO a été lancé en 1983. Cette volonté s'est matérialisée en juillet 1987 à Abuja, au Nigeria, par l'adoption du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC), un ensemble d'actions cohérentes visant une harmonisation des systèmes monétaires nationaux et la construction d'un environnement macro-économique stable, propice à la création de l'union monétaire et à l'introduction de la monnaie commune.

Le bilan du PCMC à ce jour montre qu'en dépit des difficultés, d'importants progrès ont été accomplis depuis le 29 juin 2019, date du 55^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO : choix du nom de la monnaie, du système de banque centrale fédérale et d'un régime de change flexible assorti d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation. En décembre 2019, la Conférence a adopté le symbole de la monnaie unique ainsi que le nom de la future banque centrale, la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest (BCAO). « *C'est pour s'inscrire dans ce processus et préparer les échéances à venir de la création de la monnaie unique à l'échelle de l'ensemble de la CEDEAO que les plus hautes autorités de l'UEMOA ont lancé la réforme du franc CFA* », indique le commissaire Mamadou Makhtar Diagne.

Tous les pays de la zone UEMOA sont-ils globalement prêts ? Au sein de la CEDEAO, des critères de convergence ont été retenus pour évaluer les performances macro-économiques des États membres. Ils sont au nombre de six : quatre de premier rang et deux de

second rang. Les premiers sont de présenter un déficit budgétaire global inférieur ou égal à 3 % du PIB, un taux d'inflation en moyenne annuelle inférieur ou égal à 10 %, avec un objectif de 5 % au 31 décembre 2019, un financement du déficit budgétaire par la Banque centrale inférieur ou égal à 10 % des recettes fiscales de l'année antérieure, et enfin un niveau des réserves brutes supérieur ou égal à 3 mois d'importations. Les critères de second rang sont un taux d'endettement inférieur à 70 % et une variation du taux de change nominal compris entre -10 % et +10 %. Ces critères, rappelle-t-on à la DPE, seront certainement maintenus compte tenu de leur pertinence. « *Dans le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO, je rappelle qu'il a été retenu une approche graduelle qui stipule que seuls les États membres en conformité avec les critères de convergence de premier rang seront qualifiés à la monnaie unique. Les États membres de l'UEMOA ont satisfait globalement à cette condition au 31 décembre 2019, ce qui reflète une bonne performance macro-économique et traduit progressant ainsi vers l'adhésion à monnaie unique* », se réjouit le commissaire sénégalais. **Louise Bibalou-Durand**

Riposte Covid-19 : plus de 5 000 milliards de FCFA investis

Face aux conséquences socio-économiques de la pandémie de Covid-19, les huit pays de l'UEMOA ont exprimé un besoin de financement global évalué à la somme de 5 284 milliards de FCFA, a révélé en juin dernier le commissaire Diagne lors d'une visioconférence organisée par le Centre de recherche pour le développement international : 1 255 milliards se rapportent au secteur de la santé, 717 milliards aux filets sociaux et 3 300 milliards pour le soutien aux différents secteurs économiques. D'après le commissaire, l'une des principales conséquences de la pandémie de Covid-19 est le non-respect du pacte de convergence, notamment le critère clé du déficit budgétaire inférieur ou égal à 3%.

L.B-D

« UN FONDS DE STABILISATION SERAIT NÉCESSAIRE POUR SOUTENIR LES ÉTATS MEMBRES »

Mamadou Makhtar Diagne, commissaire sénégalais du Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure (DPE), relève qu'à la suite de la crise du Covid-19, une étude devrait être menée pour la création d'un mécanisme régional de financement des économies en cas de choc.

En tant que commissaire du DPE, quel est votre périmètre d'intervention ?

Mamadou Makhtar Diagne: Le Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure (DPE) a pour mission d'orienter, de coordonner et de superviser les politiques communes de l'Union concernant l'harmonisation du cadre juridique et comptable des finances publiques ainsi que des fiscalités intérieures directes et indirectes avec la mise en œuvre du programme de transition fiscale, la surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macro-économiques, les analyses, études et prévisions économiques, le suivi de la politique monétaire, des marchés financiers et de la micro-finance, l'appui aux réformes des systèmes de passation de marchés, l'assistance aux États membres dans le cadre des négociations avec les institutions financières internationales, la production de statistiques pour les

organes et institutions spécialisés de l'Union, et enfin l'amélioration de la performance des systèmes statistiques nationaux.

De façon globale, comment définir l'importance du rôle joué par le DPE ?

Le DPE joue un rôle central dans la mise en œuvre des objectifs assignés à la Commission de l'UEMOA dans la mesure où il prend en charge la réalisation du premier pilier de sa fondation : la convergence macro-économique et l'harmonisation des règles s'appliquant à l'activité économique, financière et fiscale.

La pandémie de Covid-19 a affecté les économies de la zone UEMOA. Quelle est la contribution de la Commission pour en atténuer les conséquences ?

Les actions de la Commission pour atténuer les conséquences de la pandémie s'inscrivent dans la même dynamique que les plans de riposte et de relance adoptés par les États membres, le but étant d'accompagner les États dans cette riposte et de contribuer à la relance des économies à moyen terme. En vue de faciliter l'accès des États membres à des prêts concessionnels, la Commission de l'UEMOA a affecté 15 milliards de FCFA au mécanisme de bonification de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), permettant, avec la contribution de 25 milliards de la BCEAO, d'octroyer 120 milliards de prêts concessionnels. La Commission a également rendu disponible une somme de 10 milliards de FCFA pour aider les États membres à acquérir du matériel de santé dans le cadre de la lutte contre la pandémie. En outre, sur proposition de la Commission, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a adopté le 27 avril 2020 une déclaration relative à la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité,

Bio

Mamadou Makhtar Diagne, commissaire UEMOA en charge du DPE, est un inspecteur des Impôts et des Domaines de classe exceptionnelle titulaire d'un brevet de l'École nationale d'administration et de magistrature du Sénégal ainsi que d'une maîtrise en sciences économiques de l'université Cheikh-Anta-Diop (UCAD) de Dakar.

Sa carrière professionnelle fait état de divers postes à la Direction générale des Impôts et Domaines ainsi que de la direction de l'Appui au secteur privé au ministère de l'Économie et des Finances. Il a également été membre de plusieurs conseils d'administration et de surveillance : Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Observatoire qualité des services financiers (OQSF)... Auteur de deux études – « Commerce interafricain : entraves et perspectives » et « Système double de l'amortissement et de la PROM : incidences sur le capital fixe des entreprises » –, il en a coordonné trois autres : « Baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) : impact sur l'investissement des entreprises », « Commande publique : délais de paiement, enjeux et perspectives » et « Créneaux porteurs ».

Enfin, il est détenteur du titre d'officier de l'ordre national du Lion du Sénégal.

de croissance et de solidarité, ceci afin de donner une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux États membres dans la gestion de la pandémie. Enfin, la Commission, en relation avec les autres institutions de l'Union, poursuit ses réflexions pour la création, à moyen terme, d'un mécanisme régional de financement des économies en cas de catastrophe ou de choc, à savoir un fonds de stabilisation.

À la tête du DPE, quelles sont vos priorités en 2020 ?

Elles sont inscrites dans le programme « Convergence des politiques économiques » destiné à renforcer l'intégration économique régionale, et elles portent sur 4 axes. En premier lieu, « l'amélioration des performances économiques et sociales des États membres », qui se décline en 6 points : suivi des économies nationales et appui aux Comités nationaux de politiques économiques (CNPE), élaboration des rapports de la surveillance multilatérale, concertation/consultation avec les organisations sous-régionales et internationales, planification et mise en œuvre des prévisions et des études thématiques d'actualité dont l'une porte sur l'évaluation du dispositif de la surveillance multilatérale, suivi des plans nationaux de développement en lien avec l'atteinte de l'agenda 2030 des ODD, renforcement des outils de pilotage de la Commission de l'UEMOA, notamment

« L'accent est mis sur l'amélioration de la gouvernance financière des administrations publiques des pays de l'UEMOA. »

le passage en architecture Web de la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM), et enfin mise en place d'un modèle de cadrage macro-économique propre à la Commission (modèle quasi-comptable). Deuxièmement, l'accent est mis sur « l'amélioration de la gouvernance financière des administrations publiques dans les États membres de l'UEMOA », avec mise à niveau des référentiels budgétaires et comptables, poursuite de l'harmonisation des législations nationales, mise en œuvre du plan d'action pour une mobilisation optimale des recettes fiscales dans les États membres, et enfin accélération du processus de transition fiscale. Le troisième point a trait à « l'harmonisation



Mamadou Makhtar Diagne,
commissaire chargé du
Département des politiques
économiques et de
la fiscalité intérieure.

des agrégats macro-économiques au sein de l'Union » et porte sur la coordination et la coopération dans le domaine statistique, la mise à niveau des comptes nationaux, l'harmonisation des outils de collecte courante des indicateurs de développement durable, la finalisation des actions inscrites dans le Programme statistique régional (PSR 2015-2020) et la préparation d'un nouveau PSR 2021-2025, et enfin la poursuite de l'harmonisation du champ des agrégats

de finances publiques, notamment la masse salariale et les recettes fiscales, pour une meilleure comparabilité. Le dernier point concerne le « renforcement des capacités des États membres pour la conduite d'enquêtes sur le bien-être des ménages », qui exige la publication et l'analyse des chiffres de la pauvreté dans notre espace à la suite de la première enquête harmonisée réalisée avec la Banque mondiale dans les huit États membres. Je souligne que la conduite d'une enquête d'une telle envergure par huit États simultanément et sur la base d'outils harmonisés constitue une innovation majeure au plan mondial.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« L'UEMOA EST LA ZONE ÉCONOMIQUE LA PLUS PERFORMANTE DU CONTINENT »

L'économiste togolais Michel Nadime Kalife livre son analyse sur ce que pourrait être un éco dépendant du géant nigérian, et explique comment les contreparties des garanties françaises ont évolué depuis les années 60.

Quels sont les avantages de la garantie du Trésor français pour la zone UEMOA ?

Michel Nadim Kalife : Toute monnaie nationale ou fédérale indépendante est soumise à deux risques. Le premier risque, ce sont les attaques des cambistes et des traders pouvant mobiliser contre elle des centaines de milliards de dollars : le bouclier du Trésor français que représente le taux de change fixe du franc CFA empêche les spéculateurs de jouer sur cette monnaie dont la circulation est limitée géographiquement, ce qui évite à la BCEAO de sortir ses réserves en devises pour racheter sa propre monnaie sur les marchés internationaux, renforce l'assise de ces réserves en devises et élimine le danger de les voir s'évaporer sur ces mêmes marchés. Le second risque est le libre usage de la planche à billets pour satisfaire les besoins en trésorerie d'un pays, comme cela se pratique au Nigeria, au Ghana et dans d'autres pays anglophones de la CEDEAO, ce qui explique les dépréciations à répétition de leur monnaie. Par exemple, le cedi ghanéen a été dévalué de 750 000 % en 30 ans, entre sa création en 1972 et 2012, et le naira nigérian de 20 000 % sur la même période,

tandis que le franc CFA n'a été dévalué qu'une seule fois, en 1994, et de seulement 50 %. Ces différences sont à lier au recul des performances d'exportation agricole du Ghana et du Nigeria : suite à la dépréciation monétaire intervenue entre la promesse de vente des récoltes sur pied et le moment de la livraison et de l'encaissement du solde du prix négocié, les paysans perdaient continuellement en pouvoir d'achat, ce qui a occasionné pour ces deux pays la perte de leur rang de 1^{er} et 2^e producteur mondial de cacao au profit de la Côte d'Ivoire, où les paysans étaient payés en monnaie stable grâce à la garantie par le Trésor français du taux de change du franc CFA, le seul risque minime étant la variation du cours de change entre le dollar et le franc français de l'époque.

Et quelle contrepartie reçoit la France pour cette garantie ?

Au temps colonial et jusqu'à la fin des années 1960, les colonies françaises d'Afrique occupaient environ 50 % du commerce extérieur français, ce qui faisait bénéficier la France des devises étrangères générées par les exportations des matières premières en provenance de ses colonies, devises qui contribuaient à alimenter les réserves monétaires de la Banque de France. Aujourd'hui, après que la France a intégré le grand marché de l'UE où elle réalise près de 70 % de son commerce extérieur, et que ses échanges extérieurs se sont progressivement intensifiés avec les USA, la Chine et autres pays émergents, la part de la zone franc CFA s'est réduite à environ 2 % du commerce extérieur français. De ce fait, le dépôt autrefois obligatoire à la Banque de France de 50 % des réserves monétaires de la BCEAO et de la BEAC, soit près de 15 milliards d'euros, au titre de la contrepartie de sa garantie de change du franc CFA en euro, ne constitue plus

Bio

Nadim Michel Kalife, arrière-petit-fils d'un commerçant libanais venu s'établir à Keta à la fin du XIX^e siècle et fils d'un consul honoraire du Liban au Togo, naît à Lomé le 20 janvier 1944. Après le collège Saint-Joseph de Lomé, il étudie les sciences économiques à l'université de Paris-Assas/Panthéon. Il enseignera ensuite l'économie durant trois ans à l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) et, de 1970 à 1984, à l'université de Lomé, où il sera le premier directeur de l'ESTEG, devenue FASEG (faculté des sciences économiques et de gestion).

De 1969 à 1986, il dirige simultanément deux sociétés d'import-export avant de créer les Ateliers d'Art du Petit Prince, le plus grand atelier d'artisanat d'art du Togo fabriquant des objets en bois précieux de belle facture qui lui assurent une renommée internationale.

En 2008, l'économiste qu'il est publie un livre intitulé *Pourquoi le Togo va si mal ?* Il y dit son amour pour son pays, se désolé de voir la majorité des Togolais victime des effets délétères de la corruption exercée par un petit groupe, et préconise une méthode douce qui allie répression de ce fléau et réconciliation nationale.

un apport essentiel pour la France, qui détient 200 milliards d'euros de réserves propres.

En revanche, les avantages de ce lien financier pour les ressortissants de la zone franc CFA sont importants: il assure la sauvegarde de leur pouvoir d'achat, donc est un facteur de détente entre employés et employeurs, d'où moins de revendications salariales, contrairement aux pays anglophones où la perte régulière de pouvoir d'achat génère des déficits budgétaires suivis de nouvelles dévaluations, soit un cycle infernal qui fait le lit d'une « petite corruption » généralisée.

L'UEMOA est donc en bonne santé ?

La prospérité économique exceptionnelle de la zone UEMOA est illustrée par un taux de croissance annuel de 6% depuis une décennie ainsi que par les réserves monétaires de la BCEAO équivalant à 6 mois d'importations de la zone, ce qui en fait la plus performante des zones économiques du continent africain. Pourquoi? Tout simplement parce que, même si la zone euro venait à implorer, le franc CFA demeurerait inébranlable parce qu'il est garanti par la puissance économique de la France, dont le PIB est égal à 25 fois celui de l'UEMOA. Malheureusement, malgré cet état des lieux monétaire du franc CFA, exceptionnel parmi toutes les monnaies actuelles dans le monde, des intellectuels de cette zone, en mal de reconnaissance sociale dans leur pays et épaulés par des réseaux complotistes extérieurs à la zone franc CFA, ont réussi progressivement depuis 2015, grâce à certains réseaux sociaux visant à bannir la France de son pré carré africain, à diffuser des allégations mensongères et alarmantes, certaines jusqu'au ridicule, contre l'exploitation du système du franc CFA par la France pour soit disant piller les réserves monétaires des pays africains...

En quoi un éco dépendant du Nigeria poserait-il problème ?

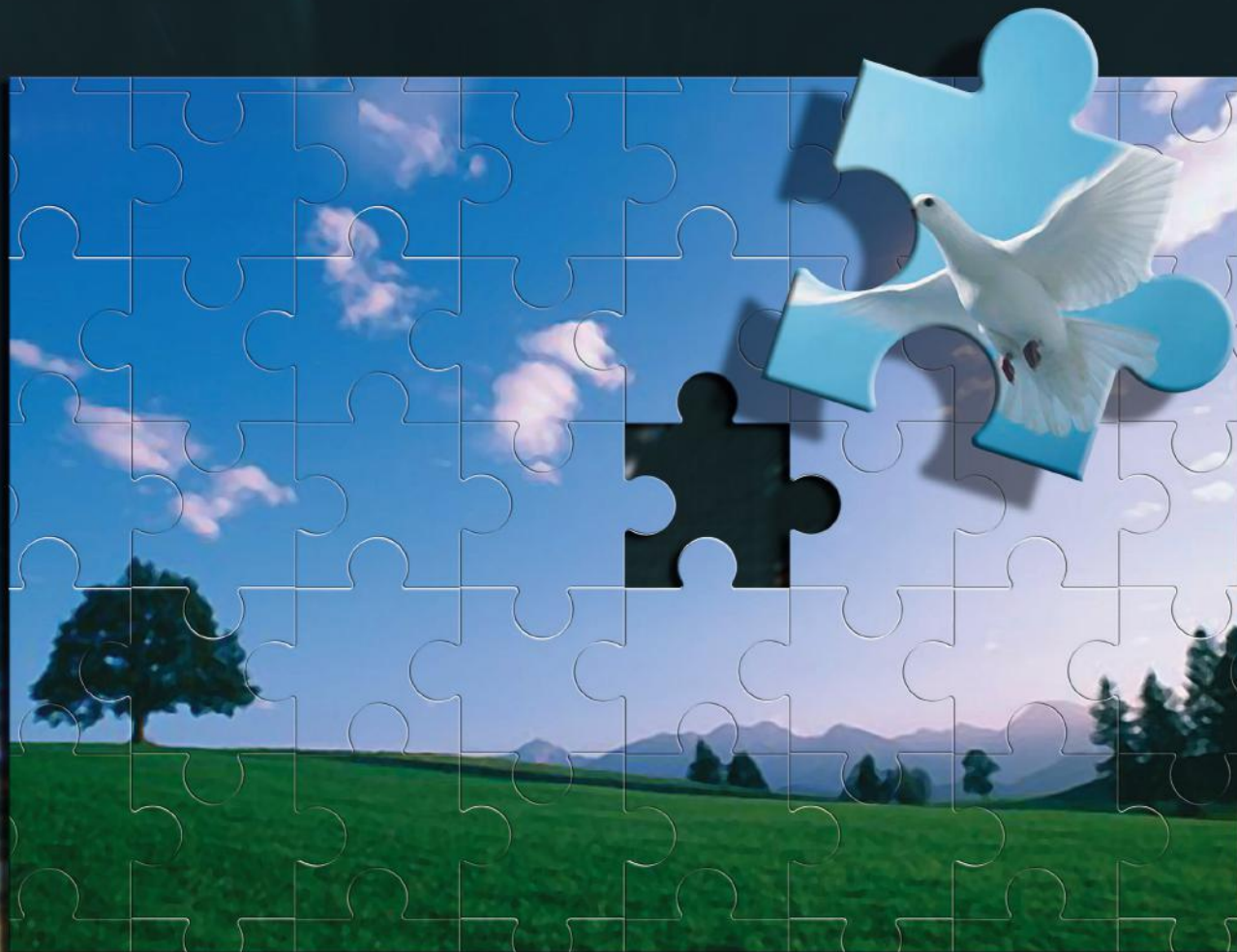
La future zone éco serait sous la domination écrasante du PIB nigérian : 230% de celui des 14 autres pays de la CEDEAO réunis, dont il compose 70% du PIB global, avec une population dépassant 60% de toute cette communauté économique régionale (CER).



Michel Nadime Kalife,
économiste.

Dans une structure politique où ne règne pas l'État de droit, ni à l'intérieur de chaque État membre, ni entre les États, il est à craindre des tensions politiques et économiques résultant des rapports de force, d'autant que la plupart de ces États sont soumis à des menaces djihadistes qu'ils n'arrivent pas à maîtriser malgré l'assistance militaire de puissances étrangères. Or le Nigeria, se considérant comme une puissance régionale, rejette cette aide militaire étrangère, ce qui aggrave les tensions de déstabilisation politique de la sous-région. De plus, l'éco/naira serait soumis à une dépréciation permanente car il reposerait sur les réserves monétaires d'une économie ultra-dominante connue pour la fuite illicite de ses capitaux ainsi que pour ses détournements monstrueux et à répétition des finances publiques liés à la corruption systémique de son mode de gouvernance opaque.

Propos recueillis par Paul de Manfred



***Vous allez
comprendre
l'Actualité !***

L'INTELLIGENT D'ABIDJAN

www.lintelligentdabidjan.ci

Depuis 2007, l'Intelligent d'Abidjan nouvelle formule est arrivé.
Plus clair, plus précis, plus dense, plus beau, en somme plus INTELLIGENT
que jamais : nouvelles rubriques, plus de loisirs, plus d'investigations.
Découvrez-le dès maintenant dans vos kiosques.

Le Quotidien dont vous avez rêvé.

■ Développement Humain

ADAPTER LES FORMATIONS AUX BESOINS DE L'EMPLOI

À travers son Département du développement humain (DDH), la Commission de l'UEMOA accompagne les États notamment pour promouvoir l'auto-emploi et la mise en œuvre de suivis adéquats.

Le commissaire burkinabè Filiga Michel Sawadogo, à la tête du Département en charge des questions de développement humain, est intarissable quand il s'agit d'évoquer l'expertise de la Commission de l'UEMOA dans la mise en œuvre d'une meilleure articulation entre la formation et l'emploi au sein des huit pays de l'Union. Il explique en effet que « la Commission accompagne les États pour une meilleure articulation des enseignements avec les besoins du marché

S'agissant de l'auto-entrepreneuriat, le DDH a érigé 20 institutions d'enseignement supérieur et de recherche en Centres d'excellence de référence internationale et procédé à l'identification de huit institutions communautaires de formation professionnelle répondant aux spécificités locales. Il encourage et appuie aussi des incubateurs d'entreprises permettant aux étudiants de développer les projets professionnels qui leur donneront la possibilité de s'auto-employer. En outre, dans le but d'instaurer une culture de suivi rapproché de l'évolution du marché du travail, il appuie les États pour qu'ils rendent opérationnels leurs observa-

I «Le DDH encourage les incubateurs d'entreprises.»

toires nationaux de l'emploi et de la formation afin de disposer de statistiques actualisées et fiables. C'est dans cette dynamique qu'une plate-forme numérique de mutualisation des outils et ressources de la formation a été développée.

du travail. À cet effet, son action porte notamment sur l'adaptation des formations aux besoins de l'emploi, sur la promotion de l'auto-emploi, et sur la mise en place de dispositifs de suivi adéquats. »

Ainsi, en rapport avec les différents secteurs privés des huit pays, la Commission a identifié 22 filières et proposé deux métiers porteurs au profit de chaque État membre. Elle contribue par ailleurs à la promotion de la recherche-action et à l'innovation dans les établissements. À la direction du DDH, on est conscient du fait qu'au sein des universités ou des grandes écoles se trouve un socle du développement des connaissances indispensables à l'économie du savoir.

Enfin, tirant les leçons de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la Commission s'est engagée à promouvoir de nouvelles approches pédagogiques offrant plus de flexibilité lors des situations de crise en vue d'assurer une continuité pédagogique, notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la formation à distance.

Louise Bibalou-Durand

Où en est l'UEMOA sur l'égalité femmes-hommes ?

Selon le commissaire du DDH Filiga Michel Sawadogo, le concept de genre demeure malheureusement méconnu de la plupart des acteurs économiques car il est la plupart du temps appréhendé sous le seul angle des droits humains. Pourtant, l'égalité entre femmes et hommes est également une question de performance économique. En effet, une réduction des inégalités pourrait entraîner une augmentation du PIB de 35 % en moyenne par pays. Comme des économies intégrées et prospères ne peuvent être bâties sans offrir aux citoyens les mêmes opportunités de création de richesse, l'Union s'est dotée en 2018 d'une Stratégie genre 2018-2027, explique le commissaire du DDH Filiga Michel Sawadogo.

Ainsi, depuis 2018, la Commission privilégie la mise en œuvre de l'axe 1 qui consiste à œuvrer à l'institutionnalisation du genre, c'est-à-dire à sa prise en compte systémique dans les politiques sectorielles pour identifier les disparités de chaque secteur : économie, éducation, agriculture, etc. Pour ce faire, l'UEMOA s'est engagée dans une réforme institutionnelle, élaborant entre autres un schéma organisationnel-type d'institutionnalisation du genre qui indique les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le genre dans les ministères au niveau macro, méso et micro.

Des réformes ont été initiées en budgétisation sensible au genre. Une démarche essentielle car la sexo-spécificité fait désormais partie des critères d'appréciation des finances publiques des États par l'outil PEFA, un cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques. Pour renforcer les capacités des acteurs, une plate-forme de formation en ligne a par ailleurs été mise en place à destination du personnel des organes.

L.B-D



P^r Filiga Michel Sawadogo, commissaire chargé du Département du développement humain.

Aissane Ouedraogo

Le commissaire burkinabè Filiga Michel Sawadogo dirige le Département du développement humain (DDH) à la Commission de l'UEMOA. Face à l'épidémie de Covid-19, il évoque les capacités des États en matière de prévention.

projets sectoriels concrétisant les objectifs du Protocole additionnel numéro 2 dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation professionnelle, de la santé, de la protection sociale, du genre, de la culture et du tourisme.

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'importance du DDH en matière de santé. Mais bien avant, à travers sa Direction de la santé et de la protection sociale (DSPS), il avait démarré le chantier du renforcement des capacités des États membres s'agissant de la prévention des épidémies et de la réponse à leur apporter en milieu transfrontalier, et produit un document de projet sur la période 2021-2025. Il a aussi élaboré et fait valider huit modules de formation sur la surveillance épidémiologique et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers, renforçant dans ce domaine sa coopération avec l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'OOAS (Organisation ouest-africaine de la santé) et l'OIM (Organisation internationale pour les migrations). Enfin, la Commission a alloué aux États membres 10 milliards de FCFA pour l'achat d'intrants dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et 15 milliards de FCFA destinés à la bonification du

« LE DDH A JOUÉ UN RÔLE MAJEUR CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »

Quels sont le rôle et l'importance du DDH au sein de l'UEMOA, surtout en cette période de pandémie qui affecte les huit États membres ?

P^r Filiga Michel Sawadogo : Le DDH est l'un des sept départements que compte la Commission de l'UEMOA. Créé en 1997, il oriente et coordonne les programmes et

taux d'intérêt des emprunts destinés à la lutte contre cette pandémie et ses conséquences économiques et sociales.

L'UEMOA a initié le projet de centres de soins spécialisés de haut niveau (CSSHN) présenté en novembre

2019 lors d'une réunion des ministres de la Santé des États membres. Sur quelles recommandations a débouché cette réunion et les huit pays ont-ils des structures sanitaires aptes à soigner les pathologies compliquées ? Effectivement, le 15 novembre 2019 à Ouagadougou, la Commission de l'UEMOA a présenté aux ministres de la Santé l'état d'avancement de ce projet afin de recueillir leurs observations et d'obtenir leur adhésion. À l'issue de leur réunion, les ministres ont recommandé

« La Commission a alloué aux États membres 25 milliards de FCFA dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. »

d'accélérer le processus de mise en œuvre du projet, et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a été chargée de la mobilisation des ressources financières pour l'opérationnaliser.

Oui, il y a au sein de l'espace communautaire des structures spécialisées qui permettent un très bon niveau de prise en charge pour les pathologies faisant souvent l'objet d'évacuations vers l'extérieur. Dans le cadre de ce projet, 14 structures de soins sont à même de prendre en charge des pathologies telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires, les grands traumatismes, etc. Le projet vise à les renforcer sur le plan technique et à accroître leurs capacités d'accueil.

Quels efforts la Commission consent-elle pour promouvoir une image de marque positive et attrayante de la zone UEMOA comme destination touristique ?

Notre espace présente de grands atouts propices à une offre de circuits touristiques inter-États : le Parc W, le Parc du Djoudj, l'île de Gorée, le tombeau des Askias, Tombouctou et ses mosquées, de nombreuses belles plages, des ranchs bien garnis, etc. La Commission a fortement contribué à la structuration des organisations patronales du tourisme à l'échelle régionale, et elle apporte régulièrement son appui technique et financier à l'organisation des salons et événements touristiques initiés par les États pour attirer les flux des grands marchés émetteurs vers les destinations de la zone. L'amélioration de cette offre touristique a conduit à l'adoption de quatre textes communautaires en septembre 2019, à savoir une directive et trois règlements qui portent sur : les stratégies de développement touristique au sein de l'UEMOA, l'amélioration des établissements d'hébergement touristique, et enfin les règles s'appliquant aux agences de voyages et de tourisme ainsi qu'à la profession de guide. Malheureusement, en plus de la crise sécuritaire, la pandémie de Covid-19, véritable

cataclysme pour l'industrie touristique, est venue fragiliser davantage ce secteur dont la contribution au PIB des États membres est déjà significative, mais peut être accrue.

Vous êtes à la tête du DDH depuis 2017. Quelles sont vos priorités pour 2020 ?

Les priorités pour 2020, qui vont certainement se prolonger au-delà, sont notamment l'appui aux États pour la mise en œuvre des textes communautaires sur la réglementation pharmaceutique, l'application effective du traitement égalitaire des étudiants des États membres, la facilitation de la mobilité des étudiants et des enseignants, la consolidation du fonctionnement du LMD et l'avancement des

projets sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. Mentionnons aussi l'accompagnement des États membres à l'amélioration du cadre d'intégration systémique du genre, l'appui à la réglementation du marché des biens et services culturels, et enfin l'amélioration de la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire.

Propos recueillis par Paul de Manfred

Bio

Le P^r Filiga Michel Sawadogo, commissaire chargé du Département du développement humain à la Commission de l'UEMOA, commence sa carrière en 1981 à l'université de Ouagadougou. Agrégé des facultés de droit en 1991, il devient professeur titulaire en 1995, dispense de nombreux cours et assure maintes formations – au Burkina Faso, ailleurs en Afrique ou en France – et publie une somme d'articles et d'ouvrages dans les domaines du droit privé, des affaires et de la fiscalité, particulièrement en droit OHADA où il contribue à l'élaboration d'actes uniformes. Il réalise des études et des consultations, et préside des colloques et des rencontres. Arbitre dans plusieurs affaires, il est intervenu auprès de la chambre de commerce internationale de Paris.

Dans le cadre universitaire, il assume les responsabilités de doyen de la faculté de droit pendant dix ans et de recteur de l'université de Ouagadougou de 1995 à 2000, participant à la mise en place de la deuxième université du pays à Bobo-Dioulasso. Plusieurs fois membre ou président de jurys, président-coordonnateur des jurys du concours d'agrégation du CAMES, il est membre puis président du comité technique spécialisé des sciences juridiques et politiques du CAMES et membre du comité consultatif général.

En dehors de l'université, il sera membre du Conseil constitutionnel ainsi que du conseil de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), ceci après avoir grandement contribué à l'élaboration des principales lois sur les TIC. Enfin, il sera nommé directeur général des Impôts et, de 2014 à 2017, ministre des Enseignements secondaire et supérieur, puis de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation.

« IL FAUT AUGMENTER LES MOYENS DE DÉTECTION DU COVID-19 EN AFRIQUE »

Alors que plusieurs pays africains rouvrent leur espace aérien, le docteur Michel Konan N'da Yao, responsable des programmes d'urgence sanitaire en Afrique pour l'OMS, préconise des mesures de surveillance aux points d'entrée pour les passagers venant des pays connaissant une transmission massive.

Pourquoi estimez-vous que la communauté internationale peut aider l'Afrique à éviter le pire ?

D^r Michel Konan N'da Yao : La prédiction du pire pour l'Afrique dans le contexte de la pandémie de Covid-19 est liée à une faible capacité à apporter une réponse complète dans un contexte de transmission communautaire massive. Une de nos prédictions alertait dans ce contexte sur le fait que 16 à 26 % de personnes parmi le milliard de la population africaine pourraient être atteintes et qu'il en résulterait entre 83 000 et 190 000 décès. Pour cette nouvelle maladie qui venait de faire des ravages en Europe, nous n'avions pas encore d'expérience africaine, sachant que l'Afrique souffre déjà de plusieurs épidémies concomitantes qui pourraient faire perdre l'avantage de l'expérience, et même de l'éventuel effet protecteur de la jeunesse de sa population. La mise à l'échelle de la capacité de réponse devenait donc difficile sans appui extérieur pour la formation, l'accès aux équipements et intrants non fabriqués en Afrique, et enfin l'investissement dans les actions requises pour la prévention et le contrôle des infections, y compris les mesures d'accompagnement économique des actions de santé publique.

L'épidémie semble pour l'instant relativement épargner l'Afrique. Pour quelles raisons avoir ces craintes énormes ?

L'épidémie en Afrique a évolué selon différentes phases. La première phase d'introduction du virus, avec des cas importés, a été assez bien gérée avec des mesures fortes de santé publique, notamment le confinement. On a observé une dissémination assez lente du début mi-février jusqu'en mai. Mais les mesures de santé publique, notamment le confinement, ayant entraîné le premier mois une baisse de 81 % des revenus des travailleurs informels (*source* : OIT) et le succès des mesures étant relatif, il s'en est suivi un relâchement



D^r Michel Konan N'da Yao, responsable des programmes d'urgence sanitaire en Afrique pour l'OMS.

qui a provoqué une augmentation importante à partir de mi-juin. La troisième phase d'augmentation rapide va jusqu'au début du mois d'août, où l'on observe un léger ralentissement. En effet, à la fin du mois d'avril, 10 semaines après le premier cas en Afrique, on enregistré environ 34 000 cas, puis plus de 600 000 cas 10 semaines plus tard, à la mi-juillet, et finalement un million de cas 3 semaines plus tard, au début du mois d'août. Pendant que les pays qui ont le plus grand

nombre de cas amorcent un ralentissement (Afrique du Sud, Égypte, Nigeria, Algérie, Ghana), d'autres pays observent une augmentation : Éthiopie, Kenya, Zambie, Zimbabwe... Ces changements dans la propagation montrent que la situation reste instable et qu'il faut continuer à s'en inquiéter, surtout que l'on connaît le potentiel de propagation et de létalité de cette maladie.

Pensez-vous qu'en Afrique d'une manière générale, le nombre de cas est sous-estimé, et que certains malades échappent à la détection ?

Par rapport à la capacité très limitée des pays d'Afrique à effectuer des tests de confirmation ou à suivre tous les contacts, et à la forte proportion des cas asymptomatiques que provoque cette maladie, il y a sans aucun doute une certaine sous-estimation. Cependant, l'on peut être rassuré sur le fait que l'on ne passe pas à côté

« Avec cette maladie, même les pays qui ont une grande capacité peinent à avoir une vision complète de la situation. Il faut donc renforcer le système de surveillance. »

d'une situation avec un nombre important de cas symptomatiques ou de décès massifs en Afrique, qui aurait été détectée par le système de surveillance communautaire assez répandu et renforcé en Afrique. Avec cette maladie, même les pays qui ont une grande capacité peinent à avoir une vision complète de la situation. Il faut donc renforcer le système de surveillance, comme on le fait pour d'autres épidémies où l'on n'arrive pas à tester tout le monde. Il s'agit de voir les tendances et de réagir promptement.

Plusieurs pays africains rouvrent leur espace aérien. Quelles dispositions de contrôle pouvez-vous suggérer aux pays africains à l'endroit des voyageurs venant des pays à risques comme les États-Unis ou la Chine ?

L'économie mondiale et surtout africaine ne peut pas se permettre un confinement qui dure. Les espaces aériens s'ouvrent, et il faut mettre en place des mesures de surveillance aux points d'entrée, surtout pour les passagers venant de pays qui connaissent une transmission massive. On pourrait vérifier le statut à l'arrivée par un test, et surtout effectuer un suivi pendant la période d'incubation. Il faut également s'assurer de l'application des mesures barrière aux points de sortie et

d'entrée, et avoir des structures d'isolement. Enfin, il faut s'assurer que les personnes symptomatiques ne prennent pas l'avion afin de réduire l'aggravation par importation de cas, comme cela l'a été au début en Afrique.

En Europe, la crainte d'une deuxième vague entraîne des mesures de reconfinement partiel dans certains pays, ce qui donne à penser que cette pandémie ne va pas disparaître de sitôt. Comment les pays africains vont-ils pouvoir s'adapter à une crise sanitaire plus longue, avec de surcroît des risques avérés de contamination par les airs ?

Malheureusement, il s'agit d'une épidémie qui va durer dans le temps jusqu'à ce qu'un vaccin efficace soit trouvé et largement utilisé à travers le monde. Pour les pays d'Afrique, il faut maintenir un système de surveillance, surtout communautaire, couplé à l'application des mesures barrière devenant la nouvelle normalité. Une sensibilisation et l'engagement continu des communautés sont essentiels, avec des mesures d'accompagnement pour les personnes démunies et vulnérables afin de maintenir l'hygiène

et de se protéger dans les conditions de promiscuité – mise à disposition de points de lavage des mains, distribution de liquides désinfectants et de masques... – et des mesures d'accompagnement socio-économique. Par ailleurs, il faut augmenter et décentraliser les moyens de réponse, surtout de test et de prise en charge des cas, tout en assurant la continuité des services essentiels dont l'interruption pourrait avoir des conséquences importantes et générer un retour en arrière en Afrique : vaccination, services mère-enfant... Il s'agit de prévenir, de surveiller et de réagir promptement, y compris de prendre en charge des cas, et de continuer à faire vivre les pays.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

Bio

Michel Konan N'da Yao, 52 ans, originaire de Côte d'Ivoire, est citoyen canadien. Ce docteur spécialisé en médecine des catastrophes du programme conjoint de l'université d'Abidjan et Paris-V est passionné par le travail humanitaire et par l'organisation des services de santé. Chef d'équipe d'urgence médicale puis consultant pour la Croix-Rouge, coordinateur du programme de santé pour les réfugiés en Côte d'Ivoire, assistant de recherche et d'enseignement à l'université de Montréal, telles sont ses expériences marquantes avant qu'il n'intègre l'OMS d'abord comme conseiller principal en santé publique au siège à Genève, puis chef du bureau en République centrafricaine, et enfin responsable des opérations d'urgence à Brazzaville. Depuis mi-août 2020, il est de retour à Genève au département des urgences.

LA COMMISSION DE L'UEMOA AU CHEVET DES HUIT PAYS MEMBRES

La Commission a fourni plus de 4,5 millions de masques à l'ensemble des pays de la zone UEMOA, ainsi qu'une enveloppe de 500 millions de FCFA à chaque État pour l'acquisition de kits de prélèvement et de diagnostic.

« Alors que les pays les plus affectés par la pandémie de Covid-19 amorcent un ralentissement (Afrique du Sud, Égypte, Nigeria, Algérie, Ghana), d'autres observent une augmentation de cas contaminés (Éthiopie, Kenya, Zambie, Zimbabwe...). Ces changements de la propagation montrent que la situation est encore instable en Afrique et qu'il faut continuer à s'en inquiéter », fait observer le docteur Michel Konan N'da Yao, responsable pour l'OMS des programmes d'urgence sanitaire en Afrique (lire son interview p. 32-33).

S'agissant de la gestion de la pandémie dans la zone UEMOA, la Commission a fourni début août, pour contribuer à lutter contre le Covid-19, plus de quatre millions cinq cent mille masques d'une valeur totale de plus de 6 milliards de FCFA, et un appui financier global de 4 milliards de FCFA aux États membres. Ainsi, à Abidjan, ce sont 206 985 masques de protection pour le personnel soignant, 558 805 masques industriels à usages multiples pour le grand public, des dons en matériel ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 500 millions de FCFA destinée à l'acquisition de kits de prélèvement et de diagnostic qui ont été remis par Paul Koffi Koffi, commissaire chargé du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports, et le docteur Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique de Côte d'Ivoire.

La même dotation s'est répétée avec six autres commissaires dans les capitales Ouagadougou, Bamako,

L'organisation a salué « l'engagement et la mobilisation sans faille de l'ensemble des ministres chargés de la Santé ».

Niamey, Lomé, Bissau, Dakar et Cotonou auprès des différents ministres de la Santé. De l'avis du président de la Commission de l'UEMOA Abdallah Boureima, cette pandémie de Covid-19 « a réussi à mettre le monde entier à l'arrêt, à lui imposer de nouvelles règles de vie et

Protocoles de santé à base de chloroquine

Au registre des protocoles de santé, plusieurs pays africains, dont le Sénégal, se sont distingués par des traitements aux résultats prometteurs prodigués à l'endroit des patients. Abdoulaye Diouf Sarr, ministre de la Santé, a indiqué que « la chloroquine, seule ou associée à l'azithromycine, représente le traitement de base administré par les équipes de prise en charge ». En cas d'effets secondaires, un traitement alternatif est donné. « Mais les études ont prouvé, sur la base de ce traitement, que nous avons des résultats meilleurs avec les patients, et cette association a participé au bon taux de guérison enregistré au Sénégal », a précisé le ministre sénégalais. S'agissant de l'aide d'urgence octroyée aux pays pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la Banque mondiale a apporté une assistance financière à un certain nombre d'entre eux en Afrique, dont le Burkina Faso, qui figure sur une liste de 25 États. Comment cette aide a-t-elle été utilisée ? Le P^r Claudine Lougue/Sorgho, ministre de la Santé, explique que « cette ligne de crédit de la Banque mondiale accordée à notre pays, qui s'élevait à 21,5 millions de dollars US, a été mise à profit à travers le Projet de préparation et de riposte au Covid-19. Pour ce faire, un plan de travail budgétisé a été élaboré en se basant sur les priorités du plan sectoriel de santé. Il couvre les domaines de la surveillance épidémiologique, des équipements médico-techniques, du renforcement des compétences, de la prise en charge des cas, ou encore de la prévention et du contrôle des infections. » **L.B.-D.**

de travail, perturbant ainsi profondément nos relations sociales et ébranlant fortement nos économies ». La remise de masques destinés au personnel soignant et à la population ainsi que l'appui financier de l'organisation sous-régionale sont la marque de sa solidarité et de son soutien à l'action des États membres. À travers ce geste, l'UEMOA entend « faire ensemble front à la pandémie de Covid-19 ». L'organisation a d'ailleurs salué « les mesures prises par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union sur le plan sanitaire, social et économique pour réduire les effets néfastes de cette pandémie », ainsi que « l'engagement et la mobilisation sans faille de l'ensemble des ministres chargés de la Santé ».

Louise Bibalou-Durand

■ Entretien – Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique du Togo

« IL NOUS FAUT RENFORCER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ »

Le professeur Moustafa Mijiyawa, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique du Togo, donne un aperçu de l'ampleur de la riposte togolaise face à la crise du Covid-19.



Emmanuel Pira

La pandémie de Covid-19 n'a pas épargné les pays de la zone UEMOA. Quelle organisation le Togo a-t-il mis en place pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent ?

P^r Moustafa Mijiyawa : Le Togo, à l'instar des autres pays, est touché par la pandémie au nouveau coronavirus, dont le premier cas a été enregistré le 5 mars 2020. Quatre organes ont été mis en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie : le comité de crise, présidé par le chef de l'État et chargé de donner les grandes orientations de la lutte contre la

pandémie ; la coordination nationale de gestion de la riposte, chargée de la mise en harmonie et en cohérence des actions sectorielles en raison du caractère tentaculaire de cette crise et de ses conséquences ; le comité de gestion chargé de procéder à une comptabilité-matière et de rendre compte de l'utilisation des ressources allouées à la lutte contre la pandémie ; et enfin le conseil scientifique chargé d'émettre des avis consultatifs à la demande du gouvernement avant la prise de décision par celui-ci sur un des quelconques aspects de la pandémie. La participation de tous a été sollicitée, car l'épidémie imposait des actions inclusives de toutes les couches de la société.

Au 2 juin, on recensait dans votre pays deux nouveaux cas d'infection sur 448 tests effectués, ce qui portait le total à 445 positifs et seulement 13 décès. Estimez-vous avoir pu limiter la propagation du virus au Togo ?

À ce jour, 26 juillet 2020, le Togo a enregistré 868 cas, dont 599 guéris, et 18 décès. Un total de 40 763 tests a été effectué. La stratégie de lutte et de riposte mise en place a certainement permis au Togo de limiter la propagation du coronavirus. Cette stratégie a couvert tous les champs de la lutte et a comporté schématiquement

trois piliers. D'abord la prévention, en proclamant un état d'urgence sanitaire, des mesures barrière, un couvre-feu, la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres, le dépistage, la mise en quarantaine, le suivi et le dépistage des personnes venant de pays à risque, l'interdiction des regroupements, etc. Ensuite, la prise en charge des cas avec l'ouverture de centres dédiés, la mise en place d'un protocole thérapeutique, l'équipement en matériels de protection et de réanimation, la formation des équipes de prise en charge ainsi que la gratuité de la prise en charge des malades et des personnes confinées. Enfin, des mesures visant

« Au 26 juillet 2020, le Togo a enregistré 868 cas, dont 599 guéris et 18 décès. Un total de 40 763 tests a été effectué. »

à atténuer les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire ont été décrétées, comme les allègements fiscaux, le soutien aux entreprises, la mise en place d'un fond d'aide et de solidarité au profit des plus vulnérables, etc.

Quelles sont les leçons à tirer de cette pandémie ? Pensez-vous que la part accordée aux questions de santé dans le budget national sera revue ?

Il ressort de l'expérience des 6 mois écoulés qu'il nous faut renforcer notre système d'alerte afin de dépister très tôt toute maladie à potentiel épidémique, et qu'il nous faut également renforcer notre système de santé afin de le rendre résilient et robuste, avec la réhabilitation et la dotation en équipements des infrastructures, une amélioration de leur mode de gestion, un renforcement de la recherche et de la formation, le tout servant de socle à la couverture sanitaire universelle. C'est dans cette optique qu'un vaste chantier avait été ouvert par le chef de l'État bien avant la pandémie en cours, à travers des projets dotés de budgets conséquents et visant à redynamiser le secteur.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

« LA SANTÉ EST UN INVESTISSEMENT RENTABLE »

Pour le professeur Léonie Claudine Lougue/Sorgho, la ministre de la Santé burkinabè, le Covid-19 a mis en exergue les faiblesses des systèmes de santé. Elle pense aussi que face aux menaces, les États devraient faire preuve de plus de solidarité au lieu de se replier sur eux-mêmes.

Face à la pandémie de Covid-19, comment le Burkina Faso a-t-il organisé sa riposte ?

P^r Léonie Claudine Lougue/Sorgho : Face à la crise, le Burkina Faso a élaboré un plan de préparation et de riposte et a mis en place un cadre multisectoriel et multidisciplinaire organisé en comités nationaux, ministériels et déconcentrés de gestion de la crise. La coordination de la riposte a été placée sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Premier ministre. Au niveau de mon département, dès le mois de janvier 2020, le Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) a été activé, un coordonnateur nommé et dix groupes thématiques mis en place. Cette organisation permet de couvrir tous les domaines liés à la réponse et les groupes travaillent sept jours sur sept et parfois 24 heures sur 24. Dès la notification des premiers cas au Burkina Faso, des mesures fortes ont été prises, notamment au plan sanitaire avec la réquisition du centre hospitalier universitaire de Tengandogo, d'une capacité de 500 lits, et la création d'un numéro vert, le 3 535, et au plan des libertés publiques avec un couvre-feu, la mise en quarantaine des villes, la fermeture des frontières, etc. À côté de ces mesures restrictives de libertés, le chef de l'État, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, a pris une série de mesures sociales et économiques d'un montant de 394 milliards de FCFA : réduction des factures d'eau et d'électricité, soutien aux entreprises en difficulté, etc.

Au 30 mai, on recensait officiellement dans votre pays 883 cas d'infection au coronavirus, 53 décès, 741 guérisons et 89 cas actifs. Pensez-vous avoir maîtrisé la propagation du virus avec la quarantaine appliquée notamment aux villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ?

Les mesures de quarantaine ainsi que les autres mesures restrictives de libertés ont contribué à l'atteinte des résultats que nous avons aujourd'hui. En effet, depuis

un mois, nous observons une relative maîtrise de l'épidémie, avec une diminution notable des nouveaux cas notifiés par jour et une baisse de la létalité de la maladie. Toutefois, la vigilance doit rester de mise. Ainsi, dans l'optique de l'ouverture des frontières, nous avons prévu un dispositif pour réduire les risques d'un éventuel rebond.

Suite à la crise du Covid-19, la part accordée aux questions de santé dans le budget national va-t-elle être revue ?

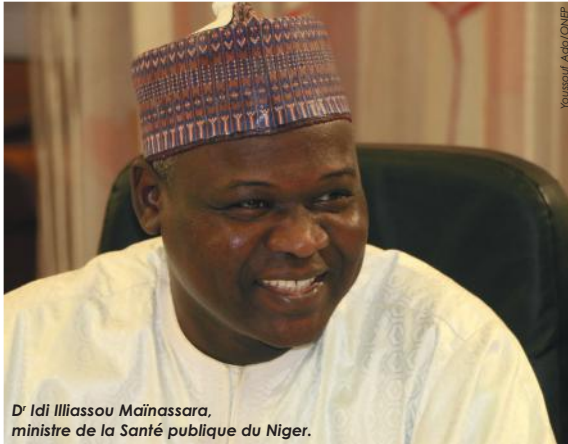
À travers cette crise sanitaire, il a été suffisamment démontré que la santé est un investissement rentable et que tout part de la santé. Malgré les efforts réalisés au niveau mondial dans le domaine de la sécurité sanitaire après l'avènement d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le monde n'est pas encore suffisamment prêt pour faire face à des pandémies majeures. Le Covid-19 a mis en exergue les faiblesses des systèmes de santé à faire face à des crises majeures, et même les systèmes les plus développés ont montré leurs limites. C'est la raison pour laquelle les États doivent poursuivre leurs efforts afin d'assurer la résilience des systèmes de santé : face à ces menaces, les pays devraient faire preuve de plus de solidarité au lieu de se replier sur eux-mêmes. Pour venir à bout d'une telle pandémie, les États devraient développer cette solidarité pour aider les plus fragiles et les plus vulnérables car cela éviterait qu'un État fragile ne soit un facteur d'entretien, voire de dissémination de la pandémie.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



P^r Léonie Claudine Lougue/Sorgho, ministre de la Santé du Burkina Faso.

LA RÉSILIENCE FACE AU COVID-19



D^r Idi Illiassou Maïnassara,
ministre de la Santé publique du Niger.

A lors que le coronavirus touchait déjà certains pays de la sous-région ouest-africaine, le Niger était encore à l'abri. Malheureusement, cette situation n'a pas duré puisque cet immense pays de 1,268 million de km² a enregistré son premier cas positif le 19 mars 2020. Depuis lors, la pandémie a connu une évolution avec, selon les chiffres officiels, 1 172 cas, 1 083 guérisons et 69 décès à la date du 22 août 2020. Mais avant que ce virus n'entre sur le territoire nigérien, le président Mahamadou Issoufou avait dès le 18 mars annoncé dix mesures. Parmi elles, la fermeture pour deux semaines des frontières aériennes et terrestres ainsi que celle des établissements scolaires, des bars et des boîtes de nuit, et l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes. « *La faiblesse des systèmes de santé de nos pays nous impose la prévention* », avait fait observer le chef de l'État, appelant au strict respect des mesures face à une maladie qui n'a « *ni traitement, ni vaccin* ».

Auparavant, le gouvernement avait annulé le 13 mars dernier, par prudence, les réunions internationales prévues à Niamey, notamment la célébration du cinquantième de l'Organisation internationale de la Francophonie et la conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique. Ces premières mesures ont été suivies par la proclamation de l'état d'urgence sanitaire le 27 mars et par l'adoption d'un plan de riposte national au Covid-19 de 597 milliards de FCFA. Ce plan incluait, entre autres mesures, l'instauration d'un couvre-feu et la prise en charge par l'État des factures d'électricité et d'eau des mois d'avril et de

Le Niger, pays immense aux longues et poreuses frontières terrestres, est touché par le coronavirus depuis le 19 mars 2020. Mais les autorités, qui avaient anticipé les mesures à prendre, ont travaillé avec la vigilance requise à mettre la pandémie sous contrôle.

mai pour les tranches sociales les plus démunies. Vu les désastreuses conséquences prévisibles du coronavirus sur l'économie nigérienne – le taux de croissance de l'année 2020 passerait de 6,9 à 4,1 % selon le ministère des Finances –, le plan de riposte a été réévalué courant avril dernier, après des études approfondies, à 1436 milliards de FCFA afin de prendre en compte les volets sanitaire, économique et social.

Et les efforts déployés par l'État nigérien contre la pandémie n'ont pas tardé à payer. Dès le 28 mai 2020, le comité interministériel de lutte contre le Covid-19 au Niger indiquait que l'épidémie était « *sous contrôle* ». « *On constate globalement une évolution très favorable de l'épidémie, puisque l'indicateur principal qui le montre [le R0 ou nombre de personnes qu'une personne infectée peut contaminer] et qui était au début à cinq personnes est actuellement à 0,248 personne* », avait indiqué le P^r Saïdou Mamadou, président du comité des experts. Ce constat a été confirmé en juillet dernier par le D^r Idi Illiassou Maïnassara, ministre de la Santé publique : « *L'évolution de la maladie est favorable. Le R0, coefficient de transmissibilité, est à 0,239. C'est quand il arrive à 1 que le risque est réel.* » Il avait par ailleurs souligné que le virus était toujours en circulation. Cette tendance favorable dans l'évolution du coronavirus a conduit le gouvernement nigérien à assouplir les mesures de confinement, qui commençaient à susciter des mécontentements. Parmi elles, la levée du couvre-feu, la réouverture des mosquées et des écoles et lycées ainsi que celle des frontières aériennes à partir du 1^{er} août dernier, avec obligation pour les voyageurs arrivant au Niger de présenter un bulletin de test négatif au Covid-19 de moins de trois jours. Toutefois, l'exécutif nigérien a prévenu qu'en « *cas de détérioration de la situation* », la décision d'assouplissement des mesures serait « *reconsidérée* ».

Kader Patrick Karantao

« LE COVID-19 A MIS EN LUMIÈRE CERTAINES FRAGILITÉS DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Antonio Deuna, ministre de la Santé publique de Guinée-Bissau, indique que, avant de déclencher une riposte à la pandémie de Covid-19, son gouvernement a d'abord dû assurer la reprise des paiements des salaires et des arriérés du personnel de santé.

Comment le ministère de la Santé a-t-il pu organiser sa riposte à la pandémie du Covid-19 alors que le pays était confronté à une crise politique du fait d'un contentieux électoral ?

Antonio Deuna : En effet, nous vivions déjà dans une situation de crise de contentieux électoral après les élections du 29 décembre 2019, à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire avec la pandémie de Covid-19. Malgré tout, la décision a été prise de réactiver la coordination du Centre des opérations pour l'émergence en santé (COES) en élaborant un plan de riposte sanitaire avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Toutefois, nous nous sommes heurtés à une difficulté de taille, dans la mesure où le gouvernement et le président n'étaient pas encore reconnus par la communauté internationale. Cette situation politique s'est traduite par le blocage des aides et des appuis internationaux, ce qui a immédiatement compliqué la tâche en matière de coordination du COES, d'autant plus que ce dernier manquait cruellement de moyens pour assurer, notamment, le traitement salarial des agents de la santé et de la sécurité, étant donné que le gouvernement mis en place par le président de la République avait hérité d'une situation des finances publiques très difficile, où les caisses de l'État étaient quasiment vides.

Dès que les blocages politiques ont été levés, nous sommes parvenus à obtenir des lignes de crédit des bailleurs de fonds. Cette bouffée d'oxygène financier nous a permis d'aménager un centre d'isolement au sein même de l'hôpital national Simão Mendes, d'assurer les arriérés et la reprise des salaires du personnel de santé ainsi que de celui relevant de la sécurité. Cela a contribué à renforcer la motivation de ces fonctionnaires essentiels à reprendre leurs activités et à s'investir dans la lutte contre le Covid-19.

Le 25 mai, la Guinée-Bissau comptait 1 178 cas confirmés de Covid-19, dont sept décès et 42 guérisons, sur

le million et demi d'habitants qu'elle totalise. Estimez-vous que les mesures de confinement décrétées par le gouvernement ont freiné la propagation du virus et évité un bilan plus lourd ?

Les mesures de confinement décrétées par le président de la République n'ont hélas pas totalement arrêté la propagation du virus. Cependant, elles ont contribué à empêcher sa diffusion dans les autres régions du pays, notamment dans les transports interrégionaux. Nous pouvons aussi nous féliciter de ce que ces mesures aient pu, sinon arrêter, au moins freiner la propagation et, surtout, éviter au système de santé une augmentation des cas graves qui auraient conduit à une saturation de nos hôpitaux.

Quels enseignements tirez-vous de cette pandémie, et pensez-vous que la part accordée aux questions de santé dans le budget national sera revue à la hausse suite à la crise du Covid-19 ?

La pandémie a permis de mettre en lumière certaines fragilités de notre système de santé, y compris pour les autres pays de la zone UEMOA qui ont eux aussi été confrontés à des difficultés extrêmement éprouvantes. On a observé que les systèmes de vigilance épidémiologique, les systèmes financiers et logistiques, les procédures de coordination interministérielle, entre autres, devaient être renforcés et améliorés. Un des grands enseignements de cette pandémie réside dans le financement de tous ces systèmes, surtout ceux qui sont directement liés à la santé publique. Il est nécessaire d'obtenir davantage d'appuis financiers et de bénéficier de plus d'attention, aussi bien en Guinée-Bissau que dans l'ensemble de notre région UEMOA.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand



LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS : L'EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE DU BÉNIN



P^r Benjamin Hounkpatin,
ministre de la Santé.

Bien qu'il ne caracole pas en tête des pays les moins contaminés d'Afrique ni de la sous-région ouest-africaine, le Bénin a fait depuis le mois de mars 2020 une série d'expériences et de progrès dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Si les dernières statistiques publiées sur le site du gouvernement concernant le Covid-19 ne sont pas les plus alarmantes de la sous-région, elles ne sont pas non plus très rassurantes au regard de la maîtrise de la pandémie. On peut lire qu'après 49 587 PCR, les tests avec un prélèvement effectué dans le nez au moyen d'un coton-tige, et 36 276 TDR, les tests de diagnostic rapide à partir d'une goutte de sang, « *le Bénin enregistre 1 770 cas contaminés, 699 cas sous traitement, 1 036 guéris et 35 décès* ». Ces chiffres, loin des « *191 cas confirmés avec 106 personnes sous traitement, 82 personnes guéries et seulement 3 décès* » enregistrés le 23 mai, prouvent bien que le pays en est à la phase de la contamination communautaire. Précisons toutefois que contrairement à plusieurs autres pays, le Bénin a accru le niveau de dépistage, soit 85 863 PCR et TDR réunis, des chiffres qui résultent de plusieurs expériences pour lesquelles le Bénin a souvent été pionnier dans la sous-région.

En effet, dès le mois de mai, ayant pris conscience du fait que les mesures barrière et le cordon sanitaire mis en place avaient affecté le pouvoir d'achat des populations, le gouvernement a décidé de préconiser un relâchement progressif des mesures. C'est ainsi que le 6 mai, le Conseil des ministres a pris la décision de lever le cordon sanitaire le 11 mai. Le 27 mai, il a décidé de la réouverture des lieux de culte le 2 juin. Des mesures qui ont créé un véritable boom social : reprise des voyages et des activités professionnelles à plein régime, des messes, des cultes...

Un climat de relâchement où s'est déployée la plus grande négligence possible, les populations ayant en majorité cru, du fait d'une communication déficiente

sur le Covid-19, que la levée du cordon sanitaire et la reprise des cultes correspondaient à une disparition du virus. Voulant corriger cette erreur, le gouvernement met aujourd'hui l'accent sur la communication. La police a même été mise à contribution pour veiller au respect des mesures, surtout le port obligatoire de masque de sécurité imposé à tous les citoyens, alors que le pays connaissait une explosion des contaminations ces dernières semaines.

Mais le gouvernement ne baisse pas les bras. Il a construit et équipé 12 laboratoires pour multiplier les dépistages et a rendu obligatoire le dépistage de tous les passagers qui atterrissent à l'aéroport international de Cadjêhoun. Ainsi, à la descente de l'avion, ils sont convoyés vers un site de dépistage où les prélèvements sont effectués, puis ils rentrent chez eux et reviennent quelques jours plus tard chercher les résultats. Lorsque le test est négatif, l'intéressé reprend son passeport et rentre. Lorsqu'il est positif asymptomatique, il est pris en charge à distance. Lorsqu'il est positif symptomatique, il est conduit vers les centres de prise en charge pour suivre un traitement adéquat. « *C'est l'une des grandes avancées du Bénin qui a été présentée au dernier Conseil des ministres et lors de la rencontre des experts des pays de l'UEMOA, où l'expérience du Bénin a été suivie, plébiscitée et souhaitée au niveau de tous les pays* », affirme le P^r Hounkpatin, ministre de la Santé.

La lutte contre le Covid-19 est devenue aujourd'hui l'une des priorités de développement du Bénin. En 2021, le gouvernement devrait multiplier les mesures de riposte, donc les moyens, si la pandémie n'a pas reculé au dernier semestre 2020.

Marcel Zoumenou



Eugène Aouele Aka, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique de Côte d'Ivoire.

L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DEMEURE UN MYSTÈRE

En date du 23 août 2020, la Côte d'Ivoire comptait 17 506 cas confirmés, dont 15 633 personnes guéries, 114 décès et 1 759 cas actifs. Malgré les efforts de communication du gouvernement, les populations émettent des doutes sur la réalité des chiffres d'évolution de la pandémie dans le pays.

La pandémie de Covid-19 a tout l'air d'un mystère en Côte d'Ivoire. Plus les décisions prises par le gouvernement ivoirien se sont relevées drastiques pour freiner la propagation du virus, plus la courbe d'évolution de la maladie a connu de pics. Le chef de l'État s'est donc résolu à lever toutes ces mesures, invitant les populations à simplement adopter les gestes barrière et à se montrer disciplinées. La garde ainsi baissée, on a enregistré, curieusement, moins de cas de contamination et un nombre aujourd'hui élevé de guérisons sans que l'on sache réellement comment et par quels moyens les patients sortent des griffes de cette maladie.

Dans la grande frayeur qui, le 11 mars 2020 à Abidjan, a suivi l'annonce du premier cas de contamination par le coronavirus, et face au nombre croissant de patients enregistrés, le Conseil national de sécurité (CNS) présidé par le chef de l'État a pris une série de mesures en riposte à la maladie. Un couvre-feu a été instauré et reconduit plusieurs fois, les maquis et lieux de spectacle ont été fermés, les regroupements massifs de population ont été interdits, la ville d'Abidjan a été isolée et bien d'autres restrictions ont été annoncées presque en grande pompe durant le mois de mars dernier. Au fil des semaines, les autorités ivoiriennes les ont renforcées.

Entre-temps, le centre hospitalier universitaire de Treichville, l'un des grands centres de santé du pays, notamment au service des maladies infectieuses, accueille des patients ou des cas suspects. Ces derniers, selon le protocole de soins rendu public par le ministère de la Santé, sont soumis au test de dépistage du coronavirus. Des prélèvements sont effectués et les personnes déclarées positives sont isolées. On leur administre du paracétamol, de la vitamine C et un traitement antigrippal.

Mais au cœur de la ville d'Abidjan, la sévérité des

mesures gouvernementales et la sensibilisation à outrance sur tous les supports médiatiques n'ont pas abouti aux résultats escomptés, au point qu'au mois de juin, le bilan quotidien oscillait entre 400 et 500 cas déclarés. Ainsi, plus la riposte était corsée, plus le nombre de cas augmentait. Cette maladie qui a affecté les activités économiques a été durement ressentie par de nombreux ménages. Face à cette pression de la population, les autorités ivoiriennes ont dû céder aux plaidoyers de certaines couches sociales pour un assouplissement des mesures.

C'est ainsi qu'en juillet 2020, certaines ont été levées et d'autres modérées. Le gouvernement a alors choisi de miser sur la sensibilisation sur le terrain, faisant la police au sein des populations pour le port du masque et le respect des gestes barrière. Chose curieuse, depuis cet adoucissement des contraintes, la courbe de la maladie a considérablement baissé. On est passé de 500 cas au quotidien à 30 ou 25 cas aujourd'hui. Mieux, le nombre de personnes guéries est en hausse. À la date du 23 août 2020, la Côte d'Ivoire compte 17 506 cas confirmés, dont 15 633 personnes guéries, 114 décès et 1 759 cas actifs. Aux yeux de nombreux observateurs, le coronavirus en Côte d'Ivoire relève d'un mystère, et c'est tout juste si l'on ne parle pas de miracle s'agissant de son traitement, qui se résume à la prise de paracétamol, de vitamine C et de médicaments antigrippaux. Notons enfin que sur la cartographie de la pandémie en Côte d'Ivoire, la ville d'Abidjan est la plus touchée avec plus de 14 990 cas, suivie des régions du Sud-Comoé (252) et de San-Pedro (107). La région la moins atteinte est le Worodougou, dans le nord-ouest du pays. En somme, le coronavirus reste malgré tout une énigme, dans la mesure où de nombreuses personnes doutent des statistiques du gouvernement.

Alain Bouabré

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS : LES FAILLES DU PLAN DE RIPOSTE

Au Mali, qui comptait en juillet dernier plus de 2 000 personnes infectées sur une population de 20 millions d'habitants, les mesures de prévention ont permis de ralentir la progression du virus. Mais ce plan de riposte contre le Covid-19, qui aurait pu être exemplaire, comporte des failles.

En avril 2020, dans un discours officiel, le président de la République du Mali Ibrahim Boubacar Keita (IBK) avait annoncé la mise en place d'un plan de riposte de 500 milliards de FCFA contre le Covid-19, à un moment où son pays comptait 87 cas, dont 22 guérisons et 7 décès. Plusieurs mesures avaient alors été mises en œuvre par le gouvernement, notamment un fonds spécial de 100 milliards de FCFA pour soutenir les familles les plus vulnérables dans 703 communes du pays, la réduction des taxes sur des produits de première nécessité comme le riz et le lait, la prise en charge des factures d'électricité et d'eau pour les ménages nécessiteux aux mois d'avril et mai 2020, la distribution gratuite de 56 000 tonnes de céréales et de 16 000 tonnes d'aliments pour bétail au profit des personnes vulnérables touchées par le Covid-19, etc. En outre, le Mali a lancé le programme « Un Malien, un masque », avec la disponibilité de 20 millions de masques à distribuer faute de pouvoir instaurer un confinement total. Mieux, tous les passagers en provenance des pays où sévit le virus ont été systématiquement testés et mis en auto-isollement pendant 14 jours. Ajoutons que des niveaux d'alerte ont été énoncés par le ministre de la Santé et des Affaires sociales Michel Hamala Sidibé : « *Premier niveau : faire en sorte que l'on empêche l'entrée du virus au Mali. Deuxième niveau : détecter la présence du virus et procéder au contrôle de la propagation sur le territoire. Troisième niveau : faire en sorte que l'impact ne soit pas majeur. En outre, nos laboratoires sont prêts, et les différents centres sont préparés pour la prise en charge.* » Cependant, ce qui aurait été une belle riposte contre la maladie a malheureusement pris du plomb dans l'aile. D'abord, contre toute attente, en pleine crise sanitaire, les Maliens ont été appelés à se rendre aux urnes dans le même mois d'avril pour le second

tour des législatives, sachant qu'outre le coronavirus, la situation sécuritaire dans le pays nourrit également des inquiétudes et ne facilite pas la lutte contre la pandémie. Ensuite, c'est dans ce contexte de crise sanitaire que l'opposition malienne est descendue pendant plusieurs semaines dans la rue pour réclamer le départ du président IBK, qu'il juge incapable d'assurer aux Maliens la sécurité nécessaire face au terrorisme traumatisant dans ce pays. La crise actuelle, qui fait craindre à la communauté internationale que le Mali ne s'enfonce dans le chaos, a déclenché en juin l'invalidation par la Cour constitutionnelle d'une trentaine de résultats aux législatives de mars-avril. Puis cette même Cour constitutionnelle a vu tous ses membres désavoués et remplacés par d'autres. Au 30 juin, le Mali comptait 2 181 cas de Covid-19, dont 116 décès. Fin juillet, on dénombre 2 577 contaminés et 125 décès. Certes, cela peut paraître insignifiant, mais les regroupements de masse sont un grand risque d'exposition à la maladie et affaiblissent le plan de riposte contre elle.

Alain Bouabré



Des chercheurs maliens s'habillent pour effectuer un test de coronavirus Covid-19 au Centre universitaire de recherche clinique de Bamako le 19 mars 2020.

■ Entretien – Ministre de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal

« DAKAR EST L'ÉPICENTRE DE LA PANDÉMIE AU SÉNÉGAL »

Pour Abdoulaye Diouf Sarr, ministre de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal, le système de santé publique de son pays a su riposter à la pandémie de Covid-19 grâce à « des stratégies évolutives et adaptées ».

Le Sénégal, comme les sept autres pays de la zone UEMOA, a été confronté à la pandémie de Covid-19. Comment votre gouvernement a-t-il organisé la riposte ?

Abdoulaye Diouf Sarr : Notre pays s'est organisé à travers deux plans, l'un validé lors du Conseil présidentiel du 2 mars 2020 et financé à hauteur de plus de 1 440,584 milliards de FCFA, et l'autre, un plan de contingence multisectorielle, financé par le fonds Force Covid-19 pour un montant estimé à plus de 1 000 milliards de FCFA. Pour la santé de son peuple, Son Excellence le président Macky Sall n'a pas lésiné sur les moyens, mais il a également su prendre les décisions qu'il fallait. Conséquence, notre système de santé publique a su faire face grâce à des stratégies évolutives et adaptées aux variations du contexte épidémiologique. Il y eu de larges tests autour des cas confirmés ainsi que de leurs contacts, un confinement systématique dans des hôtels pour les personnes infectées, la prise en charge extrahospitalière... tout cela pour dire qu'il a eu un leadership fort au plus haut niveau...

Au 10 juin 2020, le Sénégal comptait 4 640 cas confirmés de Covid-19 sur ses 17 millions d'habitants : 52 décès, 2 885 guérisons et 1 703 personnes sous traitement. Estimez-vous que les mesures de quarantaine décrétées par votre gouvernement ont permis de freiner la propagation du virus et d'éviter un bilan plus lourd ? Nous le pensons. Nous restons convaincus de l'efficacité et de l'impact positif des ces mesures, qui ont contribué à ralentir la progression de l'épidémie et permis à notre pays de mûrir et de mettre en place des stratégies idoines. Pendant une longue période, la maladie a été pratiquement limitée à Dakar et à Touba. Tous les modèles prédictifs faits par des organisations et d'éminents scientifiques nationaux comme internationaux

envisageaient une situation bien plus grave pour notre pays, et plus globalement pour l'Afrique. Bien entendu, ces mesures de confinement, trop lourdes économiquement et socialement aussi bien pour le pays que pour les populations, ne pouvaient pas durer éternellement. Une stratégie de confinement durable n'est pas viable. Il a donc fallu trouver un équilibre entre les exigences sanitaires et les contraintes socioéconomiques, tout en continuant de promouvoir les mesures barrière, en particulier le port de masque.

Sachant que 75 % des cas confirmés d'infection sont dans la région de Dakar, quels moyens avez-vous mis en œuvre pour un ciblage des groupes à risque et leur prise en charge, notamment les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques ?

Dakar est effectivement l'épicentre de la pandémie au Sénégal pour des raisons compréhensibles : la région de Dakar, qui ne couvre que 0,3 % de la superficie du pays, abrite presque le quart de la population du Sénégal, avec une densité de presque 6 500 habitants au km². Dakar abrite également l'essentiel des activités économiques et commerciales, et la ville reste la destination privilégiée des voyageurs venant de l'étranger. Tout ceci a favorisé la circulation communautaire active du virus. Dans le nouveau contexte des mesures d'assouplissement prises par le gouvernement, Dakar requiert effectivement toute notre attention. C'est pourquoi des moyens humains, financiers et logistiques plus importants sont mis à la disposition de la région médicale de Dakar, avec une implication plus forte des autres secteurs ministériels, des collectivités territoriales et des communautés dans leur entièreté et leur diversité culturelle, sociale, économique...

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

UNE INSTITUTION TOURNÉE VERS L'AVENIR

À combien s'élèvent les effectifs des structures de l'UEMOA ? Quel est le pouvoir d'un commissaire ou encore le montant du budget de la Commission en 2020 ? Ces questions trouvent leur réponse au Département des services administratifs et financiers (DSAF), qui en a la responsabilité.

Le DSAF dirigé par le Togolais Essowè Barcola (*lire son interview p. 44-45*) a en charge la gestion du personnel de tous les organes de l'UEMOA. L'Union compte, au 1^{er} juillet 2020, un effectif total de 542 personnes, dont 19 membres d'organes et 523 agents toutes catégories confondues. Précisons que le fonctionnaire de l'Union est autorisé à faire valoir ses droits à la retraite à 60 ans. Toutefois, ayant atteint l'âge de 55 ans ou comptant quinze années de

Quant au montant du budget de la Commission de l'UEMOA en 2020, Essowè Barcola indique qu'un deuxième collectif budgétaire a pris en compte les conséquences prévisibles du Covid-19 et que ce budget s'élève en recettes et en dépenses à plus de 141,471 milliards de FCFA.

Rappelons-le, la Commission de l'UEMOA a pour mission de réaliser l'intégration économique de ses huit États membres à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel ainsi que d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé. Au sein de l'espace UEMOA est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, et de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire. Ajoutons que cet espace couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 123,6 millions d'habitants.

Louise Bibalou-Durand

(Données de 2019, Source : Rapport Surveillance multilatérale juin 2020)

Le budget 2020 des organes de l'UEMOA s'élève à plus de 141,471 milliards de FCFA.

carrière dans les services de l'Union, il peut solliciter son admission à la retraite par anticipation. Quel est le pouvoir d'un commissaire ? Selon les précisions fournies par M. Barcola, « le commissaire est membre de la haute direction de la Commission (Collège des commissaires), où il est le premier responsable de son département. À ce titre, il oriente, impulse et coordonne les activités qui concourent au renforcement du processus d'intégration ».

Le siège de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine à Ouagadougou (Burkina Faso).



« UNE GOUVERNANCE MODERNISÉE ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT RATIONALISÉES »

Le Togolais Essowè Barcola est à la tête du Département des services administratifs et financiers (DSAF) de la Commission de l'UEMOA, en charge de la gestion du Fonds d'aide à l'intégration régionale (FAIR) et du Fonds régional de développement agricole (FRDA) financés par le budget de la Commission.



Pouvez-vous définir le périmètre d'intervention du Département des services administratifs et financiers (DSAF) que vous dirigez au sein de l'UEMOA ?

Essowè Barcola : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au magazine *Économies Africaines* pour l'opportunité qu'il m'offre, grâce à cette interview, de parler du Département des services administratifs et financiers (DSAF) de la Commission de l'UEMOA dont je suis en charge. Abordant votre question, je précise que le DSAF est un département transversal de la Commission œuvrant en collaboration avec les autres départements et organes de l'Union pour l'atteinte des objectifs de l'UEMOA. Nous avons pour missions essentielles le suivi des finances de l'Union, notam-

ment l'élaboration du budget assortie du suivi de son exécution, la mobilisation des ressources financières, la gestion des fonds structurels et de la trésorerie, la tenue de la comptabilité générale, et enfin la reddition des comptes à la fin de chaque exercice budgétaire. Par ailleurs, mon Département a en charge la gestion des ressources humaines, la gestion de l'approvisionnement de la Commission en biens et services, matériels et immeubles pour le fonctionnement des différents départements et organes de l'Union, la tenue de la comptabilité administrative ainsi que la sécurité du personnel et des biens de l'Union.

Les domaines de compétence du DSAF touchent par conséquent plusieurs domaines : patrimoine, affaires générales, ressources humaines, etc. Comment le Département a-t-il su adapter sa gestion face à la pandémie de Covid-19 ?

Face à cette pandémie de Covid-19, la Commission a mis en place en son sein un comité de veille et initié des actions de communication et d'information sur la pandémie à l'endroit du personnel. Par ailleurs, des dispositions ont été prises afin qu'il n'y ait pas de rupture de service. Dans un premier temps, la Commission a opté pour une réorganisation du travail avec la mise en place du télétravail depuis les domiciles par une équipe réduite. Ensuite, ce fut une reprise progressive du travail avec une équipe élargie, et enfin une reprise totale, avec une réduction des horaires du travail de 8 heures à 14 heures. En outre, la commission a procédé à l'acquisition de matériels de protection au profit de l'ensemble du personnel : masques, gel hydro-alcoolique, etc.

Pour répondre à ses multiples missions, sur quels types d'organes spécialisés la Commission de l'UEMOA s'appuie-t-elle depuis sa création ?

La Commission collabore étroitement avec tous les organes de l'Union, notamment les Institutions spécia-

lisées que sont la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) dans le cadre, par exemple, du secrétariat conjoint mis en place pour connaître les questions relatives à la surveillance multilatérale.

« La Commission collabore étroitement avec tous les organes de l'Union, notamment la BCEAO et la BOAD dans le cadre de la surveillance multilatérale. »

Par ailleurs, s'agissant du financement des économies nationales, la Commission prend en charge les bonifications afin de rendre concessionnels les prêts que la BOAD octroie aux États membres.

Et qu'en est-il du poids et du rôle des organes de contrôle sur les actions de la Commission ?

L'Union s'est dotée, à travers le Protocole additionnel n° 1 relatif aux organes de contrôle, de deux organes que sont d'une part la Cour de Justice, qui veille au respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité de l'Union, et d'autre part la Cour des Comptes, qui assure le contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union. Ce contrôle porte notamment sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation de leurs ressources.

À quel usage sont réservés les fonds structurels gérés par votre département, en l'occurrence le Fonds d'aide à l'intégration régionale (FAIR) et le Fonds régional de développement agricole (FRDA) ?

S'agissant de la gestion de ces deux fonds, le FAIR et le FRDA, le premier a pour objectif général le financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire. De façon spécifique, ce fonds vise à appuyer le désenclavement des régions et à soutenir les actions de production et d'échange par l'amélioration des infrastructures économiques. Il permet aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union pour un meilleur accès aux services sociaux essentiels, et à faciliter la reconversion des régions affectées par les conséquences des réformes de l'Union en faisant la promotion d'activités productives alternatives. Quant au second, il vise la réalisation des objectifs assignés à la Politique agricole de l'Union. À cet effet, il poursuit les objectifs spécifiques que sont notamment le financement des actions, des projets, des programmes et des structures œuvrant à l'adaptation des

systèmes de production, à l'amélioration de l'environnement de la production, à l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole, à la gestion des ressources partagées et à l'insertion de l'agriculture dans le marché régional et mondial. Afin de réaliser ses

objectifs spécifiques, le FRDA intervient dans les trois domaines suivants : appui au développement des ment agricoles, renforcement des capacités, et enfin investissements institutionnels régionaux.

À l'actif des actions menées par le FAIR et le FRDA en vue de renforcer l'intégration au profit des populations de l'Union, nous pouvons citer à titre illustratif la réalisation de points d'eau, l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique, la construction de magasins de stockage, notamment de céréales, ainsi que la prise en charge effective des bonifications des prêts des États au guichet concessionnel de la BOAD.

Par ailleurs il faut noter l'institution du Fonds régional de sécurité (FRS) par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue le 3 décembre 2019 à Dakar. Ce fonds a pour objectif de participer au plan de financement de la sécurité dans l'espace CEDEAO, dont l'UEMOA fait partie.

En 2020, quelles sont vos actions prioritaires à la tête du DSAF ?

Pour l'année 2020, les priorités du DSAF sont de deux ordres. En premier, le renforcement de la gouvernance à travers l'enracinement du budget programme, la modernisation de la gestion des ressources humaines et la relecture des textes du FAIR et du FRDA en vue de les conformer davantage aux évolutions récentes des environnements international et national des États membres. En second lieu, la poursuite des mesures de rationalisation des charges de fonctionnement des organes par la mise en œuvre effective des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand

Bio

Essowé Barcola est commissaire de l'UEMOA au titre de la République togolaise depuis le 1^{er} septembre 2011, date à laquelle il a prêté serment devant la Cour de justice de l'Union dans le cadre de son premier mandat, et il se trouve actuellement en cours de deuxième mandat de quatre ans, pour lequel il a prêté serment le 9 mai 2017. Durant ses deux mandats, il est resté en charge du Département des services administratifs et financiers (DSAF). Né le 14 avril 1958, juriste de formation, il a enseigné à la faculté de droit de l'université de Lomé. La Commission de l'UEMOA est bien connue de lui car avant sa nomination au poste de commissaire, il y avait assumé les fonctions de directeur du secrétariat.

tm togomatin



atogomatin@gmail.com

La neutralité positive

Le Togo en un seul endroit.
Togo Matin, quotidien d'informations
générales et d'analyses.

Bihebdomadaire privé,
d'analyses et d'informations générales



@TogoMatin

www.togomatin.tg

Cacavéli, Rue Satelit, 3^e maison avant Groupe CAPFER. **RCCM N° TG-LOM 2015 B 1045**
BP 30117 - **Tél.** 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 - **E-mail :** atogomatin@gmail.com
Banque Atlantique Compte Direct Média N° 41439740006 - Rib 21

LA BCEAO EN PREMIÈRE LIGNE DANS LE SAUVETAGE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Véritable colonne vertébrale de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), hyperactive, ne ménage aucun effort pour remplir ses missions. Du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, son rôle est devenu plus crucial encore, et son action se révèle absolument vitale.

Le 12 mai 1962 naissait la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) réunissant la Côte d'Ivoire, le Dahomey (ancien Bénin), la Haute-Volta (devenue Burkina Faso), le Mali, le Niger, la Mauritanie, le Sénégal et la République togolaise. Désormais institut d'émission commun aux huit états membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, c'est un établissement public international dont le siège se trouve à Dakar, au Sénégal.

Le ciment de la cohésion sous-régionale

Les pays de l'UMOA, conscients de la profonde solidarité de leurs États, ont toujours été persuadés qu'elle constitue l'un des moyens essentiels au développement harmonisé de leurs économies nationales. La BCEAO quant à elle, considérant les acquis de près de soixante années d'intégration monétaire, convaincue qu'il est de l'intérêt propre et commun des États membres de demeurer dans l'Union, de la maintenir et d'en assurer le fonctionnement optimal, a pour mission l'observation rigoureuse des droits et obligations des partenaires dans le respect des exigences de transparence et de bonne gouvernance nécessaires à l'enracinement de l'intégration monétaire et du développement économique. Parmi ses attributions figurent l'émission monétaire des billets et pièces de monnaie des États membres de l'Union, et la recherche permanente des moyens de renforcer la sécurité de la monnaie émise. En charge de la gestion de la politique monétaire, la BCEAO ajuste la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique pour assurer une stabilité des prix et promouvoir la croissance. Lui échoit également l'organisation de la surveillance de l'activité bancaire, qui consiste à définir

la réglementation applicable aux banques et établissements financiers et à exercer à leur égard des fonctions de surveillance. Enfin, elle pratique l'assistance aux États membres à la demande de leur gouvernement dans leurs relations avec les institutions financières et monétaires internationales telles que le FMI, dans leurs négociations pour la conclusion d'accords financiers internationaux, dans la définition et le suivi de l'exécution des programmes d'ajustement ainsi que dans la gestion de la dette. En outre, la BCEAO apporte aussi son concours à la conception, à l'harmonisation et à l'application de textes relatifs à la réglementation des relations financières extérieures.

Enfin, en matière de coopération régionale et internationale, il faut savoir que la BCEAO coopère avec les banques centrales africaines dans la perspective de l'intégration monétaire sous-régionale et continentale, ainsi qu'avec les autres banques centrales dans le monde. Elle peut adhérer à toute institution régionale ou internationale et à toute convention dont l'objet concerne les questions monétaires et financières, ayant ainsi le pouvoir de conclure tout accord, traité ou convention internationale relatifs à ces questions après l'approbation du Conseil des ministres de l'UMOA.

Florilège d'opérations concrètes

Pour être concret dans la présentation d'une institution que tout le monde connaît sans la connaître réellement, et sans vouloir être exhaustif eu égard à la multiplicité de ses actions, donnons quelques exemples faisant partie du champ d'intervention de la BCEAO. On l'a compris, elle tient les comptes des Trésors publics des États membres de l'UMOA, procédant sans frais à l'encaissement des sommes versées à ces comptes, au recouvrement des effets et chèques sur place, tirés ou endossés à l'ordre des Trésors publics, ►(suite p. 48)

Le bâtiment administratif de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest situé à Dakar (Sénégal).

► au paiement des chèques et virements émis sur les comptes des Trésors publics, et enfin aux transferts effectués sur ordre ou en faveur des Trésors publics. En revanche, elle ne peut accorder de financements monétaires aux Trésors publics, collectivités locales ou autres organismes publics. À la demande du gouvernement d'un État, elle assure gratuitement la gestion du portefeuille des effets souscrits à l'ordre des comptables publics par les redevables d'impôts, de taxes et de droits, la garde des valeurs de caisse appartenant aux Trésors publics, l'émission, le placement ou la gestion pour le compte des États de bons à court terme et de titres à moyen et long termes souscrits par des titulaires de compte dans ses livres, pour leur propre compte ou pour leur clientèle, le paiement de coupons au porteur et le remboursement des valeurs des États qui sont présentés à ses guichets par des titulaires de compte dans ses livres, et enfin tout placement de fonds demandé par les Trésors publics. Et ce ne sont là que quelques exemples...

Covid-19 : une batterie de mesures fortes

Aujourd'hui, la BCEAO se trouve à un tournant décisif de son histoire. Dans le contexte actuel de crise sanitaire inédite, elle doit à nouveau fournir des solutions urgentes et durables à des économies considérablement et négativement impactées. Depuis début 2020, le monde fait face à la propagation rapide de la pandémie de Covid-19 qui engendre des pertes en vies humaines et de graves conséquences sur l'activité économique et financière. Dès le 21 mars 2020, la BCEAO a publié un ensemble de mesures pour en atténuer l'impact sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union. L'une d'elles consiste en un accompagnement des entreprises rencontrant des difficultés pour rembourser leurs crédits en raison de la crise sanitaire. Une autre consiste en la parution de deux avis à destination respective des établissements de crédit et des institutions de microfinance.

Autre mesure forte destinée à soutenir les économies de l'Union et à préserver la stabilité financière de la zone dans ce contexte économique incertain, la BCEAO a poursuivi l'orientation accommodante de sa politique monétaire en juin 2020, abaissant à 2 %, soit à son niveau historique le plus bas, son principal taux directeur, et contribuant ainsi à améliorer les conditions de financement des économies et à soutenir la croissance économique en baisse dans l'Union. Parallèlement, pour garantir le bon fonctionnement du marché monétaire, la BCEAO a accru son refinancement en faveur des établissements de crédit de l'Union, favorisant ainsi le maintien de la liquidité de son système bancaire à un niveau qui a permis aux banques de mener à bien leurs activités d'intermédiation financière. Dans le



même temps, des actions ont été mises en œuvre pour renforcer les mécanismes de transmission de la politique monétaire de l'institution et son efficacité. À cet égard, l'appui apporté aux États par l'Agence UMOA-Titres pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19 est à saluer : via les Covid Bonds, ils ont pu mobiliser des ressources sur le marché régional de la dette publique pour couvrir leurs besoins de financement.

Au regard de son probable impact négatif sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la BCEAO suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie et a donc pris la décision d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques afin de leur permettre de maintenir et d'accroître le financement de l'économie, soit une première hausse de 340 milliards de FCFA par semaine pour



porter le montant hebdomadaire octroyé à 4 750 milliards. Ensuite, elle a élargi le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement en effectuant la cotation de 1 700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. En outre, la BCEAO a affecté 25 milliards au fonds de bonification de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) afin quelle puisse notamment augmenter le montant des prêts concessionnels accordés aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement. Par ailleurs, elle a sensibilisé les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux PME-PMI. Elle a aussi mis en place un cadre adapté pour accompagner les entreprises qui rencontrent des difficultés à

rembourser leurs crédits et sollicitera les banques afin qu'elles leur accordent des reports d'échéances. Elle a mené des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et d'encourager les populations à privilégier les moyens de paiement digitaux, limitant ainsi les contacts et les déplacements. De façon plus prosaïque, elle a approvisionné les banques en billets pour que soit assuré le bon fonctionnement des guichets automatiques de banque. Enfin, la BCEAO se propose d'organiser si nécessaire le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional, faisant tout ce qui est en son pouvoir dans le cadre de sa mission pour contrer les effets néfastes de la pandémie sur les économies de l'Union.

Andju Ani

26 ANS DE PROGRÈS VERS L'INTÉGRATION RÉGIONALE



BÉNIN



BURKINA FASO



CÔTE D'IVOIRE



GUINÉE BISSAU



MALI



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO

UEMOA, huit pays, un destin commun !

PRIORITÉ AUX PROJETS VERTS

La Banque ouest africaine de développement (BOAD) élabore pour la période 2021-2025 son prochain plan stratégique où les projets d'énergies renouvelables figurent au rang des priorités.

Quand Christian Adovelande, président de la BOAD (*lire son interview p. 52-53*), fait le bilan de sa gouvernance, c'est avec des mots empreints d'une humilité qui n'exclut pas la lucidité : « Notre action a permis de renforcer la gouvernance de la banque, puis de porter celle-ci à une nouvelle dimension ». À la tête de cette institution depuis 2011, il s'est employé à consolider la position de l'institution bancaire en tant que premier bailleur de fonds pour les infrastructures, la principale mission assignée à la BOAD étant de promouvoir le développement équilibré de ses États membres ainsi que de contribuer à réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest en finançant les projets de développement prioritaires. Aussi s'est-elle impliquée depuis sa création dans les actions tendant à doter les pays de l'UEMOA d'infrastructures modernes. « Nous avons poursuivi ce chantier dès notre arrivée à la tête de



Autre priorité de M. Adovelande en passe de devenir pressante : les projets verts ou d'énergie renouvelable. Selon les rapports du Groupe indépendant d'experts sur les changements climatiques (GIEC), les changements climatiques actuels et futurs (sécheresses, inondations, érosion côtière, ondes de tempêtes, etc.) pourraient affecter le développement durable des États de l'UEMOA. Les pays de l'Union ont donc reconnu la nécessité de faire évoluer les modèles de développement actuels en étant parties prenantes de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). « Il est désormais admis que le développement durable, la croissance économique et la réduction de la pauvreté passent, entre autres, par la lutte contre les changements

climatiques. Nous nous inscrivons dans cette logique afin d'aider nos États à renforcer leur résilience aux changements climatiques et à préserver les investissements déjà réalisés », indique M. Adovelande. D'ailleurs, ce point constitue le troisième axe du nouveau plan stratégique en cours d'élaboration et qui couvrira la période 2021-2025.

Paul de Manfred

« Les financements que nous avons octroyés dans le domaine des infrastructures de 2011 à fin juin 2020 s'élèvent à 2 409 milliards de FCFA. »

l'institution. À la faveur de deux plans stratégiques quinquennaux, nous avons accompagné les États membres dans leur ambition d'émergence économique. Les financements que nous avons octroyés dans le domaine des infrastructures de 2011 à fin juin 2020 s'élèvent à 2 409 milliards de FCFA représentant 74,5 % des opérations engagées depuis le démarrage des activités de la banque », détaille le président.

Bio

Originaire de Porto Novo au Bénin, Christian Adovelande est diplômé en sciences économiques et en études supérieures financières et bancaires. C'est un pur produit de la BOAD, qu'il a intégrée à la fin de ses études en 1978 dans le cadre du programme « jeunes gradués », l'une des voies de recrutement par l'institution de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur disposant d'un fort potentiel et passionnés par le financement du développement. Après avoir gravi tous les échelons et servi à différents niveaux de responsabilités dans la hiérarchie de la banque, il est depuis février 2011 le président de la cette prestigieuse institution sous-régionale.

« LE BILAN DE NOTRE MANDAT A ÉTÉ À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS »

Christian Adovelande, président de la BOAD, évoque le bilan de la banque ces dernières années et, en pleine pandémie de Covid-19, détaille les mesures prises pour soutenir les plans de riposte et pour atténuer l'impact économique de la crise sanitaire dans les pays de l'UEMOA.

Comment votre institution s'est-elle protégée contre les effets de la pandémie de Covid-19 et quelles mesures a-t-elle prises pour préserver la santé de ses quelque 300 collaborateurs ?

Christian Adovelande : Comme vous le savez, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a épargné aucun État, aucune entreprise, aucune institution. Dès l'arrivée des premiers cas dans notre zone UEMOA, nous avons activé notre Plan de continuité d'activité (PCA) afin de poursuivre nos activités selon un mode permettant de préserver la santé du personnel. Il s'est agi notamment de la mise en place d'un dispositif interne de sensibilisation des agents et de l'annulation de toutes les missions, de la prise de température

« Fin mars 2020, la BOAD a décaissé 200 milliards de FCFA en vue de contribuer au financement des plans de riposte des États membres. »

systematique à l'entrée du territoire de la banque, de la circonscription des visites au siège de la banque, de la distribution à tous les agents de solutions hydro-alcooliques et de masques de protection, du confinement des agents ayant effectué un récent voyage dans les zones fortement touchées par le virus ou ayant accueilli à leur domicile des personnes en provenance de ces zones, et enfin de l'activation des dispositifs de télétravail et de visioconférence. Nous ne devons pas perdre de vue que les mesures conservatoires prises dans chacun de nos États membres s'appliquaient *de facto* à tous les agents. Toutes ces décisions ont fait que, bien heureusement, la BOAD n'a eu à déplorer dans son effectif aucun cas positif au Covid-19.

Au sein de la zone UEMOA qui compte huit pays, quelles ont été globalement les mesures prises par la BOAD pour atténuer l'impact économique du Covid-19, notamment au niveau du tissu des PME ?

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, la banque a mis en place dès la fin du mois de mars 2020 un programme spécial de prêts concessionnels d'un montant de 200 milliards de FCFA à décaissement rapide en vue de contribuer au financement des différents plans de riposte mis en place dans les États membres. Cette action a été possible avec l'appui de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) qui ont mis à disposition des ressources de bonification d'un montant de 40 milliards de FCFA. Concernant le secteur privé, un programme spécial de 100 milliards de FCFA de lignes de refinancement a été mis en place fin juin 2020 en faveur des établissements de crédit en vue d'aider les PME-PMI, les MPME, les systèmes de financement décentralisés et les fonds de finance inclusive. Cet appui devra

servir de contribution à la résorption de la crise de liquidité inhérente au Covid-19, au financement de besoins à court terme liés à la relance des activités et/ou au concours à moyen terme pour des investissements productifs de renforcement ou d'optimisation d'outils de production.

À quel usage sont destinés les 235 millions d'euros de prêts et subventions en provenance de l'AFD, de la BAD et de la KfW au profit de la BOAD ?

Une ligne de crédit de 100 millions d'euros consentie par l'AFD à la BOAD est destinée à soutenir les États membres et les opérateurs économiques de la zone UEMOA à travers une participation au financement



Christian Adovelande,
président de la Banque
ouest africaine de
développement.

des plans de riposte et de relance économique. La ligne couvre un volet secteur public et un volet marchand à raison de 50 millions d'euros chacun. Une autre ligne de crédit d'un montant total de 75 millions d'euros destinée au financement, dans l'UEMOA, de projets de lutte contre le changement climatique a également été octroyée par l'AFD. Par ailleurs, une facilité de crédit à court terme d'un montant de 50 millions d'euros a été obtenue de la BAD. Elle permettra d'appuyer les entreprises privées pour le maintien de leurs activités et la préservation des emplois dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Enfin, dans le cadre de la facilité « Investing for Employment », la Banque a obtenu de la KfW une subvention de 10 millions d'euros destinée à la préservation des emplois dans le secteur privé, plus précisément dans les PME, en réponse aux conséquences néfastes du Covid-19. Les entreprises bénéficiaires sont celles qui, financièrement viables, ont été affectées par la crise sanitaire.

Vous êtes à la tête de la BOAD depuis 2011 et votre mandat arrive à son terme courant 2020. Pensez-vous que le bilan de votre action a été à la hauteur des ambitions que vous poursuiviez pour cette institution ? Sans verser dans l'autosatisfaction, nous pouvons affirmer que le bilan de notre mandat a été à la hauteur de nos ambitions. En effet, sous le leadership des plus hautes autorités de l'Union, notre action a permis de renforcer la gouvernance de la banque, puis de la porter à une nouvelle dimension. Nous voudrions relever quelques chantiers ambitieux que nous avons contribué à mettre en œuvre avec succès, comme le défi de la notation financière de la banque. Depuis 2015, elle est notée « Investment Grade » par Moody's et Fitch Ratings, une qualité de signature qui renforce sa crédibilité et ouvre un accès au marché financier international. Entre 2016 et 2019, nous avons levé 1 407,047 milliards de FCFA (2,43 milliards USD) à des conditions plus avantageuses que le marché financier régional. Au terme de la revue 2020 de sa notation, malgré la crise sanitaire de Covid-19, la BOAD a maintenu son rating « Investment Grade », confirmant la solidité de ses fondamentaux. L'institution détient respectivement les 3^e et 4^e meilleures notes émises par Fitch Ratings et Moody's en Afrique.

Avec le soutien du Conseil des ministres de l'UMOA, nous avons aussi réussi à mettre en place un mécanisme de bonification en 2015 ; ce qui a permis d'octroyer depuis 2016 environ 322 milliards de FCFA de prêts concessionnels à nos États membres. Nous avons également obtenu l'accréditation de la banque auprès des principaux fonds climat, en particulier le Fonds pour l'Adaptation, le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Fonds Vert pour le climat. Environ 97,5 milliards de FCFA de ressources concessionnelles ou de dons ont été mobilisés auprès de ces Fonds pour la préparation et la réalisation de projets climat.

« La BOAD détient respectivement les 3^e et 4^e meilleures notes émises par Fitch Ratings et Moody's en Afrique. »

En dépit des efforts consentis, force est de reconnaître que les défis restent importants : crise sanitaire de Covid-19, insécurité dans le Sahel, changement climatique, etc. Ces défis ont été bien identifiés par la banque qui contribuera, aux côtés de ses États membres, des institutions communautaires et d'autres partenaires, à apporter des réponses adaptées dans le cadre de son nouveau Plan stratégique 2021-2025 en cours d'élaboration.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

SUSPENSION TEMPORAIRE DU PACTE DE CONVERGENCE

Le coût des mesures d'urgence et des plans de riposte destinés à limiter l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la vie des populations, l'emploi et le secteur productif est estimé à près de 5 285 milliards de FCFA, soit 8 milliards d'euros, pour l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Si, pour le moment, la santé du continent africain semble relativement épargnée par la pandémie de Covid-19, ce n'est pas le cas de son économie. Ainsi, c'est avec amertume que le ministre de l'Économie et des Finances burkinabè Lassana Kaboré (*lire son interview p. 59*) explique que « *l'Afrique subsaharienne pourrait être confrontée à sa première récession depuis vingt-cinq ans avec cette pandémie* ». Son analyse est confortée par le dernier rapport de la Banque mondiale,

« Cette pandémie a désorganisé les échanges de chaînes de valeurs. »

dont les prévisions sont assez sombres : « *L'Afrique subsaharienne pourrait enregistrer en 2020 une perte de production agricole de 37 à 79 milliards USD. Plusieurs pays africains seraient sévèrement frappés par l'insécurité alimentaire, et toute la région devrait connaître une contraction de 2,6% à 7,0% de la production agricole.* »

L'un des nouveaux administrateurs de l'institution de Bretton Woods, l'économiste tchadien Ngueto Tiraina Yambaye, évoque comme conséquence la désorganisation de l'économie des pays africains : « *Cette pandémie a désorganisé les échanges de chaînes de valeurs, ce qui pénalise les exportations des produits de base. Il y a également la réduction des flux des échanges internationaux en ce qui concerne les transferts des fonds des migrants, les investissements directs étrangers et la fuite des capitaux.* »

Pour sa part, le chef de l'État ivoirien Alassane Ouattara, président en exercice de l'UEMOA, a aussi alerté sur le risque d'une récession économique dans les pays de la zone lors d'un sommet en visioconférence avec ses sept homologues le 27 avril dernier. Il a regretté que les budgets des pays de l'UEMOA soient très

sollicités en cette période de crise, en dépit de l'importance des mesures d'urgence prises, et a prévenu que si la crise durait plus longtemps, la zone pourrait mettre du temps à s'en relever.

L'une des principales décisions, prise à l'unanimité, a été de suspendre le pacte de convergence qui comprend notamment la limitation de la dette, de l'inflation ou d'arriérés de paiement. Ajoutons que le coût des mesures d'urgence et des plans de riposte destinés à limiter l'impact de cette crise sanitaire sur la vie des populations, l'emploi et le secteur productif a été estimé à environ 5 285 milliards de FCFA, soit environ 8 milliards d'euros, pour l'ensemble des pays membres de l'UEMOA.

Devant cette récession annoncée, n'est-il pas envisageable, comme le préconise l'ancien directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn, qu'une mesure au moins aussi ambitieuse que le programme PPTE de 2005 soit mise en place par les institutions de Bretton Woods pour conduire à une annulation massive de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique dont font partie plus de la moitié de ceux de la zone UEMOA ?

Paul de Manfred

Critères de convergence : le Togo bon élève

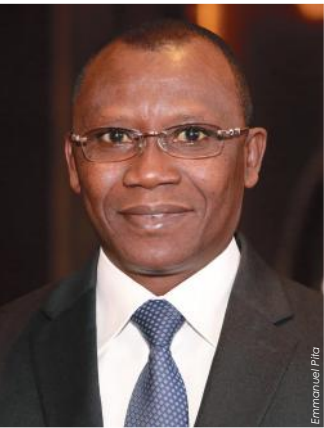
En 2019, le Togo a respecté quatre des cinq critères de convergence de l'UEMOA. Le cinquième, un critère de second rang relatif au taux de pression fiscale, s'est établi à 19,5% pour une norme de 20% fixée par la Commission de l'UEMOA. « Cette performance est le résultat de plusieurs réformes structurelles vigoureuses entreprises en matière d'assainissement des finances publiques et qui ont conduit notamment à la rationalisation des dépenses publiques, au renforcement des contrôles internes pour lutter contre la corruption, à l'adoption d'une meilleure stratégie d'endettement, à la réduction des exonérations fiscales ainsi qu'à la création et à l'harmonisation des numéros d'identification fiscale », explique Sany Yaya, ministre de l'Économie et des Finances (*lire son interview p. 55*).

Au Togo, le respect des critères de convergence fait l'objet d'un suivi régulier par les plus hautes autorités nationales. En 2020, il était même prévu de renforcer les niveaux atteints par ces indicateurs. Toutefois, en raison de la crise économique et financière induite par la pandémie de Covid-19 et du plan de riposte mis en place par le gouvernement pour atténuer ses impacts, les prévisions pourraient ne pas être réalisées en 2020.

P. de M.

■ Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances du Togo

« L'ÉCO VIENDRA RENFORCER ET CONSOLIDER LES ACQUIS DU FRANC CFA »



Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances du Togo, indique qu'en 2020, la contribution de son pays au fonctionnement de la Commission de l'UEMOA, soit 0,8% prélevé sur les importations, pourrait ne pas atteindre les 4,8 milliards de FCFA initialement prévus.

Quels efforts seront menés par votre département à l'occasion de la mise en circulation de la nouvelle monnaie, l'éco (EC), qui remplacera le franc CFA, notamment pour empêcher la flambée des prix ?

Sani Yaya: Je voudrais indiquer clairement que la nouvelle monnaie, l'éco, lorsqu'elle sera mise en circulation,

n'entraînera aucune augmentation particulière des prix. Avec le franc CFA, nous avons réussi à avoir une stabilité des prix, avec un taux d'inflation relativement faible (1,5 % en moyenne sur les six premiers mois de 2020) qui préserve le pouvoir d'achat des populations et assure la compétitivité-prix de nos économies. L'éco viendra renforcer et consolider les acquis du franc CFA en matière de pouvoir d'achat et de préservation de la valeur de la monnaie. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir sur ce point. Je précise que c'est l'une des raisons pour lesquelles les chefs d'État de la CEDEAO ont unanimement décidé que le cadre de la politique monétaire de la future banque centrale de la CEDEAO soit axé sur le ciblage de l'inflation. En d'autres termes, toutes les dispositions seront prises pour assurer la stabilité des prix.

Comment comptez-vous apaiser les inquiétudes des populations ?

Comme nous allons passer d'une union monétaire à une autre, il nous faut beaucoup communiquer pour expliquer à nos populations ce qui a changé et les gains attendus. Le moment venu, ensemble avec les autres ministres de l'Économie et des Finances des pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), nous définirons la politique et la stratégie de communication et d'information appropriées. En tant que président en exercice du Conseil des ministres de

l'UMOA, j'accorde une grande importance à l'information des populations. C'est la seule arme qui nous permettra de briser les *fake news*, autrement dit les fausses informations qui circulent actuellement sur l'éco.

Le budget 2020 du Togo voté par votre Parlement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1466,2 milliards de FCFA. Peut-on connaître la contribution du Togo au fonctionnement de la Commission de l'UEMOA ? Chaque État membre de l'UEMOA contribue au fonctionnement de la Commission de l'Union par le biais du Prélèvement communautaire de solidarité (PCS) matérialisé par un taux de 0,8 % appliqué sur les importations de produits de chaque État membre en provenance des pays hors UEMOA. Dans le budget de la Commission de l'UEMOA, au titre de l'exercice 2020, il est prévu que le Togo contribue à hauteur de 4,8 milliards de FCFA au titre du PCS. Ce chiffre est fonction des prévisions initiales des importations hors UEMOA, elles-mêmes endogènes à la croissance économique de notre zone...

Dans quelle proportion la pandémie de Covid-19 impacte-t-elle la croissance togolaise, qui devait s'élever à plus de 5 % en 2020 ?

Je voudrais souligner que le taux de croissance économique du Togo au cours de la décennie passée s'est établi à 6 % en moyenne. Et pour 2020, nous avons prévu un taux de progression de la valeur ajoutée de tous les secteurs d'activité à 5,5 %, après une hausse de 5,3 % enregistrée en 2019. Toutefois, au regard de la pandémie de Covid-19, les dernières prévisions indiquent que le taux de croissance du PIB pourrait plutôt s'établir à 1,3 %, soit une perte importante du rythme de croissance économique avec 4,2 points de pourcentage...

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

UN PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE QUI REPRÉSENTE 5 % DU PIB IVOIRIEN

Pour préserver son économie, le gouvernement ivoirien a mis en place en mars dernier un plan de riposte à la pandémie de Covid-19 d'un montant de 1 700 milliards de FCFA, soit 2,5 milliards d'euros.



Adama Coulibaly,
ministre de l'Économie
et des Finances.

La crise sanitaire du Covid-19 a bouleversé l'ordre économique et financier du monde, perturbant dans presque tous les pays africains tous les calculs de croissance économique. La Côte d'Ivoire, qui a franchi la barre des 15 000 cas confirmés (chiffres d'août 2020), n'échappe pas à cette réalité et, selon le gouvernement ivoirien, « vit désormais avec la maladie ». Dès le mois de mars, il annonçait un plan de soutien économique, social et humanitaire de 2,5 milliards d'euros, soit 1 700 milliards de FCFA, estimant que de nombreux secteurs clés de son économie étaient touchés : les exploitations, en

particulier agricoles, les importations, le BTP, le tourisme, le commerce, l'hôtellerie et la restauration, le transport, etc. Devant ce triste constat, feu Amadou Gon Coulibaly, le Premier ministre, avait indiqué que « la croissance du PIB estimée initialement à 7,2 % pour l'année 2020 devrait être revue à 3,6 % dans l'hypothèse d'une pandémie de coronavirus ». Ajoutons que ce plan de soutien économique, qui représente 5 % du PIB ivoirien, s'accompagnait d'un report de trois mois des impôts et taxes pour les entreprises, les petits commerçants et les artisans, d'un fonds spécifique de 100 milliards de FCFA pour le secteur informel et d'un chèque d'appui au secteur privé de près de 150 milliards de FCFA.

De façon inattendue, la pandémie de coronavirus en Côte d'Ivoire a modifié les habitudes de nombreux ménages, qui ressentent durement cette crise sani-

taire depuis mars 2020. Selon une étude réalisée par l'Institut national de statistiques, avec l'appui technique et financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, la majorité des ménages a perçu et ressenti un effet négatif important sur ses activités, quelle que soit la branche d'activité des chefs de ménage. Interrogé en mars dernier sur cette question, Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances, a expliqué que les paiements des factures d'eau et d'électricité seraient reportés de trois mois, sauf pour un million de ménages les plus pauvres qui verrait sa note prise en charge par l'État. Quant aux principales filières de l'économie nationale, notamment le cacao, le gouvernement a décidé de maintenir la rémunération des producteurs malgré la chute des cours.

En outre, à l'instar d'autres banques centrales dans le monde, la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) n'est pas restée inactive, prenant dès le mois de mars 2020 une série de mesures pour limiter les dégâts du Covid-19 sur l'économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ainsi, elle a procédé à l'augmentation des ressources mises à la disposition des banques afin de permettre à celles-ci de maintenir ou d'accroître le financement de l'économie : une première hausse de 340 milliards de FCFA a été apportée au montant que la BCEAO accorde chaque semaine aux banques, ce qui l'a porté à 4 750 milliards de FCFA. La BCEAO a aussi décidé de moratoires sur les crédits et de restructurations de dettes opérés par les établissements financiers afin d'aider les entreprises et les ménages à ne pas plonger dans l'endettement mais, au contraire, à bénéficier d'une marge acceptable pour le financement des opérations indispensables. Cette intervention a été accueillie, de l'avis de Daouda Coulibaly, président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), avec un réel soulagement.

Alain Bouabré

■ Entretien – Ministre des Finances et du Budget du Sénégal

« LE BUDGET DE LA SANTÉ EST LE 3^E APRÈS CEUX DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION »

En riposte au Covid-19, Abdoulaye Daouda Diallo, grand argentier du Sénégal, indique que son gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et sociale d'un coût global de 1 000 milliards de FCFA, soit près de 7 % du PIB.

Quel est l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie sénégalaise ?

Abdoulaye Daouda Diallo : La propagation du Covid-19 a entraîné des répercussions sanitaires, économiques et financières mondiales sans précédent, et le Sénégal est lourdement touché. Les frontières ont été fermées, les enseignements ont été suspendus, un couvre-feu a été décrété et l'état d'urgence proclamé sur l'ensemble du territoire national. Ces mesures ont affecté directement de nombreux secteurs d'activité comme le transport, le tourisme, l'éducation et le commerce. De même, d'autres branches d'activité telles que la construction, l'élevage, la pêche et la fabrication de produits agro-alimentaires ont été indirectement atteintes. Tout cela explique la projection en baisse du taux de croissance du PIB réel à 1,1 % en 2020, contre une prévision initiale de 6,8 %.

Quelle est la stratégie mise en place par votre gouvernement pour amortir les effets de cette crise sur la croissance du pays ?

Pour atténuer l'effet de la pandémie et replacer l'économie sur un sentier de croissance, le président de la République a rapidement mis en place un plan de riposte d'un coût global de 1 000 milliards de FCFA, soit près de 7 % de notre PIB. Ce programme repose sur 4 piliers. Naturellement, le pilier numéro un est le soutien au secteur de la santé, qui bénéficie d'une enveloppe de 77 milliards de FCFA pour l'amplification des efforts de prévention précoce et de prise en charge des cas de malades atteints par le Covid-19. Le second, d'un montant de 100 milliards de FCFA, vise à renforcer la résilience et la cohésion sociale. C'est une sorte de renforcement de la politique sociale du

président de la République pour atténuer les pertes de revenus des ménages. Le troisième pilier, qui mobilise près de 800 milliards, a trait à la conservation de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois. Enfin, le quatrième pilier relatif à la sécurisation des circuits d'approvisionnement et de distribution pour les denrées alimentaires absorbe un montant d'environ 77 milliards de FCFA.

Le budget général du Sénégal adopté par le Parlement en 2020 a été fixé à 4 215,15 milliards de FCFA, en hausse de 3,5 % par rapport à 2019. Quelle est la part accordée au volet santé ?

C'est vrai que la loi de finances 2020, sous format budget de moyens, a été fixée à 4 215,15 milliards de FCFA intégrant le service de la dette. Mais la loi de finances 2020 a été adoptée sous format programme, ne prenant en compte que les intérêts et commissions de la dette, et elle porte sur un montant de 3 708,95 milliards de FCFA, dont 191 milliards FCFA pour la santé.

Pour déterminer la part du budget de la santé dans le budget général, il ne faut surtout pas la considérer par rapport au budget général mais par rapport au budget hors dette, soit 364 milliards de FCFA, hors charges non réparties qui englobent des dépenses de santé, soit un peu plus de 127 milliards, et enfin hors imputations budgétaires, soit 10 milliards payés directement par la solde centrale. Il faut également intégrer des dépenses de santé logées dans d'autres départements ministériels tels que l'Hôpital principal, qui dépend du ministère des Forces armées, la couverture maladie universelle logée au ministère du Développement communautaire, et enfin le Programme de renforcement de la nutrition et le Programme de lutte contre le Sida sous la tutelle du secrétariat général du gouvernement. Cependant, vous pouvez noter l'importance accordée au budget de la santé, qui est le troisième après ceux des secteurs de l'éducation et de la formation.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



COVID-19 ET NIGERIA : LES DEUX ENNEMIS DE L'EMBELLIE

Premier producteur de coton en Afrique avec 712000 tonnes pour la saison 2019-2020, le Bénin est depuis le 1^{er} juillet 2020 un « pays à économie intermédiaire ». Mais la fermeture par le Nigeria de ses frontières, ajoutée aux effets du Covid-19, risque de plomber cette dynamique.

Un taux de croissance de 6,7 % du PIB, un taux d'inflation de 0,1 %, un déficit budgétaire de 2,5 %, un ratio de l'encours d'endettement sur le PIB nominal de 56,2 %, un taux de pauvreté de 40 %, un taux de pression fiscale de 14,1 %, un ratio de masse salariale sur recettes fiscales de 44 %... ces statistiques de 2019, en nette progression par rapport à celles de l'année précédente, montrent à suffisance que le Bénin est dans une période de bonne performance économique. L'un des fruits de celle-ci est l'entrée du pays, pour la première fois depuis 1960 selon le classement publié par la Banque mondiale le 1^{er} juillet dernier, dans la catégorie très enviée des pays à revenu intermédiaire.

Le Bénin, qui rejoint ainsi d'autres grands du continent comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Maroc, a pu obtenir ce résultat grâce à l'amélioration de son produit intérieur brut (PIB) par habitant, passé de 870 US\$ à 1250 US\$. Une performance elle-même due au rebasage des comptes nationaux, avec 2015 comme référentiel et « une accélération continue du rythme de création de richesse nationale », précise le ministre de l'Économie et des Finances Romuald Wadagni. Le pays a également récolté d'autres bonnes notes en matière économique, notamment s'agissant de transparence économique dans l'espace UEMOA et de bonne qualité de vie, où il fait partie des dix premiers. À tout cela s'ajoute le premier rang en production de coton décroché sur le

continent devant le Mali et le Burkina Faso. Là encore, ce sont les fruits des efforts fournis par le gouvernement, surtout en ce qui concerne les réformes destinées à professionnaliser la filière et à redonner confiance à ses acteurs : producteurs, transporteurs, encadreurs, égreneurs, tritrateurs...

Selon le ministre Wadagni, le Bénin est également champion ouest-africain en matière d'intégration au regard des nombreux efforts consentis sur la libre circulation des personnes et des biens et sur la facilitation de la destination Bénin à presque tous les pays africains. « Le Bénin respecte en 2019 l'ensemble des critères de convergence de premier rang et est donc, comme les autres pays de l'UEMOA, prêt pour la mise en circulation de la monnaie unique de la CEDEAO », déclare d'ailleurs le ministre Romuald Wadagni.

Mauvaise passe

Un bémol, cependant : parti tel une fusée dans le ciel économique ouest-africain, le Bénin pourrait être arrêté en pleine ascension à cause de deux facteurs exogènes qui annihilent les efforts du gouvernement. Tout d'abord la fermeture par le Nigeria de ses frontières terrestres avec le Bénin depuis le 20 août 2019, ensuite l'arrivée du Covid-19.

En effet, le pays reste très dépendant de l'évolution des politiques commerciales et de change du Nigeria, principal partenaire économique du Bénin qui représente 51 % de ses exportations. Quant au Covid-19, ses effets ont affecté durablement l'économie béninoise. Le plan de riposte, estimé à 1,7 % du PIB, prend en compte la hausse des dépenses de santé, une assistance aux couches vulnérables et un soutien ciblé aux entreprises affectées. En 2020, le budget du Bénin avait consacré 70,31 milliards aux dépenses de santé : 15,1 milliards de ce montant devraient servir à des investissements. Selon un communiqué du FMI publié en avril 2020, « le déficit budgétaire devrait se creuser à 3,5 % du PIB et la croissance économique projetée pour 2021 serait de 3,2 % en raison des restrictions imposées à l'activité économique par le Covid-19. »

Marcel Zoumenou



Romuald Wadagni,
ministre de l'Économie
et des Finances.

■ Entretien – Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso

« CETTE CRISE RISQUE DE COMPROMETTRE L'ÉQUILIBRE MACROÉCONOMIQUE »

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique se traduirait, selon Lassané Kaboré, grand argentier burkinabè, par une perte d'environ 4,3 points sur le PIB.



Aissane Ouedraogo

Si la santé en Afrique semble relativement épargnée par le coronavirus, il n'en est pas de même pour l'économie. Quel en est le coût au Burkina Faso ? Lassané Kaboré : L'Afrique subsaharienne pourrait être confrontée à sa première récession depuis vingt-cinq ans avec cette pandémie de Covid-19. Selon le dernier rapport Africa's Pulse de la Banque mondiale, la région pourrait enregistrer en 2020 une perte de production de 37 à 79 milliards USD. Plusieurs pays seraient sévèrement frappés par l'insécurité alimentaire, et toute la région devrait connaître une contraction de 2,6 à 7 % de la production agricole.

L'analyse macro-budgétaire faite par mon département fait ressortir que cette crise sanitaire aura un impact très négatif et risque de compromettre l'équilibre macroéconomique et les

ambitions du gouvernement en matière de financement du Plan national de développement économique et social (PNDES). En effet, la prise en charge de cette pandémie et les mesures de mitigations estimées à près de 394 milliards de FCFA (662 millions USD environ, soit 4,45 % du PIB) vont impacter les allocations budgétaires, avec des effets d'éviction au détriment des secteurs porteurs de croissance déjà sérieusement handicapés par les défis sécuritaires et humanitaires. Ainsi, l'activité économique serait marquée par une contre-performance de la croissance, qui ressortirait à 2 %, contre 6,3 % en scénario tendanciel, soit un écart d'environ 4,3 points de pourcentage.

Quelles sont les alternatives, notamment pour le tissu des PME, durement touchées ?

Dans la perspective de permettre aux PME de faire face à cette pandémie, le gouvernement a pris une série de mesures visant à limiter ses effets néfastes sur elles. Au nombre de ces mesures, celles de nature fiscales et d'accès au financement : remise automatique des pénalités et amendes exigibles au titre des mois d'avril, mai et juin 2020, suspension des opérations de contrôle sur place jusqu'au 30 juin 2020, à l'exception des cas avérés de fraude, suspension de la taxe patronale d'apprentissage (TPA) sur les salaires des mois d'avril à juin 2020 au profit des entreprises des secteurs du transport des personnes et de l'hôtellerie, réduction de 25 % de la patente au profit des entreprises des secteurs du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme (les entreprises ayant déjà payé la patente pourront opter pour une compensation avec les autres impôts locaux), application d'un taux réduit de TVA de 10 % aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ou encore suppression des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles, etc.

Le budget de l'État burkinabè s'établit en 2020 à 2233,316 milliards de FCFA en recettes et 2518,456 milliards en dépenses. Quelle est la part accordée au secteur de la santé ?

Ce contexte a imposé l'adoption d'une loi de finances rectificative et des ajustements budgétaires. Le budget de l'État burkinabè en 2020 s'établit désormais à 2 038,850 milliards de FCFA en recettes et 2 507,628 milliards de FCFA en dépenses. Le ministère de la Santé a bénéficié d'une allocation sur ressources propres de plus de 234,501 milliards de FCFA. Cette dotation, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte, a augmenté de manière substantielle, soit un montant total de plus de 75,930 milliards de FCFA, dont plus de 32,673 milliards au titre des ressources propres.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

L'AUTRE DÉFI DU MALI

Déjà confronté au phénomène du terrorisme et à une crise politique majeure, le Mali va devoir relever un autre gros défi : lutter contre les conséquences économiques désastreuses de la pandémie de Covid-19.

Tout comme les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Mali n'est pas épargné par la pandémie de coronavirus, avec des conséquences désastreuses sur son économie déjà fragilisée par les attaques terroristes permanentes. En effet, l'impact indirect de la pandémie est potentiellement plus dévastateur que ne l'envisageaient les prévisions. À en croire les informations gouvernementales antérieures aux événements du 18 août, le PIB du Mali devrait passer de 5 à 0,9 % en 2020, première chute – et d'importance – depuis six ans. Le taux de pression fiscale prévu à 15,5 % devrait aussi revenir à 13,3 %, soit un manque à gagner de plus de 230 milliards de FCFA pour l'État malien. Les grandes entreprises, les industries, l'éducation et de nombreux autres secteurs ont tourné ou continuent de tourner au ralenti, avec des pertes non négligeables. Un tel contexte est donc menaçant pour les emplois dans un pays où règne déjà la précarité : d'après les estimations onusiennes, 800 000 Maliens devraient se retrouver dans la pauvreté du fait de la pandémie de Covid-19. L'impact du coronavirus est aussi saisissant sur le plan social. Les écoles ont été fermées du 19 mars au 2 juin dernier, une situation qui, selon des sources officielles, a touché 3,8 millions d'élèves. De plus, les vulnérabilités antérieures ont été aggravées par le Covid-19 avec, *de facto*, un accroissement des besoins alors que les

800 000 Maliens devraient se retrouver dans la pauvreté du fait de la pandémie de Covid-19

partenaires avaient déjà ciblé 3,6 millions de personnes touchées par l'insécurité dans le cadre de la réponse humanitaire à apporter en 2020. Un plan humanitaire multisectoriel Covid-19 pour le Mali soutenu par l'ONU a même été élaboré pour un budget de plus de 200 milliards de FCFA.

Face à cette crise sanitaire aux lourdes conséquences sur les générations futures – la dette devrait passer de 39 à 45 % du PIB –, l'État malien s'est assumé, comme l'a dit le désormais ex-président Ibrahim Boubacar Keïta. Lors d'un discours à la nation le 11 avril dernier, il avait annoncé un plan de riposte global de 500 milliards de

Quid des critères de convergence de l'UEMOA ?

Selon le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de la Commission de l'UEMOA de juin 2020, le Mali a été un bon élève en 2019 en matière de respect des critères de convergence, à l'exception de celui relatif au taux de pression fiscale.

Pour les critères de convergence de premier rang, on note que le solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal s'est établi à -1,7%, contre -4,7% en 2018, que le taux d'inflation annuel moyen a été de -3,0%, contre +1,9% en 2018, et que le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'est établi à 37,2%, contre 36,9% en 2018.

S'agissant des critères de second rang, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales est de 34,5%, contre 41,8% en 2018, et le taux de pression fiscale de 14,7%, contre 11,9% en 2018. Il ressort de l'évaluation du Programme pluriannuel de convergence 2020-2024 que le Mali respecterait les conditions de convergence en 2020.

K.P.K

FCFA destiné à contenir la propagation de la maladie et à atténuer le plus possible ses effets néfastes. Parmi les mesures figuraient la création d'un fonds spécial de 100 milliards de FCFA pour soutenir les familles les plus vulnérables, la réduction des taxes sur les produits de première nécessité, la prise en charge des factures d'électricité et d'eau pour les mois d'avril et de mai et la distribution gratuite de 56 000 tonnes de céréales au profit des personnes vulnérables. Sans oublier la dotation du Fonds de garantie du secteur privé, soit 20 milliards de FCFA pour assurer les besoins de financement des PME/PMI,

des industries et de certaines grandes entreprises en difficulté et, par ricochet, sauvegarder les emplois. Ajoutons que le plan de riposte global au Covid-19 est soutenu par un effort de financement national et international. C'est dans cet esprit que les États-Unis ont manifesté leur solidarité envers le peuple malien en offrant les premiers kits de dépistage et autres équipements. Le pays de l'Onclé Sam a également apporté au Mali un soutien financier de plus de 4 milliards de FCFA en juin dernier. De quoi montrer au peuple malien qu'il n'est pas seul pour relever ce défi sanitaire de taille.

Kader Patrick Karantao

■ Entretien – Ministre des Finances du Niger

« UN PLAN DE RIPOSTE CONTRE LE COVID-19 ÉVALUÉ À 1 438,4 MILLIARDS DE FCFA »

Mamadou Diop, ministre des Finances du Niger, indique que la pandémie de Covid-19 a conduit son gouvernement à doter les hôpitaux de moyens additionnels pour renforcer leur capacité à « faire face à des crises du genre ».

En 2020, le gouvernement a révisé le budget de l'État, passé de 2 266,15 à 2 422,33 milliards de FCFA, soit une augmentation de 156,18 milliards de FCFA (+ 6,89 %). Ce réajustement a-t-il atténué les pertes de recettes dues à la pandémie de Covid-19 ?

Mamadou Diop: La persistance de la crise du Covid-19 et sa progression non maîtrisée auraient des conséquences au niveau des finances publiques, dont l'impact serait une dégradation du déficit budgétaire liée à des pertes de recettes fiscales et une augmentation des dépenses publiques. Pour rappel, afin de faire face à la crise, le gouvernement a élaboré un plan global de riposte évalué à 1 438,4 milliards de FCFA axé sur cinq composantes : la gestion sanitaire de la pandémie, l'appui à la résilience du système éducatif, le soutien aux personnes vulnérables, l'atténuation de l'impact économique et financier du Covid-19 et le renforcement de la résilience des producteurs du secteur agropastoral. Au niveau du budget, en ce qui concerne les ressources, les modifications proposées par la première loi de finances rectificative ont trait aux recettes nouvelles et aux révisions de certaines prévisions initiales. La révision des prévisions initiales concernait quant à elle les pertes des recettes à la fois sur les impôts et taxes intérieurs, les droits de douane et les recettes non fiscales, évaluées à 199 milliards.

Eu égard à cette crise sanitaire mondiale, ne faut-il pas accroître les investissements et le renforcement des capacités dans le secteur stratégique de la santé ? Comme indiqué, le gouvernement a élaboré un plan global de réponse au Covid-19 évalué à un montant de 1 438,40 milliards de FCFA, dont 167,3 milliards destinés au secteur de la santé. Dans le budget de l'année 2020 réajusté à 2 422,33 milliards, les crédits inscrits au titre du secteur de la santé s'élèvent à 158,25 milliards, dont 60,52 milliards de crédits additionnels. Effectivement, les crédits ouverts participent de la volonté

du gouvernement de doter les établissements sanitaires de moyens additionnels pour renforcer leur capacité à faire face à des crises du genre, aux niveaux humain et matériel.

En 2019, quelle a été la position du Niger sur les trois critères de convergence de premier et second rang fixés par la Commission de l'UEMOA ?

Sur les trois critères de 1^{er} rang, le Niger en a respecté deux en 2019. Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation, qui ressort à -2,5 % pour une norme de +3 % maximum, et celui de l'encours de la dette rapporté au PIB, qui s'est établi à 39,5 % pour un plafond de 70 %. Le seul critère non respecté est celui du ratio du solde budgétaire, dons inclus, rapporté au PIB, qui a légèrement franchi le seuil et ressort à -3,6 % pour une norme de -3 %. S'agissant des critères de second rang, aucun des deux n'a été respecté en 2019. En effet, le ratio de la masse salariale sur recettes fiscale ressort à 36 % pour une norme de 35 %, et celui du taux de pression fiscale à 10,3 % pour une cible de 20 % au minimum. Le niveau du taux de pression fiscale reflète, en partie, l'incidence de l'augmentation du PIB nominal induite par l'opération de rebasage des comptes nationaux intervenue en 2018. Ce rebasage a ainsi fait passer le taux de pression de 15,2 % à 11 % du PIB en 2018. Le non-respect du critère clé s'explique notamment par l'incidence des chocs multiformes qui affectent notre pays depuis quelques années : aléas climatiques, crise sécuritaire, baisse des prix des matières premières... Nonobstant ces conditions difficiles et l'impact négatif de la pandémie de Covid-19, le gouvernement est déterminé à poursuivre la consolidation des finances publiques et du cadre macroéconomique global.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



■ Entretien – Ministres des Finances de Guinée Bissau

« ÉCO 2020 : UNE ÉCHÉANCE DIFFICILE À TENIR »

Joio Alage Mamadü Fadia, ministre des Finances de Guinée-Bissau, indique qu'au regard de la pandémie de Covid-19, son gouvernement va augmenter son investissement dans les structures sanitaires : il représentera 10,5% du budget.



L'année 2020 marquera-t-elle la mise en circulation de la nouvelle monnaie, l'éco, en remplacement du franc CFA ?
Joio Alage Mamadü Fadia : Il est vrai que cette ambition, affichée en particulier par les États membres de l'UEMOA, est de faire de la mise en circulation de l'éco une réalité dès 2020. Rappelons toutefois que celle-ci est assujettie à certaines conditions, notamment celle consistant

à remplir les critères de performance : déficit budgétaire inférieur à 3 %, réserves de change couvrant trois mois d'importations, etc. Or les pays de la CEDEAO ont encore du chemin à parcourir pour respecter l'ensemble de ces critères. La situation, notamment, du déficit budgétaire risque de s'aggraver avec la crise sanitaire du Covid-19. Pour toutes ces raisons, je me place plutôt du côté de ceux qui pensent que l'échéance 2020 sera difficilement tenue.

Au moment du change et de la parité franc CFA/éco, n'y a-t-il pas de risque d'augmentation des prix des produits et des services courants ?

Si l'option proposée dans le projet de loi qui modifie le Traité de l'Union monétaire ouest-africain (UMOA) telle qu'adoptée par le gouvernement français fin mai 2020 et actuellement en discussion dans les Parlements des pays membres de l'UMOA devait rester en l'état, le risque d'augmentation des prix se poserait moins, ou du moins à des niveaux soutenables. En effet, dans ce projet de loi, les changements se résument au nom de la monnaie, à la fermeture du compte d'opération et au retrait des ressortissants français des instances de l'UMOA. Mais bien évidemment, l'esprit de l'éco tel que rappelé lors du Sommet des chefs d'État du 29 juin 2019 est celui d'une monnaie flexible assortie d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de

l'inflation. Cela dit, nous ne devons pas avoir peur de l'augmentation du niveau général des prix, car nous aurons une banque centrale dotée d'instruments appropriés pour la gestion de cette nouvelle monnaie.

Quelle part a été accordée à un secteur aussi stratégique que la santé dans votre budget de 261,2 milliards de FCFA ?

Aujourd'hui, avec la crise sanitaire du Covid-19, je suis plus que jamais convaincu qu'il y a une prise de conscience sur le fait que nous ne pouvons plus parler de développement sans avoir un système de santé à la hauteur. C'est pourquoi la Guinée-Bissau a fait le choix d'investir davantage dans ce secteur. Depuis le début de la crise et malgré toutes les difficultés de mobilisation de ressources financières, surtout intérieures, nous avons déjà consacré plus de 2,8 milliards de FCFA à cette catégorie de dépense, soit près de 11 % des ressources internes mobilisées jusqu'à fin mai 2020.

À la faveur de la crise du COVID-19, faut-il s'attendre à un renforcement des investissements pour ce secteur dans les années à venir ?

Nous comptons investir davantage dans les infrastructures sanitaires. Ce sera utile non seulement dans la lutte contre le Covid-19, mais aussi pour toutes les autres maladies actuelles ou futures. Sur les 261,2 milliards de FCFA de budget prévisionnel pour l'année 2020, il y aura 27,4 milliards FCFA (10,5 %) consacrés à la santé, dont 10,5 milliards spécifiquement dédiés aux investissements dans les infrastructures sanitaires.

Quelles mesures compte prendre votre gouvernement à court terme pour corriger la faiblesse dans la mobilisation des ressources internes ?

Nous envisageons de hausser l'impôt sur le bénéfice des sociétés au-delà des 25 % actuellement en vigueur. Tout cela pour dire qu'il y a toute une série de mesures fiscales en cours qui devraient nous permettre d'augmenter notre taux de pression fiscale...

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

COMMENT RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS ISSUS DE LA ZONE UEMOA ?

Les produits fabriqués par les sociétés de la zone UEMOA sont-ils compétitifs au plan international ? C'est ce que s'emploie à rendre possible PACCIR/UEMOA, le projet d'appui à la compétitivité du commerce pour les huit pays de l'Union.

Les coûts des transactions commerciales dans l'espace communautaire semblent être parmi les plus élevés au monde. Il est donc impératif d'œuvrer à leur réduction par différents moyens comme la facilitation des échanges et la surveillance commerciale. La Commission de l'UEMOA, indique le commissaire bissau-guinéen Joãozinho Mendes en charge du Département du marché régional et de la coopération (DMRC, lire son interview p. 64-65), s'est dotée de plusieurs outils pour opérer une surveillance commerciale optimale. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges (AFE), la Commission apporte un appui aux États, notamment à travers les Comités nationaux de facilitation des échanges. Il existe également un mécanisme de suivi de l'application des mesures en lien avec la politique commerciale. « *Il s'agit d'un dispositif de surveillance commerciale dont l'objectif est d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale de l'Union. Ce suivi est matérialisé par l'élaboration et la publication d'un rapport annuel qui présente les tendances d'évolution des échanges commerciaux intra et extracommunautaires. Il rend compte de l'état de mise en œuvre des réglementations touchant au commerce et émet des recommandations pour une levée des entraves aux règles communautaires constatées et qui constituent des obstacles au développement du commerce. Ce rapport fait l'objet d'une validation par les experts des États membres* », précise le commissaire Mendes. En 2019, le rapport de la surveillance commerciale faisait état de la mise en œuvre de l'AFE par chaque pays eu égard à leur niveau d'adhésion à l'accord par le processus de ratification et de notification des mesures à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et aux réformes nationales conduites, notamment la création de portails d'informations commerciales, de guichets uniques du commerce extérieur et de comités nationaux de facilitation des échanges.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'appui à la compétitivité du commerce et à l'intégration régionale (PACCIR) exécuté avec l'appui technique du Centre du commerce international (CCI), a été mis en place dans tous les États membres un mécanisme d'alerte concernant les obstacles au commerce, mécanisme à l'aide duquel l'opérateur économique peut alerter les structures nationales et régionales sur toutes les formes d'obstacles rencontrés et attendre en retour, dans la mesure du possible, leur levée.

Pour bien comprendre la portée du dispositif PACCIR/UEMOA en tant que projet d'appui à la compétitivité du commerce pour les huit pays de la zone, le commissaire Joãozinho Mendes rappelle qu'il repose sur une convention de subvention signée entre l'Union européenne (UE) et l'UEMOA le 16 décembre 2016 et mise en œuvre en collaboration avec le CCI. « *L'un des vecteurs de développement des économies de l'Union, ce sont les échanges commerciaux non seulement au sein de l'union douanière mais également avec le reste du monde. Pour une parfaite intégration dans le commerce international, les produits fabriqués par les entreprises des pays de l'UEMOA doivent être conformes aux exigences des marchés cibles et à des standards internationaux. La gestion de la traçabilité des produits est l'un des facteurs de compétitivité qu'il est important de maîtriser pour les économies qui veulent se développer. En effet, quand on considère le système de la traçabilité par les codes-barres, sur les huit États membres de l'UEMOA, seuls deux l'ont mis en place. Le PACCIR/UEMOA a donc exploré les conditions requises pour que tous les États membres soient à niveau* », explique le commissaire bissau-guinéen.

Concernant le marché américain, huit guides-pays ont été élaborés afin de diffuser la juste information sur les procédures et exigences pour y exporter, notamment une liste des principaux produits exportés par chaque pays membre de l'UEMOA. Louise Bibalou-Durand

« L'UEMOA ŒUVRE À LA CONSOLIDATION DU MARCHÉ COMMUN »

Le commissaire bissau-guinéen Joãozinho Mendes, en charge du Département du marché régional et de la coopération (DMRC), considère que la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'UEMOA constitue sans doute l'acquis le plus visible.

Quelles sont les missions administrées au Département du marché régional et de la coopération (DMRC) ?

Joãozinho Mendes: Les principales missions du DMRC sont en lien avec les objectifs du Traité révisé de l'Union en son article 4 paragraphe c : l'élimination, sur les échanges entre les États membres, des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures d'effet équivalent susceptibles d'affecter ces transac-

tions, sous réserve du respect des règles d'origine de l'Union ; l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC) ; l'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques ; la mise en œuvre des principes de liberté de circulation des personnes, d'établissement et de prestations de services ainsi que de celui de liberté de mouvements des capitaux requis pour le développement du marché financier régional.

Sur cette base, les missions du DMRC telles que définies par le président de la Commission sont : la définition et la coordination de la politique communautaire globale pour le renforcement de l'Union douanière ; la facilitation des échanges commerciaux et la surveillance commerciale dans l'Union ; l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, et au droit d'établissement au sein de l'Union ; la mise en œuvre de la politique commerciale commune vis-à-vis de l'extérieur ; la stimulation de la concurrence et la régulation du marché des biens et services ; la recherche, la mobilisation et la coordination des financements extérieurs ; la préparation et le suivi des accords de coopération, et le suivi de la convergence avec la CEDEAO.

Comment évolue la convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO ?

Les deux Commissions organisent des rencontres interinstitutionnelles au moins deux fois dans l'année aux niveaux technique et politique. Les rencontres techniques (réunions du STC)



Joãozinho Mendes, commissaire chargé du Département du marché régional et de la coopération.

regroupent les experts des deux Commissions, alors que les rencontres politiques concernent les présidents des deux Commissions appuyés par le commissaire en charge de la coopération pour l'UEMOA et le commissaire des politiques macro-économiques pour la CEDEAO. Ces rencontres permettent d'orienter et de suivre la mise en œuvre du processus de convergence UEMOA-CEDEAO, dont les avancées se caractérisent par la régularité observée dans ces rencontres et le nombre croissant de dossiers traités dans le cadre du STC grâce à une utilisation optimale des ressources humaines et financières occasionnant des économies d'échelle.

À ce jour, les deux Commissions sont parvenues à mener à terme des processus d'harmonisation des textes communautaires sur des dossiers très sensibles, parmi lesquels le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et la base de données macro-économique unifiée Ecobase. La dernière rencontre UEMOA-CEDEAO, la 18^e du genre, s'est tenue le 8 mars 2019 à Abidjan. Quant à la 19^e réunion du STC, elle n'a pas pu se tenir à la date prévue à cause des contraintes liées à la pandémie de Covid-19. Elle devait être consacrée entre autres à un point sur la mise en œuvre des recommandations issues de la 18^e rencontre.

Après 25 ans d'existence de la Commission de l'UEMOA, peut-on dire que la libre circulation des biens et des personnes est l'une des réussites les plus palpables de l'intégration des huit pays ?

La libre circulation, malgré des difficultés rencontrées sur le terrain, demeure une réalité dans l'UEMOA et fait sans doute partie des acquis les plus visibles de l'Union. L'un des objectifs poursuivis par l'Union et consigné dans le Traité en son article 4 est la création entre les États membres d'un « marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, et le droit d'établissement des personnes ayant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun (TEC) et une politique commerciale commune ». Ces réformes ont permis d'atteindre des résultats tangibles. Aujourd'hui, près de 7 000 produits émanant d'un millier d'entreprises bénéficient de la reconnaissance de l'origine communautaire et circulent librement sans droit de douane ou de toute autre taxe d'effet équivalent.

Quelles sont vos priorités en 2020 ?

Nos priorités ont été réajustées pour tenir compte du contexte de la pandémie de Covid-19. Ainsi, elles sont centrées sur les actions qui peuvent aider les États à se montrer résilients : la dématérialisation des opérations commerciales, la gestion coordonnée des administra-

Bio

Le Bissau-Guinéen Joãozinho Mendes est commissaire en charge du Département du marché régional et de la coopération (DRMC) de la Commission de l'UEMOA. Sa carrière prouve qu'un sportif émérite peut aussi être un intellectuel accompli.

Avocat de 1994 à 2018, il est également conférencier, gestionnaire d'entreprise, leader associatif et... footballeur professionnel ayant assumé les fonctions de président du Sporting Club de Guinée-Bissau en première division du Championnat national de football de 2008 à 2012 et de vice-président de la Fédération de football pour la Guinée-Bissau de 2012 à 2018. Enseignant à la faculté de droit de Bissau, il y est titulaire de la discipline « science de l'Administration » et assistant de la discipline « procédure pénale et procédure civile » pour les étudiants de troisième année.

Au plan académique, il a suivi à partir de 1982 des études théologiques au Séminaire diocésain de Bissau. Diplômé depuis 1994 d'un master en droit de l'université Lusíada de Porto, au Portugal, il est spécialisé en droit administratif, droit de l'environnement, droit pénal et médecine légale. Il a également reçu des formations sur le leadership et la négociation, les Actes uniformes OHADA révisés, le droit commercial général et des sûretés commerciales, la loi anti-monopole, les droits de l'homme et des réfugiés, le système électoral bissau-guinéen et la gestion du contentieux dans les procès électoraux, ou encore la gestion des résultats dans le cadre du partenariat entre la Guinée-Bissau, les Nations unies et le Fonds de consolidation de la paix.

tions présentes aux frontières, la réalisation en Afrique de l'Ouest de l'enquête sur le commerce transfrontalier par les femmes et les petits commerçants dans le cadre du programme de facilitation des échanges, le renforcement de la coopération avec la CEDEAO et les partenaires techniques et financiers, l'institution du visa unique de l'UEMOA, l'intensification de la lutte contre toutes les formes d'entraves à la libre circulation et au droit d'établissement, l'instauration de la libre pratique, et enfin l'élimination des pratiques anticoncurrentielles. Rappelons qu'à travers la problématique de la concurrence, la Commission met en œuvre un ambitieux programme de régulation du marché des biens et services de l'Union qui devrait améliorer significativement les règles de concurrence et surtout promouvoir une culture de la concurrence en renforçant les capacités et en dynamisant la coopération avec les structures nationales de concurrence.

Toutefois, malgré les nombreux résultats obtenus dans la mise en œuvre de ce programme, plusieurs défis restent à relever : l'actualisation des textes communautaires sur la concurrence afin de doter l'Union d'un texte spécifique pour le contrôle des concentrations et d'intégrer dans la législation communautaire de nouveaux concepts tels que la clémence et les programmes de conformité, ou encore la mise en place d'un cadre de coopération avec la CEDEAO en matière de concurrence pour éviter les conflits de compétence et améliorer l'environnement des affaires en Afrique de l'Ouest.

Propos recueillis par Paul de Manfred



ONOMO HOTELS MAGNIFIE L'AFRIQUE

Qu'est-ce qui fait la singularité et la force d'Onomo Hotels ? Sans doute le parti pris de magnifier l'Afrique telle qu'elle est, dans son impressionnante diversité, sa riche culture ancestrale et sa puissante modernité, en conciliant habilement respect des standards internationaux et mise en valeur de trésors traditionnels comme l'hospitalité.

La seule dénomination de ce groupe hôtelier, dont le siège se trouve à Casablanca, au Maroc, constitue en soi un voyage et suggère la brûlante nécessité d'une alliance, voire d'une réconciliation, entre la tradition la plus ancienne et la modernité la plus récente. En effet, Onomo tire son origine de la cosmogonie dogon, histoire légendaire de la création du monde chez ce peuple installé depuis le XIII^e siècle sur le territoire de l'actuel Mali, et qui, à côté des affabulations et croyances constitutives de toute légende, a révélé de stupéfiantes et mystérieuses connaissances astronomiques. Onomo fait référence à l'harmonie sur terre... En ces temps de pandémie et de réchauffement climatique générés par les activités humaines ainsi que d'insécurité associée à l'extrémisme, l'on ne saurait formuler un souhait plus approprié aux nécessités du moment. Ainsi s'opère un ancrage identitaire totalement en phase avec les lieux et le temps où il s'inscrit.

Aux racines de l'Afrique du XXI^e siècle

Créé en 2009 avec, dès 2010, une première ouverture à Dakar, le groupe Onomo Hotels, sous la houlette de

Cédric Guilleminot, Chief Executive Officer (CEO) et de Souleymane Khol, Chief Operating Officer (COO), possède à ce jour un parc de 21 hôtels en exploitation dans 12 pays : Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Togo, Afrique du Sud, Guinée, Rwanda, Maroc, Cameroun, Tanzanie et Mozambique. Avec plus de 2 700 chambres et appartements sur le continent, le groupe Onomo Hotels est aujourd'hui la plus grande chaîne hôtelière africaine.

Solidement enraciné dans une Afrique palpitante, Onomo Hotels vibre aux rythmes et à l'esprit de son continent. Développant des hôtels au cœur de l'Afrique, le groupe promet en retour de mettre d'Afrique au cœur de ses hôtels. Il y puise par exemple son sens de l'accueil et a pour *credo* l'hospitalité, dont l'emblème universel, reçu en partage par l'humanité entière, est le sourire : celui que recevront les hôtes et qui, chez Onomo, se veut franc, chaleureux et surtout contagieux, et celui que les agréments du séjour ne manqueront pas d'imprimer alors sur le visage des visiteurs.

D'ailleurs, manifestant dès le début sa volonté de mettre en valeur la culture africaine, le groupe a créé le label

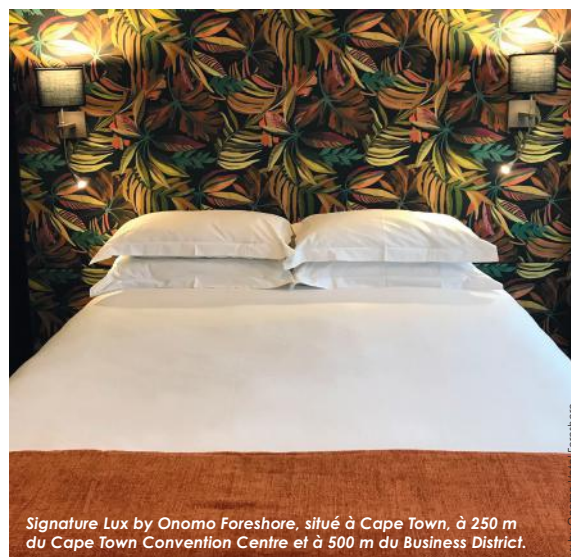
Onomo Hotel Kigali est situé dans le quartier de Nyarugenge, à quelques minutes du centre-ville. L'hôtel dispose de 109 chambres modernes et confortables, dont 10 suites, ainsi qu'une belle vue sur la vallée de Kiyovu.

Onomo Africa's Finest, qui a pour ambition de proposer dans tous les hôtels, aussi bien dans leur design que dans leurs offres et événements, le meilleur de la créativité et du savoir-faire des artisans et créateurs africains. Bien loin du folklore passéiste auquel on pourrait faussement assimiler les notions de tradition et d'identité locale, le label a sollicité les forces vives sur ses lieux d'implantation pour donner naissance à de multiples partenariats : musiciens, chanteurs, designers, artistes peintres, photographes et chefs cuisiniers défendent et honorent le patrimoine culturel du continent.

Quand l'art de vivre séculaire répond aux attentes contemporaines

Au vu de l'évolution démographique et économique de l'Afrique, Onomo Hotels a développé une offre hôtelière qui répond aux attentes des Africaines et Africains, certes, mais aussi des visiteurs de l'Afrique, et qui anticipe leurs besoins. Sa volonté a ainsi été de mettre à la disposition de la clientèle d'affaires régionale et internationale une offre hôtelière de qualité, respectant les normes de sécurité et d'hygiène, et offrant un cadre moderne, connecté, et surtout accessible à toutes les bourses. Implantés dans les zones d'affaires des capitales et des principales villes du continent africain, les hôtels Onomo ont la particularité de marier avec harmonie le confort contemporain et l'art de vivre africain, en assurant de plus une sécurité adaptée et une connectivité optimisée, deux exigences devenues incontournables pour tous, et que les derniers événements au plan sécuritaire ou sanitaire rendent plus prégnantes que jamais.

Chez Onomo Hotels, la période de crise sanitaire que traverse actuellement la planète Terre est vue comme grande opportunité pour consolider l'engagement pris auprès des clients, des équipes et des partenaires de maintenir les hôtels comme des espaces sains et sécurisés. Ayant compris que la pandémie était, certes,



Signature Lux by Onomo Foreshore, situé à Cape Town, à 250 m du Cape Town Convention Centre et à 500 m du Business District.

une crise passagère, mais que son impact allait durer, on y très vite imaginé « le nouveau normal », concevant pour s'y adapter un dispositif sanitaire à la fois renforcé et souple, deux qualités que seule une bonne dose d'inventivité rend conciliables.

Une gestion de la crise sanitaire efficace et solidaire

Durant la première phase qui a suivi le déclenchement de la pandémie dans les différents pays du continent, les mots d'ordre au sein du groupe Onomo Hotels ont été la transparence, la communication et l'empathie. Un plan de continuité d'activité (PCA) a dès lors été rapidement établi autour de trois axes essentiels.

Le premier axe concernait la création quasi-instantanée d'une cellule de gestion de crise basée au siège du groupe Onomo Hotels à Casablanca et composée de responsables opérationnels, responsables marketing et responsables communication, en charge d'un suivi continu et rapproché avec les directeurs des hôtels du

continent. Le second axe avait trait à la protection des collaboratrices et collaborateurs du groupe, en direction de qui ont été multipliés les messages de prévention, et qui ont vu se réduire au maximum les effectifs présents sur place, selon des plannings spéciaux élaborés en fonction des besoins opérationnels pour les hôtels en activité. Le troisième axe prévoyait le maintien de la communication avec tous les clients, qu'ils soient ►(suite p. 68)



L'hôtel Onomo Casablanca City Center bénéficie d'un emplacement de choix au cœur de Casablanca, sur l'une des plus belles avenues de la ville, à proximité des nouveaux quartiers d'affaires et des sites touristiques les plus fréquentés.

Onomo Hotels



Onomo Hotels

L'Onomo Hotel Conakry, situé dans le quartier Tombo (commune de Kaloum) est équipé de 4 salons de réunion pour l'organisation de tous types d'événements professionnels, avec une connexion Wi-Fi gratuite et illimitée, ainsi que des ordinateurs en accès libre.

►résidents des hôtels ou qu'ils aient effectué des réservations pendant la période, pour les rassurer et répondre à leurs questions. À ces trois leviers s'ajoutent bien évidemment le renforcement du dispositif d'hygiène et la mise en place des procédures qui favorisent la distanciation physique et réduisent l'interaction directe. Les équipes, grâce à leur sens des responsabilités et à la formation adéquate qu'elles ont reçue, ont dès le début adopté un protocole sanitaire élaboré et l'ont déployé dans leurs hôtels respectifs.

Sur le plan social, Onomo Hotels a tenu à apporter le soutien nécessaire aux autorités et au corps soignant en mettant à la disposition des autorités ses hôtels pour accueillir les voyageurs internationaux n'ayant pas pu rejoindre leurs familles. Les hôtels ont également été ouverts au corps médical pour accueillir les membres du personnel soignant dans des conditions optimales et leur permettre d'exercer leur mission sans risque de contamination de leur famille : des repas leur ont été offerts et des produits d'hygiène distribués, ainsi qu'aux patientes et patients de plusieurs centres hospitaliers. Par ailleurs, pour assurer les meilleures conditions d'accueil aux clientes et clients et de travail aux collaboratrices et collaborateurs, un partenariat a été scellé avec le Bureau Veritas, leader mondial des services d'évaluation de conformité appliqués aux domaines de la qualité, de l'hygiène-santé, de la sécurité et de l'environnement (QHSE), afin de certifier ce dispositif sanitaire et d'assurer l'application des mêmes standards dans les 21 hôtels du groupe, sachant qu'à ce jour, la quasi-totalité des hôtels d'Afrique de l'Ouest et centrale a été labellisée.

Quelle vision pour demain ?

À la direction d'Onomo Hotels, on affirme que la période post-Covid-19 sera marquée par de nouvelles réglementations et habitudes de consommation. La reprise dans l'ensemble des hôtels est donc préparée dans un esprit attentif aux changements de priorités des voyageurs. Le fonctionnement post-crise s'articulera lui aussi autour de trois axes : hygiène, digitalisation et « sans contact », et enfin innovation dans la manière de faire de l'hôtellerie. En plus de l'assouplissement des conditions de réservation pour encourager

les voyageurs à programmer ou à maintenir leurs prochains séjours, la façon d'exercer a été repensée de manière approfondie et la proposition de valeur redéfinie en offrant le « Food and Beverage » (boire et manger) avec le room-service ainsi que la livraison à domicile et le « Grab and Go » (plats à emporter) dans certains des hôtels.

Les hôtels ayant connu une baisse du chiffre d'affaires, et certains marchés ayant été touchés plus que d'autres, c'est aujourd'hui seulement un début de reprise que connaît le groupe Onomo Hotels dans plusieurs régions du continent, sachant que cette reprise sera limitée jusqu'à la réouverture des frontières et la relance de l'économie, puisque la clientèle d'affaires est sa principale cible. Les projets de développement ont donc été entravés par la pandémie et, au vu du ralentissement de l'économie et des contraintes de déplacement, la priorité a été de veiller au maintien d'un environnement sécurisé pour les clients et collaborateurs, et les ouvertures initialement prévues cette année, dont celle d'Onomo Hotel Kampala, ont été mises en stand-by en attendant une vraie reprise de l'économie.

Andju Ani



Originalité et soin architectural : le hall de l'Onomo Hotel Lomé – et son mur «WOODIN» – propose un véritable Urban Village autour duquel se distribuent les différents lieux de vie dont le restaurant principal, le bar, le business corner, l'espace lounge et l'accès aux chambres.

Onomo Hotels

L'UEMOA VEUT ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL À L'ÉLECTRICITÉ

En matière d'énergie, l'UEMOA a mis en œuvre plusieurs dispositifs, dont l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IREDD) qui vise, entre autres, l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

La disponibilité de l'énergie électrique est indispensable pour de meilleures conditions de vie des populations mais également pour le développement de l'activité économique. C'est ainsi qu'a été adoptée depuis 2001 une Politique énergétique commune (PEC) qui constitue un cadre pour le développement de l'énergie au sein de l'UEMOA.

La PEC s'appuie sur plusieurs leviers tels que les mécanismes de financement du secteur, le développement d'une offre énergétique durable, la promotion des énergies renouvelables, etc. Ont été mis en place divers outils tels que le Fonds de développement énergie (FDE) financé à 250 milliards de FCFA par les organes de l'Union et à 7,2 milliards par le Royaume de Belgique, la Facilité d'accès à l'énergie durable (FRAED), le Fonds d'amorçage, et enfin le Fonds infrastructures en cours de mise en place sous l'égide de la Banque ouest-africaine de développement.

Rappelons que c'est dans le cadre de l'IREDD que l'UEMOA ambitionne d'augmenter substantiellement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'Union d'ici à 2030 à travers des programmes de soutien aux efforts de ses États membres. L'un de ses

Grâce au SIE-UEMOA, la Commission dispose d'outils pour suivre en temps réel l'évolution des statistiques énergétiques dans les huit États membres.

dispositifs, le Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PRODERE), a permis entre autres l'installation de 15 mini-centrales solaires photovoltaïques (PV) d'une puissance totale de 1 859 kWc avec des réseaux de distribution moyenne tension (MT) et basse tension (BT), de 9 327 lampadaires solaires, de 4 051 kits solaires, et enfin de 40 systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) par pompe solaire.

Où en est le développement du numérique ?

La libéralisation du secteur des télécommunications intervenue à la fin des années 90 au sein de l'UEMOA a produit des résultats satisfaisants. Ainsi, la télé-densité varie de 40% au Niger à plus de 100% en Côte d'Ivoire, au Mali ou encore au Sénégal. De même, l'usage d'Internet, essentiellement à partir des téléphones mobiles, commence à augmenter dans la zone. Le taux d'utilisation varie de 13,36% au Niger à plus de 61,76% en Côte d'Ivoire. Ces taux d'utilisation d'Internet peuvent sembler relativement faibles, et pourtant il y a une dynamique de croissance annuelle élevée.

La Commission conduit en ce moment trois projets pour améliorer l'apport de l'économie numérique dans les activités économiques et sociales. Le premier concerne l'évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique, et il a pour but d'accroître l'usage du numérique dans les relations entre les États membres, les citoyens et les entreprises. Le second projet porte sur l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant s'appliquer au secteur de l'économie numérique dans l'Union.

Ces dispositions prendront en compte les nouvelles avancées technologiques comme le cloud computing, l'intelligence artificielle, les métadonnées et les nouveaux comportements des utilisateurs. Enfin, le dernier projet porte sur l'état des lieux de l'infrastructure régionale et l'identification des liaisons manquantes. Sa mise en œuvre doit rendre le trafic régional plus fluide.

S'y ajoute le Programme régional d'économie d'énergie (PREE), qui a mis à la disposition des États membres une réglementation communautaire à travers la Directive n° 04/2020/CM/UEMOA portant sur l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électriques ménagers et la Directive n° 05/2020/CM/UEMOA fixant des mesures d'efficacité énergétique dans la construction des bâtiments. Il a aussi contribué à équiper 5 laboratoires de tests de performances énergétiques dans les États membres de l'UEMOA.

Enfin, un Système d'information énergétique (SIE-UEMOA) est opérationnel pour les États membres depuis fin décembre 2019 à l'adresse <http://sie.uemoa.int/>. Grâce à lui, la Commission de l'UEMOA dispose d'outils pour suivre en temps réel l'évolution des statistiques énergétiques dans les huit États membres.

Paul de Manfred

« LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES SONT ESTIMÉES EN MOYENNE À 5,38 % DU PIB DE L'UNION »

Fily Bouaré Sissoko est la première femme à exercer les fonctions de commissaire à la Commission de l'UEMOA. Elle dirige le Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique (DEMEN). L'adoption d'un code minier communautaire fait partie de ses priorités en 2020.

Pouvez-vous définir le rôle joué par le commissaire du Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique (DEMEN) ?

Fily Bouaré Sissoko : Le commissaire du DEMEN oriente, coordonne et supervise les politiques communes de l'Union dans les domaines qui sont sous sa responsabilité, notamment le suivi de la mise en œuvre de la politique industrielle commune – incluant entre autres la promotion du secteur privé et la compétitivité des entreprises ainsi que la promotion de la qualité –, le suivi de la politique minière et de la politique énergétique communes ainsi que des initiatives de développement de l'économie numérique. Concrètement, le commissaire veille à la mise en œuvre de ces différents politiques en déléguant aux spécialistes des différents secteurs la gestion quotidienne des activités. Il apporte un appui politique et stratégique aux différentes actions.

Quel est le poids du secteur pétrolier et minier au sein des huit pays de l'union ?

Selon les données recueillies auprès de la Direction de la surveillance multilatérale, la part des activités extractives (mines, pétrole, carrières...) dans le PIB de l'Union est estimée à 5,38 % en moyenne de 2015 à 2019. Le poids du secteur dans les quatre premiers États membres est de 9,3 % pour le Burkina Faso, 8 % pour le Niger, 7,4 % pour le Mali et 5,6 % pour la Côte d'Ivoire.

Quelles sont les principales actions menées par le Département dans le secteur des industries extractives ?

Dans le domaine minier et pétrolier, outre l'harmonisation du cadre réglementaire, la Commission de l'UEMOA intervient au niveau de l'instauration de la bonne gouvernance : soutien à la culture de la transparence à travers des appuis financiers destinés à la mise

en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et représentant un montant total de 280 millions de FCFA alloué aux États membres de 2014 à 2020, appui à la modernisation de la gestion des données et informations géo-minières dans les États membres pour un montant de 420 millions, renforcement des capacités des administrations publiques sur des problématiques du secteur (négociation des contrats, fiscalité minière, économie minière, l'environnement minier, etc.), renforcement des capacités de 254 cadres des administrations publiques (mines, économie et finances, budget, environnement) et maires des communes abritant des activités minières, amélioration de la participation des femmes au secteur extractif ou encore

Bio

Fily Bouaré Sissoko est commissaire de l'UEMOA en charge du Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique.

Inspecteur des Douanes de classe exceptionnelle, elle a effectué une grande partie de sa carrière dans l'administration publique nationale et internationale comme coordinateur adjoint de la cellule CEAO/CEDEAO au ministère des Finances, directeur général adjoint des Douanes, contrôleur d'État, contrôleur général d'État auprès de la présidence de la République du Mali, et enfin chargé principal des opérations de la Banque mondiale pour le Mali. Elle a également assumé de 2000 à 2015 les fonctions de ministre en charge des Domaines de l'État et des Affaires foncières, ministre des Télécommunications et de la Communication, et enfin ministre de l'Économie et des Finances.

Au plan académique, elle est titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit du développement de l'université de Nice ainsi que d'une maîtrise en sciences économiques de l'École nationale d'administration de Bamako, d'un master en planification stratégique opérationnelle de l'Institut IDEA du Québec et d'un certificat en techniques douanières de l'Institut allemand pour le développement international de Berlin.



mise en place d'un réseau ouest-africain de femmes du secteur minier d'Afrique de l'Ouest dénommé Women in Mining in West Africa (WIMOWA) et regroupant tous les États membres de l'UEMOA ainsi que le Ghana et la Guinée-Conakry.

Quels avantages les États membres ont-ils tirés de l'adoption du code communautaire de l'artisanat (CCA) en 2014 ?

L'adoption du code communautaire de l'artisanat a permis d'impulser le développement du secteur, notamment en facilitant l'organisation et la classification de ses activités ainsi que leurs conditions d'exercice, et en déterminant le statut fiscal de l'entreprise artisanale et le régime de comptabilité auxquels elle est soumise. Cela contribue à l'amélioration du niveau des qualifications et à un meilleur accès aux marchés publics.

À la tête du DEMEN, quelles sont vos priorités pour 2020 ?

Les priorités pour 2020 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA au regard de la feuille de route assignée au collège des commissaires par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (CCEG). Dans le domaine de l'énergie et des mines, il s'agit de clôturer dans des conditions satisfaisantes le Programme régional de développement des énergies renouvelables

et de l'efficacité énergétique (PRODERE), d'élaborer des documents de projets de développement de pôles énergétiques, de faire adopter le code communautaire des mines révisé, de renforcer la transparence dans les industries extractives et de soutenir les organisations féminines du secteur minier.

Dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat, il s'agit d'opérationnaliser l'Initiative régionale du climat des affaires (IRCA), notamment par le dialogue public-privé à travers la mise en place d'un cadre de concertation, de poursuivre notre accompagnement aux entreprises de la sous-région dans la perspective des APE et de la ZLECAF à travers l'appui aux Bureaux de restructuration et de mise à niveau (BRMN) et aux Bourses de sous-traitance et de partenariat (BSTP), d'accompagner les TPE ainsi que de faire adopter la Directive communautaire pour la protection des consommateurs.

Dans le domaine de l'économie numérique, il s'agit de finaliser l'évaluation des usages numériques et les politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique, de mener à terme l'étude sur l'identification des goulots d'étranglement et sur les liaisons manquantes et de secours du réseau régional afin de prendre des mesures pour rendre le trafic régional plus fluide, et enfin d'élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire applicable au secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

Sud *Quotidien* Un journal de référence

Des analyses, des interviews, des reportages, des dossiers...

Je veux m'informer, je choisis Sud Quotidien !

Souscrivez au service AbonNET, vous recevrez votre journal PDF dès sa parution.

Pour les renseignements :
appelez au **+221 33 824 33 06**
ou envoyez un courriel à
sudcommercial@sudonline.sn



■ Aménagement du territoire et transport routier

LES GRANDS AXES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Bien que prioritaire, le secteur des transports et de la logistique peine à se révéler performant dans les pays de l'UEMOA. Pourquoi ? Le Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports (DATC) tente de trouver une issue à ce paradoxe.

A l'instar de celles concernant le transport routier, les questions liées à l'aménagement du territoire sont au cœur de l'action du commissaire ivoirien Paul Koffi Koffi en charge du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports (DATC). D'où l'importance qu'il accorde au dernier Schéma de développement de l'espace régional (SDER) approuvé en octobre 2019 par les ministres en charge de l'Aménagement du territoire des États membres de l'UEMOA. « *Le SDER est un outil adoptant la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA. Il s'agit donc d'un document haute-ment stratégique qui permet de disposer d'une vision d'ensemble fixant les objectifs recherchés à moyen et*

long termes d'une part, et d'organiser les interventions dans la complémentarité et dans une cohérence globale d'autre part », explique-t-il.

Le SDER répond à deux objectifs. En premier lieu, ce dispositif vise à assurer un développement optimal de l'espace UEMOA, notamment une complémentarité entre le Sahel et le littoral, et en second lieu, il doit servir de cadre de référence dans les États membres pour l'élaboration et l'harmonisation des documents de planification nationale. Par ailleurs, le SDER s'articule autour des grandes orientations d'aménagement de la zone UEMOA scindées en deux volets : le premier traduit la volonté de faire de l'aménagement du territoire le socle de l'intégration régionale à travers le développement de projets structurants à caractère régional, et le second consiste à inciter les États à développer, autour des grands projets, des pôles de compétitivité, qu'ils soient à caractère national ou transfrontalier.

Les questions de logistique et de transport mobilisent également toute l'attention du DATC. Ainsi, bien que prioritaire dans la sous-région, le secteur des transports et de la logistique ne s'y révèle pas assez performant, ce qui pose question. Sur ce sujet, le commissaire Koffi Koffi précise que le secteur des transports est géré à deux niveaux : d'abord par les États qui, de façon souveraine, ont en charge les secteurs aérien, maritime et routier, ensuite par la Commission de l'UEMOA, qui intervient sur certains éléments et manifeste notamment la volonté de garantir la libre circulation des personnes, des biens et des services en vue de parvenir à un marché commun. À ce titre, la Commission s'occupe de la réglementation sous-régionale, de son harmonisation et de sa coordination, ainsi que de la gestion des corridors, et en particulier de la levée des obstacles et barrières à cette libre circulation. Ce que permet de faire l'Observatoire des pratiques anormales (OPA, lire l'encadré) par les informations qu'il traite en matière de sécurité routière.

Paul de Manfred

L'OPA va-t-il se muer en Observatoire régional des transports ?

Selon certains experts, l'Observatoire des pratiques anormales (OPA) aurait changé de dénomination en devenant l'Observatoire régional des transports (ORT), ce que ne confirme pas le commissaire du DATC Paul Koffi Koffi : « *La dénomination OPA n'a pas été changée. Mais il y a bien une initiative commune de renforcement du dispositif OPA actuellement en place et qui renseigne sur trois indicateurs : il va progressivement muter vers une approche plus globale de suivi et évaluation des performances du secteur des transports.* »

En effet, l'OPA est une initiative de collaboration entre la CEDEAO et l'UEMOA pour faciliter le transport dans la sous-région. Officiellement créé en 2005 avec le soutien financier et technique de l'USAID West Africa Trade Hub, il exerce son expertise dans la fourniture d'informations indépendantes à travers des études et rapports fiables et pertinents sur les tracasseries routières.

Bien que l'OPA n'ait pas d'identité structurelle officielle ni d'autonomie en ressources humaines, techniques et financières, il a néanmoins toujours bénéficié du parrainage institutionnel de la Commission de l'UEMOA. Il jouit d'une bonne réputation d'entité utile pour la facilitation du transport routier. D'où cette remarque du commissaire Koffi Koffi estimant que « *l'OPA pourrait constituer une bonne base de départ pour l'établissement d'un Observatoire régional des transports conjoint UEMOA-CEDEAO* ».

« NOUS AVONS RÉUSSI À FAIRE BAISSER DE MOITIÉ LA SURCHARGE À L'ESSIEU »

Le D^r Paul Koffi Koffi, commissaire ivoirien en charge du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports (DATC) à la Commission de l'UEMOA, déplore que le Sénégal et la Côte d'Ivoire engagent chacun près de 65 milliards de FCFA en coût d'entretien routier annuel du seul fait de la surcharge à l'essieu.

En quoi consiste la fonction de commissaire du DATC ?

D^r Paul Koffi Koffi : Le commissaire chargé du DATC oriente, coordonne et supervise les politiques communes de l'Union dans les domaines de l'aménagement du territoire communautaire, du renforcement du développement local et de la coopération transfrontalière, des infrastructures et systèmes de transports, de la facilitation des services de transport, de la promotion des services de transport ainsi que de la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, conformément à l'organisation des services de la Commission et sous l'autorité de son président. Le DATC travaille par ailleurs en synergie avec les autres départements de la Commission sur les questions d'intérêt commun.

Les appuis de guichets internationaux soutiennent le transport routier, mais la mise en œuvre coordonnée des actions financées rencontre des difficultés. Cela ne risque-t-il pas de décourager les bailleurs de fonds ?

D'abord, permettez-moi de préciser que pour les programmes et projets d'infrastructures dans l'espace

doit ou non continuer à faire assurer la mise en œuvre de ces études, ce qui relève de ses autorités et de sa vision concernant les infrastructures de la sous-région. Il arrive également que la Commission suscite la mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds pour financer des travaux, faisant alors le lien entre les États et les bailleurs et s'appuyant sur la BOAD, qui a un mandat explicite de financement.

Comment votre département s'emploie-t-il à sensibiliser les différents acteurs du transport routier sur les questions de sécurité routière, de dégradation des routes et de lutte contre la surcharge à l'essieu ?

Dans le cadre de la surveillance des infrastructures routières communautaires, la Commission de l'UEMOA assure le suivi régional de l'application de la réglementation communautaire relative au respect de la charge à l'essieu (Règlement 14 : R 14) et mène des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des acteurs du système de transport routier : production de notes techniques sur les tendances d'application du R14 au niveau des États et mesures de mitigation à prendre, missions de suivi-évaluation dans les États, plaidoyer auprès des administrations nationales et des acteurs du transport, publication de bulletin périodique sur l'application du R 14, production de vidéo de sensibilisation, organisation en 2019 d'un débat télévisé sur la problématique

de la surcharge routière, et enfin organisation annuelle de réunions d'experts et des ministres des États membres sur l'application du R 14. Dans ces différents domaines, des avancées significatives ont été enregistrées depuis 2017 selon une approche progressive de la mise en œuvre du R 14. Ainsi, en deux ans, nous avons réussi à faire baisser la surcharge de moitié : elle est passée de 40 à 20 %. Il est maintenant question d'arriver à éliminer totalement cette surcharge qui pénalise l'état

« On note une baisse drastique des activités du secteur des transports à la suite de la fermeture des frontières. »

UEMOA, les conventions et contrats de financement sont signés entre les États et les bailleurs de fonds. Ces programmes et projets sont exécutés par les États conformément aux procédures qui les lient avec ces bailleurs. La Commission n'étant pas autorisée à contracter des prêts, elle s'engage de préférence sur les études préalables à la construction des infrastructures, études réalisées par des cabinets sélectionnés par appels d'offres. Le problème est de savoir si la Commission



D' Paul Koffi Koffi, commissaire chargé du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports

des routes à deux niveaux : elle entraîne la réduction de la durée de vie des chaussées, faisant qu'une route construite pour 15 ans n'en durera que sept, et elle a un impact sur le coût de l'entretien routier dans les dépenses publiques. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire y engagent chacun au moins 65 milliards de FCFA dans leurs budgets annuels.

Quelles sont vos actions prioritaires en 2020 ? Avez-vous fait avancer la cause du transport durant votre exercice ?

L'année 2020 est marquée par la crise du coronavirus qui a réduit fondamentalement nos capacités d'intervention et de réalisation. D'ailleurs, nous avons réuni les ministres des Transports le 28 mai 2020 en vue d'apprécier les incidences de la pandémie sur le secteur, qui connaît une baisse drastique de ses activités à la suite de la fermeture des frontières : baisse de 95 % du trafic aérien avec un risque de faillite des compagnies aériennes, baisse du transport routier en dehors du transport des marchandises sensibles, sociétés de transport à l'arrêt... Au niveau maritime, les armateurs sont à quai. Notre objectif actuel est donc la réouverture des frontières par les États, de manière concertée et en respectant de façon stricte les mesures barrière édictées.

Par rapport à notre programme courant, nous exécutons les activités qui ne sont pas touchées par cette situation. Pour ce qui est de l'impact

de nos efforts, il sera apprécié à la fin de notre mandat. Notons toutefois la création de l'URSAC, qui permet à la Commission de l'UEMOA de superviser les activités de sûreté de l'aviation civile de la région, conformément aux exigences et recommandations de l'OACI.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

Bio

Le D' Paul Koffi Koffi, né le 26 janvier 1957 à M'Bahiakro, en Côte d'Ivoire, est depuis mai 2017 commissaire chargé du Département de l'aménagement du territoire communautaire et des transports (DATC) à l'UEMOA au titre de la Côte d'Ivoire, pays où commence sa carrière professionnelle en 1983 comme chargé d'études au ministère du Travail et directeur de l'Emploi pendant 5 ans. À partir de 1989, il assume les fonctions internationales de conseiller technique principal au BIT/FNUAP, d'abord en Guinée puis à Madagascar, avant d'être rappelé dès 1997 en Côte d'Ivoire au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances comme conseiller technique et directeur de cabinet adjoint. De 2000 à 2011, sa mission évolue de conseiller économique du Premier ministre à directeur de cabinet adjoint chargé des programmes de sortie de crise.

Nommé au gouvernement en juin 2011 à la tête du ministère en charge de la Défense, il se consacre à cette mission jusqu'en janvier 2016, dirigeant également jusqu'en janvier 2017 le département de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. En décembre 2016, il est élu député de la circonscription électorale de Bouaké-Ville.

Ce consultant pour plusieurs organismes internationaux dont le BIT, le FNUAP, le PNUD, la CEA, l'UA, la BAD et AFRISTAT a dispensé des cours dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire : ENSEA, ENSTP, ENA, GPE/CIRES... Ingénieur statisticien économiste depuis 1983, il obtient en 2004 un Executive MBA en management et, en avril 2019, un doctorat en sciences économiques mention « Très honorable avec les félicitations du jury ». Le D' Paul Koffi Koffi est aussi l'auteur de 4 ouvrages.

LA PERCÉE DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Les 121 banques de la zone UEMOA – elles sont 131 en 2020 – ont réalisé en 2018 un total bilan de 37 752,9 milliards de FCFA. En outre, au deuxième semestre 2019, les transactions électroniques étaient au nombre de 583,36 millions, contre 430,74 millions en 2018, soit une hausse de 35,43%.

Ecobank, première banque panafricaine présente dans 33 pays du continent, implantée dans plus de pays africains qu’aucun autre groupe bancaire (*lire notre article p. 80-81*), affiche pour la période 2018 et 2019 dans la zone UEMOA (à laquelle s’ajoute le Cap-Vert dans la répartition géographique de la banque) un produit net bancaire (PNB) de 508,309 millions de dollars US en 2019, contre 528,318 millions en 2018. Au regard de ses performances, elle fait partie des 12 principaux groupes bancaires sur les 29 de la zone, comme le souligne le dernier rapport de la Banque centrale des États d’Afrique de l’Ouest (BCEAO) publié en 2019.

Ce document indique que les 121 établissements bancaires de la zone UEMOA – qui sont passés à 131 le 31 mai 2020 (*voir le tableau ci-contre*) – ont réalisé un total bilan global de 37 752,9 milliards de FCFA en 2018, contre 34 998 milliards en 2017, soit une hausse de 6,8%. En outre, le secteur bancaire, qui n’a cessé d’attirer ces dix dernières années de nouveaux groupes, est l’un des plus dynamiques dans la sous-région. À titre d’exemple, entre 2012 et 2016, les huit places bancaires de l’UEMOA ont accueilli 19 nouveaux établissements de crédit, soit une progression de 16%.

Hausse de 5% du nombre de comptes bancaires

Ecobank, avec 13,2% de part de marché, conserve en 2018 sa première place au classement des 12 principaux groupes bancaires de la sous-région. La deuxième place est occupée par le groupe français Société Générale, présent dans cinq des huit pays de la zone et qui affiche 10,1% des actifs. Installé dans sept pays de

l’Union, le groupe marocain Bank Of Africa (BOA) se positionne au troisième rang avec 9,6% de part de marché. Quatrième au classement avec 9,3% des actifs, un second groupe marocain, Atlantic Business International (ABI), présent dans tous les pays de l’Union avec huit filiales. À la cinquième place, avec 7,5% des actifs, un troisième groupe marocain, Attijariwafa bank, qui dispose de six filiales. Quant au groupe ivoirien NSIA Banque, avec deux filiales et trois succursales, il occupe la sixième place et représente 5,3% des actifs. Le groupe burkinabè Coris Bank International (CBI) qui a démarré ses activités en 2008, arrive en septième position avec une part de marché de 5%. Le Togolais Oragroup apparaît au huitième rang et possède 4,8% des actifs. Le groupe français BNP Paribas ressort à 4% et s’affiche au neuvième rang. Les trois dernières banques sont le Nigerian United Bank for Africa (UBA) pour 3,6% des actifs, la Banque de développement du Mali (BDM), qui contribue pour 2,9% au total des actifs, et enfin la Banque sahélo-saharienne pour l’industrie et le commerce (BSIC) de Libye, qui ferme la liste avec au moins 2% des actifs.

Ajoutons que 17 autres groupes de moindre envergure, possédant moins de 2% de part de marché chacun, font aussi partie du paysage bancaire de l’UEMOA : BGFI Bank, Standard Chartered Bank, Citigroup, First Bank of Nigeria, etc. En outre, le taux de bancarisation de l’Union, en y incluant les clients de la microfinance, se situe à 41,1% en 2018, contre 35,8% en 2017, soit une hausse de 5,3%. Le taux le plus élevé, soit 85,4%, a été enregistré au Togo, suivi du Bénin avec 68,7%,

du Sénégal avec 51,9 % et du Burkina Faso avec 41,3 %, ces derniers pays affichant un dynamisme remarquable dans le secteur de la microfinance. Enfin, le nombre de comptes bancaires dans la zone UEMOA a enregistré une hausse de 5 % pour s'établir à plus de 12 millions de FCFA à fin 2018. Les comptes de particuliers ont crû de 4,9 % et sont détenus à 5,5 % par des personnes morales.

6203,20 milliards de FCFA de transactions électroniques en 2019

Autre fait majeur à relever, le dynamisme de la monnaie électronique. Selon la BCEAO, les transactions électroniques ont connu par rapport au second semestre 2018, où leur volume s'élevait à 430,74 millions, une progression de 35,43 % au second semestre 2019, et se sont établies à 583,36 millions. Globalement, ces transactions représentent sur l'ensemble de la zone un montant de 6203,20 milliards de FCFA en 2019, contre 5345,90 milliards en 2018, soit un accroissement de 16,04 %. Concernant les transactions transfrontalières, la BCEAO signale que jusqu'à la fin juin 2019, l'analyse détaillée des transferts intra-UEMOA en émission et en réception montre que la Côte d'Ivoire demeure le principal émetteur de transferts avec 61,60 % de la

Composition des 8 places bancaires de l'UEMOA

PAYS	BANQUES	ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	TOTAL
BÉNIN	14	1	15
BURKINA FASO	15	4	19
CÔTE D'IVOIRE	29	2	31
GUINÉE-BISSAU	5	0	5
MALI	14	3	17
NIGER	14	4	18
SÉNÉGAL	26	4	30
TOGO	14	3	17
TOTAL UEMOA	131	21	152

Source BCEAO au 31 mai 2020

valeur totale des transactions sous-régionales, tandis que le Burkina Faso se positionne comme le principal récepteur avec 54,28 % des transferts. La répartition de la valeur des transferts intra-UEMOA met en évidence trois principaux corridors qui concentrent plus de 79,47 % des opérations : Côte d'Ivoire-Burkina Faso (51,62 %), Côte d'Ivoire-Mali (17,42 %) et Mali-Burkina Faso (10,43 %). Autre constat, les filiales du groupe français Orange dominent l'écosystème des services financiers numériques offerts par les EME (établissements de monnaie électronique) dans l'UMOA. Le nombre de comptes de monnaie électronique ouverts s'est établi à 37001348 en 2018, contre 31807054 à fin 2017, soit une hausse de 10,6 %.

Louise Bibalou-Durand

Avec 20,6 % de part de marché, CBI est leader au Burkina Faso

Quelles sont les valeurs portées et défendues par le groupe Coris Bank International S.A (CBI), qui a su s'illustrer par une forte diversification et implantation au sein de la zone UEMOA ? « Ces valeurs s'inspirent de la tradition africaine », explique Alice Kaboré, directrice générale adjointe de Coris Holding (lire son interview p.78-79), et reposent sur la confiance, l'originalité, la responsabilité, l'intégrité et la sociabilité. S'y ajoutent la réactivité, l'excellence et la qualité, en témoigne la certification de la quasi-totalité de ses entités à la norme ISO 9001 : 2015.

Désireuse d'amplifier ses implantations dans la sous-région, CBI S.A vise aussi des pays hors zone UEMOA. « Nous effectuons notre première sortie hors UEMOA d'ici à la fin de l'année 2020, avec l'obtention de l'agrément d'implantation de Coris Bank International en Guinée-Conakry », révèle Alice Kaboré. En outre, selon le rapport 2018 de la Commission bancaire de l'UEMOA, le groupe burkinabè est 7^e au classement des 12 groupes bancaires de l'espace UEMOA avec 5,3 % de part de marché en total bilan. Un classement qui s'améliore d'année en année. Au niveau de la bourse régionale d'Abidjan, le titre Coris Bank a enregistré la plus forte croissance nette du secteur bancaire au 1^{er} trimestre de l'année en cours. Par ailleurs, on note dans ses états financiers publiés en mars dernier que ce groupe bancaire a réalisé un bénéfice net de 27,69 milliards de FCFA, en hausse de 12,89 %.

Le groupe Coris dresse un bilan positif des activités et résultats de toutes ses filiales bancaires au terme de l'exercice 2019, pourtant marqué par un repli de la croissance économique mondiale et burkinabè, même si l'UEMOA stabilisait son taux de croissance à 6,6 %. Dans ce contexte, toutes les filiales bancaires du groupe ont néanmoins maintenu, voire renforcé, leur part de marché et leur position, les trois plus anciennes se classant même dans le Top 10 des banques sur leurs marchés respectifs. De plus, CBI S.A reste le leader sur la place du Burkina Faso avec 20,6 % de part de marché à fin décembre 2019. À l'échelle du groupe, le résultat et le total bilan ont fortement progressé, soit respectivement de 43,2 % et 35,7 % à fin 2019.

La revue des comptes à mi-parcours témoigne d'une bonne résilience des activités et des indicateurs au sein des filiales du groupe dans un contexte très difficile marqué par les conséquences de la crise sanitaire. En effet, les performances au 30 juin 2020, sur bases individuelles ou consolidées, s'améliorent par rapport au 30 juin 2019 et s'inscrivent dans les prévisions budgétaires. Toutefois, la reprise de l'activité économique s'annonçant plus progressive que dans les prévisions initiales pour le second semestre, nonobstant l'allègement ou la levée de certaines mesures de lutte contre le Covid-19, le groupe reste prudent dans les estimations mais compte sur la mise en œuvre des stratégies pertinentes redéfinies par les filiales pour l'atteinte des objectifs du semestre.

L.B.-D.

« CORIS, LE PLUS GRAND CONTRIBUTEUR DANS L'ACHAT DES BONS COVID-19 »

Alice Kaboré, directrice générale adjointe de Coris Holding, explique comment son groupe s'est mobilisé, là où Coris est implanté, dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. Elle évoque aussi l'évolution du groupe au-delà de la zone UEMOA.

Face à la pandémie de Covid-19, quelles mesures de protection le groupe Coris a-t-il prises pour préserver de ce virus les employés de toutes ses sociétés ?

Alice Kaboré : Notre groupe, par ma voix, voudrait vous remercier pour cette initiative louable de nous tendre votre micro. Avant de répondre à vos questions, je m'incline devant toutes les victimes de la pandémie de Covid-19, en présentant mes condoléances les plus attristées aux nombreuses familles endeuillées et en souhaitant un bon rétablissement aux malades.

Le rythme auquel s'est propagée la maladie dans les tout premiers pays touchés imposait la prise de mesures préventives urgentes pour protéger nos collaborateurs et les membres de leur famille ainsi que nos clients et partenaires d'une éventuelle infection par le virus Covid-19. C'est ainsi qu'aux premières heures de la pandémie en Afrique, le groupe Coris a mis en place un Comité de crise et adopté un Plan de continuité des activités, spécifique au Covid-19 et qui a été décliné à l'échelle de toutes les filiales du groupe. Des réunions stratégiques ont été tenues au plus haut niveau avec l'ensemble des directeurs généraux, assorties d'orientations claires en faveur du strict respect des mesures barrière édictées par leurs autorités locales dans l'objectif de rassurer au mieux le personnel ainsi que les clients et partenaires et de les sensibiliser sur les comportements à adopter. La communication au niveau des filiales a porté aussi sur les mesures prises afin d'inciter les clients à poursuivre leurs opérations bancaires en privilégiant l'utilisation des canaux électroniques pour accéder aux services.

Le groupe Coris a-t-il contribué à soulager les populations dans certains pays ?

En effet, outre l'adoption de ces mesures, le groupe a apporté à travers la fondation Coris, l'institution porteuse de son ambition en responsabilité sociétale, son soutien financier aux gouvernements des pays où

il opère. Ainsi, entre les mois de mars et avril 2020, il a procédé à des remises officielles de dons aux gouvernements béninois, burkinabè, ivoirien, malien, nigérien, sénégalais et togolais dans le but de renforcer la capacité



*Alice Kaboré,
directrice générale adjointe
de Coris Holding.*

d'intervention des États via les coordinations nationales de la riposte au Covid-19.

Par ailleurs, toutes les filiales bancaires du groupe ont accompagné leurs clients et partenaires directement affectés par la crise sanitaire du coronavirus, une situation transformée *de facto* en une grave crise économique. Des mesures spécifiques ont été prises envers les clients opérant dans les secteurs impactés tels que les services, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages, le transport, l'enseignement, etc. Ces mesures ont permis à plusieurs clients de poursuivre leurs activités et d'assurer à leurs salariés la continuité

Présent dans plusieurs secteurs d'activités, le groupe comprend aussi un pôle « Banque et Méso-finance ».

des emplois et des revenus. Enfin, il s'est agi également de se conformer aux décisions de politique monétaire, de soutien à l'économie et de promotion des moyens de paiement électroniques prises par les différentes autorités monétaires et de régulation. En somme, face à cette crise sans précédent du coronavirus, le groupe Coris a assuré pleinement sa responsabilité sociale à travers sa Fondation et ses filiales.

Au sein de la zone UEMOA, qui compte huit pays, quelle est l'implantation de votre groupe, dont l'effectif est de près de 3 000 salariés et qui touche plusieurs secteurs, dont la banque de détail, l'assurance et la méso-finance ?

Le groupe Coris a démarré ses activités dans le domaine bancaire au Burkina Faso en 2008, avec une vision panafricaine, pour participer activement au développement socioéconomique des pays africains. Son principal levier stratégique de développement, basé sur un modèle unique industriel, est adapté aux spécificités de nos marchés, avec des offres de produits et services innovants et répondant parfaitement aux attentes. Le groupe, présent dans plusieurs secteurs d'activité, comprend un pôle « Banque et Méso-finance » supervisé par la compagnie financière agréée Coris Holding et composé de huit filiales implantées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal, au Togo, et bientôt en Guinée Conakry. Coris Invest Group supervise de son côté les pôles « Intermédiation financière » avec Coris Bourse qui excelle sur le marché de la sous-région dans les activités boursières, « Assurances » avec deux compagnies d'assurances (vie et IARD) au Burkina Faso, « Technologie » avec M2i qui développe et propose des solutions techniques et des services numériques répondant au besoin du marché, et enfin « Investissement et Conseil » avec Coris Capital.

Il y a aussi naturellement la Fondation Coris, dont les réalisations, en si peu temps, ne sont plus à compter.

Pour réduire l'impact du Covid-19, les soutiens de la BCEAO s'élèvent à 196,6 milliards de FCFA et ceux de la BOAD à l'attention des États à 158,1 milliards. Regrettez-vous l'absence d'aide directe aux grands groupes financiers et de services de la zone UEMOA ?

L'ensemble du groupe Coris est fortement engagé aux côtés des États africains dans la lutte contre le Covid-19. Outre sa contribution significative au financement des économies à travers les crédits octroyés par ses filiales, le groupe Coris a été le plus grand contributeur de cette levée de fonds à travers un achat de Bons Covid-19 de plus de 700 milliards de FCFA. Il faut rappeler que

la BCEAO a décidé d'accompagner les États membres dans l'émission de bons du Trésor dénommés « Bons Covid-19 », et cela dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises pour contrer les impacts négatifs de cette pandémie. Ces bons, d'une maturité de trois mois, ont été émis sur le marché financier régional pour faire face aux dépenses immédiates liées à la lutte contre la maladie. L'accompagnement de la Banque centrale ne se limite pas aux Bons Covid-19 : différentes mesures d'assouplissement de la politique monétaire ont facilité l'accès des banques à ses guichets de refinancement, prévenant ainsi des situations de crise de liquidité dans les banques soumissionnaires. Le dispositif d'accompagnement des PME est également salutaire, même s'il s'avère plus difficile à mettre en œuvre dans les banques soumissionnaires.

En 2019, Coris a été honoré coup sur coup au mois de mai par un trophée d'Excellence de la part du CAVIE (Centre africain de veille et d'intelligence économique) et de celui de l'Entrepreneur africain lors de la 4^e édition de l'Africa Entrepreneurs Meeting à Paris. Partagez-vous ces distinctions avec votre personnel ?

Il est vrai que nous ne travaillons pas avec un objectif de collecter des distinctions, mais quand nos mérites sont reconnus, cela nous reconforte et nous galvanise davantage pour réaliser de meilleures performances. Nos dernières distinctions après celles que vous citez sont, en 2019, la décoration du PCA comme grand officier de l'ordre de l'Étalon, l'une des plus hautes distinctions au Burkina Faso et, le 26 août 2020, le prix de la meilleure banque d'Afrique de l'Ouest aux Trophées African Banker. Toutes les distinctions reçues par le groupe, ses entités ou encore ses dirigeants sont partagées avec l'ensemble du personnel.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet

UNE MENTALITÉ PIONNIÈRE

Sous la houlette de Ade Ayeyemi, directeur général, Ecobank Transnational Incorporated (ETI) donne l'image d'un groupe bancaire panafricain solidement implanté en zone UEMOA où, chiffres à l'appui, il fait la preuve du bien fondé de ses choix en matière d'activité internationale, une option de plus en plus en phase avec la réalité mondiale.

Même si l'on ne présente plus la holding bancaire Ecobank Transnational Incorporated (ETI) dirigée par Ade Ayeyemi, rappelons que cette société anonyme créée en 1985 avec un capital de 32 millions de dollars US fut une véritable pionnière en Afrique de l'Ouest. En effet, à l'initiative de la Fédération des chambres de commerce d'Afrique de l'Ouest et avec le soutien du Fonds de coopération, de compensation et de développement, bras financier de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et principal actionnaire d'ETI, le groupe s'implante dans un paysage où règnent en maîtres les établissements étrangers ou les institutions bancaires d'État. Une banque africaine privée à vocation régionale, voilà donc qui fait souffler sur le marché un vent de fraîcheur et de nouveauté tout à fait salubre. C'est ainsi que, forte d'un accord de siège avec le gouvernement du Togo signé en 1985 et lui permettant d'exercer en tant qu'institution régionale avec un statut d'établissement financier non-résident, Ecobank installe sa première filiale dans ce pays en mars 1988. Depuis, une longue et fructueuse histoire s'écrit.

En effet, sur les huit pays que compte l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, les implantations s'enchaînent à un rythme régulier : après le Togo en 1988 vient la Côte d'Ivoire dès 1989, puis le Bénin en 1990, le Burkina Faso en 1997, le Mali en 1998, le Niger et le Sénégal durant la riche année 1999, et enfin la Guinée-Bissau en 2007. Cette dernière ouverture intervient juste après celle, en 2004, du Cap-Vert qui, dans la répartition géographique de la banque, est considéré comme le neuvième pays de la zone UEMOA. Ainsi, une couverture régionale étendue et un maillage territorial serré constituent-ils les bases sur lesquelles s'édifie l'institution.

Des chiffres qui parlent

Banque universelle axée sur l'Afrique subsaharienne, Ecobank offre des services de banque de détail, de banque de grande clientèle et de banque d'investissement, ainsi que des services bancaires transactionnels

aux États, aux établissements financiers, aux multinationales, aux entreprises locales, aux PME et aux particuliers. Ces services sont structurés en trois pôles définis par leur type de clientèle : services bancaires aux particuliers, banque commerciale et banque d'investissement. Une plate-forme informatique, filiale technologique du groupe située à Accra, au Ghana, prend en charge ces trois pôles.

Et le succès est au rendez-vous, en témoignent les chiffres de 2018 et 2019 dont la propriété saillante est de révéler une remarquable stabilité. Le produit net bancaire (PNB) s'est établi à 508,309 millions de dollars US en 2019, contre 528,318 millions en 2018. Le résultat brut de 2019 marque quant à lui, à 173,684 millions de dollars, une hausse par rapport à celui de 2018, à 162,811 millions. Pour ce qui est du résultat net, celui de 2019 s'affiche à 146,673 millions de dollars, contre 151,078 millions en 2018. En matière de crédit, les chiffres font état de 3,848 433 milliards de dollars en 2019, contre 3,851 256 milliards en 2018. S'agissant des dépôts, ils sont de 5,641 080 milliards de dollars en 2019, contre 5,737 320 milliards en 2018. Et enfin, en ce qui concerne le total bilan, celui de 2019 est arrêté à 8,960 332 milliards de dollars, contre 8,860 612 milliards en 2018.

Mobilisation responsable contre la pandémie de Covid-19

L'on ne saurait évoquer l'actualité la plus récente du groupe Ecobank sans faire référence à la pandémie de Covid-19 et à l'organisation mise en place par l'entreprise pour protéger ses collaborateurs et continuer son activité dans les meilleures conditions possibles, toutes filiales confondues.

Tout d'abord, il a fallu mettre en place un comité spécial Covid-19 à l'échelle du groupe et des filiales pour définir un plan d'actions et pour les piloter à ce niveau d'ensemble. Ensuite, il s'est agi d'élaborer un protocole de gestion des cas suspects et réels en entreprises afin que chaque filiale puisse faire face à la crise sanitaire avec les mêmes procédures. L'organisation du travail a évidemment été revue selon un plan de travail à domicile pour tout le staff, avec des systèmes de rotation des

collaborateurs en présentiel et en télétravail. Pour la sécurité de tous, un contrôle systématique de température a été institué à l'entrée des bureaux et des agences, et tous les locaux professionnels accueillant ou non du public sont soumis à une désinfection régulière. Au plan des us et coutumes, le respect de la distanciation physique est demandé dans les bureaux et les agences avec, dans ces dernières et aux distributeurs automatiques de billets, la mise à disposition de désinfectants. Il va de soi que le port du masque est obligatoire pour tous, les guichetiers y adjoignant le port de gants. Enfin, pour se donner toutes les chances de succès dans cette gestion de crise au quotidien, Ecobank a déployé une campagne de communication interne de sensibilisation sur le Covid-19 et sur les bons gestes à adopter. S'agissant de la responsabilité sociale de l'entreprise dans les pays d'implantation de ses filiales de la zone UEMOA, des décisions ont été prises sous l'impulsion de Paul-Harry Aithnard, directeur régional exécutif de la région UEMOA et directeur général d'Ecobank Côte d'Ivoire, pour apporter un soutien aux États et aux populations. Des dons ont ainsi été effectués pour contribuer à la riposte contre le Covid-19 : 400 millions de FCFA à destination de la région UEMOA et 60 millions en Côte d'Ivoire pour accompagner l'effort du gouvernement.

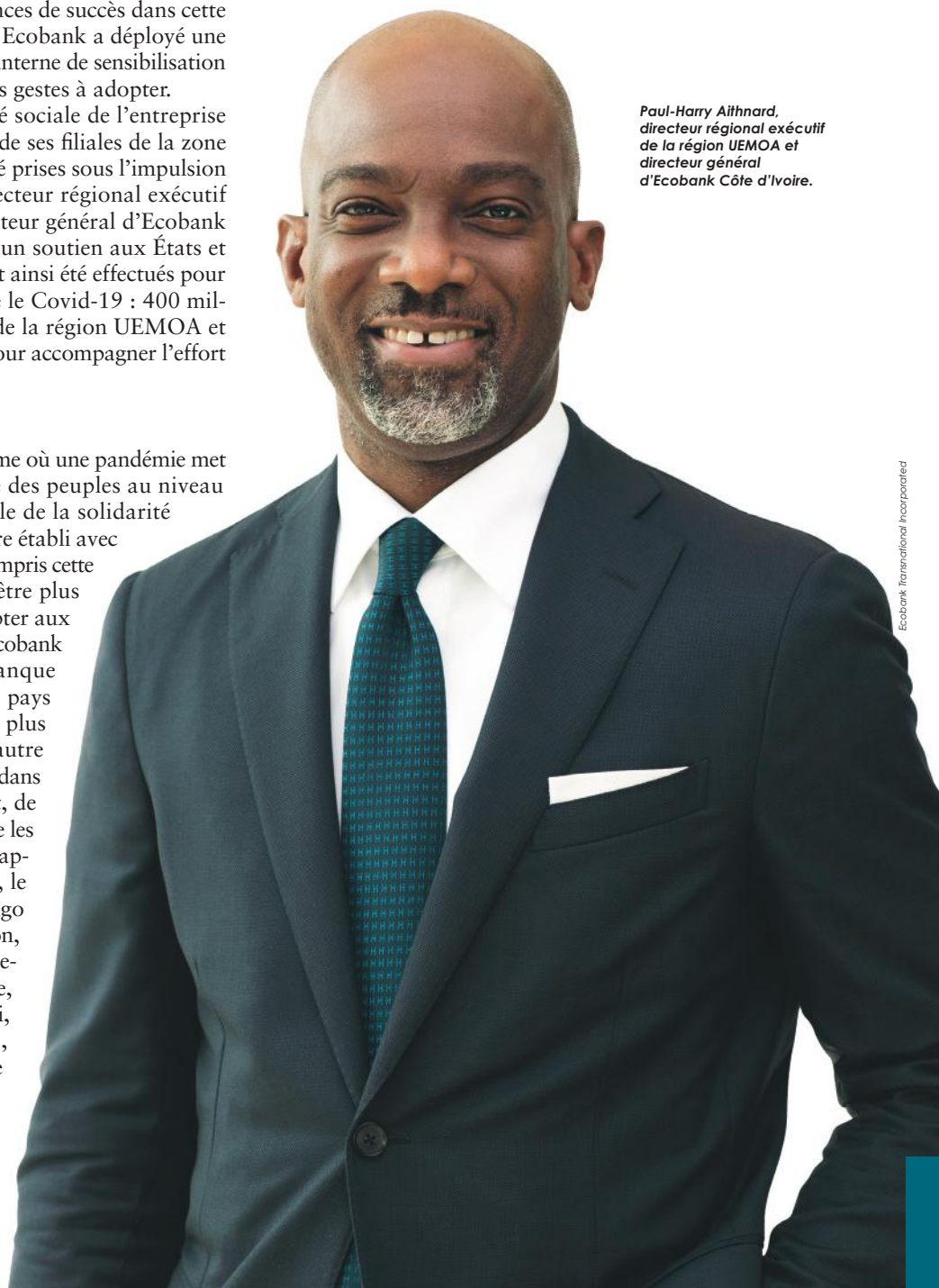
L'union fait la force

Soulignons qu'au moment même où une pandémie met en lumière l'interdépendance des peuples au niveau mondial et l'importance vitale de la solidarité entre eux, un parallèle peut être établi avec les structures qui ont très tôt compris cette évidence et se trouvent peut-être plus que d'autres à même de s'adapter aux nouvelles données planétaires. Ecobank est de celles-ci : première banque panafricaine présente dans 33 pays du continent, implantée dans plus de pays africains qu'aucune autre banque, elle est opérationnelle dans des pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe : outre les huit pays de l'UEMOA et le Cap-Vert, citons l'Afrique du Sud, le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Conakry, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le

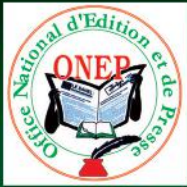
Rwanda, Saô Tomé & Príncipe, la Sierra Leone, le Sud Soudan, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe. Par ailleurs, elle possède une filiale à Paris et des bureaux de représentation à Dubaï, Johannesburg, Londres, Luanda et Pékin.

Convenons qu'un tel déploiement a de quoi impressionner tant il révèle de richesse à la fois économique et humaine, et gageons que cette indispensable ouverture sur le monde constituera plus que jamais à l'avenir un levier de stabilité et de progrès.

Andju Ani



*Paul-Harry Aithnard,
directeur régional exécutif
de la région UEMOA et
directeur général
d'Ecobank Côte d'Ivoire.*



Office National
d'Édition et de Presse

LEADER DE LA PRESSE ECRITE AU NIGER

www.lesahel.ne



Zakari Alzouma Coulibaly,
DG ONEP

Le bon goût de
l'information



Régie Pub

De **1958** à nos jours, nous avons évolué ! Du “**Temps du Niger**” au quotidien “**LE SAHEL**”, et de l’hebdomadaire “**LE NIGER**” au “**SAHEL DIMANCHE**”, que de métamorphoses !

Un potentiel de plus **d’un demi siècle d’expérience** au service du Niger. Et l’information continue...

Place du Petit Marché
BP: 13 182 Niamey

Fax: (00227) 20 73 30 90 / Tel: (00227) 20 73 34 87 / Email: onep@intnet.ne

IMF : 1556 MILLIARDS DE FCFA DE CRÉDITS ALLOUÉS EN 2019

Sur les 508 institutions de microfinance (IMF) répertoriées dans la zone UEMOA, 16 sont dans une situation d'administration provisoire. En outre, l'épargne représente 5,4 % de la totalité des dépôts détenus par les établissements de crédit de la sous-région.

En 2019, sur les huit pays de la zone UEMOA, on notait une augmentation de l'encours des dépôts dans les institutions de microfinance (IMF), appelés aussi systèmes financiers décentralisés (SFD). Le montant des dépôts collectés par ces derniers s'est en effet établi à 1 473,7 milliards de FCFA, contre 1 243,2 milliards en 2018, soit une progression de 18,5 %.

Par ordre d'importance, cette progression pour les huit pays de la zone fait ressortir le classement suivant : Mali + 31,0 %, Burkina Faso + 22,9 %, Côte d'Ivoire + 19,8 %, Togo + 18,4 %, Sénégal + 16,5 %, Niger + 14,8 % et Bénin + 5,1 %. En revanche, un repli de 6,2 % a été constaté en Guinée-Bissau.

Selon la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les dépôts à vue demeurent prépondérants avec une part de 59,2 %. Quant aux dépôts à terme et aux autres formes de dépôts, ils constituent respectivement 19,9 et 20,9 %. Sur la même période, l'épargne mobilisée par les SFD a été constituée pour 50,5 % par les hommes, 26,5 % par les femmes et 23,0 % par les groupements.

L'épargne représentée par l'ensemble des SFD de l'UEMOA se situe à 5,4 % de la totalité des dépôts détenus par les établissements de crédit. Toujours au cours de la même période, le nombre de SFD répertoriés dans la zone UEMOA s'est établi à 508 unités. Ces structures ont offert leurs services financiers à 14 554 167 personnes à travers 4 905 points de service répartis dans tous les États de l'Union.

À l'instar des dépôts, l'encours des crédits des IMF se trouve en augmentation. Les données de la BCEAO indiquent qu'il s'est accru de 10 % dans les SFD par rapport à son niveau de fin décembre 2018. Cette hausse est observée par ordre décroissant au Mali avec + 26,7 %, au Togo avec + 18,3 %, en Côte d'Ivoire avec + 16,9 %, au Sénégal avec + 5,0 %, au Burkina avec + 4,6 % et au Niger avec + 1,4 %. Une diminution de 29,1 % a été notée en Guinée-Bissau, et elle est de 2,6 % au Bénin. Par ailleurs, selon la BCEAO, une part de 50,0 %

de l'encours des crédits des IMF est constituée de concours à court terme. Les prêts à moyen et long termes représentent respectivement 31,3 % et 18,6 % sur la même période. Ajoutons que 1 556 milliards de FCFA d'encours de crédits ont été alloués en 2019. Quelques IMF ont également rencontré des difficultés dans la zone, puisque 16 institutions de microfinance étaient sous administration provisoire à fin décembre 2019, dont 7 au Bénin, 2 au Burkina Faso, au Niger et au Togo, et enfin une en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

Louise Bibalou-Durand

Au Sénégal, les SFD enregistrent une progression de leurs fonds propres de 3 %

Au 3^e trimestre 2019, le secteur de la microfinance au Sénégal a enregistré 3395925 comptes, soit une hausse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent. Cette progression est portée par les femmes et les personnes morales, avec des taux respectifs de 1,6 % et 1,4 %. L'évolution est davantage marquée au niveau des IMCEC (Institutions mutualistes communautaires d'épargne et de crédits) avec + 3 % et des sociétés commerciales avec + 3 %.

Quant aux dépôts, ils ont connu une quasi-stagnation entre les deux derniers trimestres de 2019, ressortant à 357 240 millions de FCFA, une situation qui découle de la baisse constatée au niveau des grands réseaux. Elle est toutefois atténuée par les hausses relevées au niveau des IMCEC avec 4,7 % et des sociétés commerciales avec 2,4 %. En outre, précisons que les IMF ont octroyé 146 041 crédits pour un montant de 150 milliards en septembre 2019, contre 131 357 crédits pour un volume de 135,6 milliards un trimestre auparavant.

Les fonds propres du secteur ont connu une progression de 3 % au 3^e trimestre 2019, après avoir enregistré une baisse au trimestre précédent. Ainsi, ils sont passés de 139,6 à 143,7 milliards de FCFA entre juin et septembre 2019, une hausse principalement imputable à celle des capitaux propres des sociétés commerciales, soit 7 %. En comparaison, à la même période en 2018, il avait été observé une augmentation des capitaux propres des SFD de 14 milliards.

L.B.-D.

TROIS PROJETS PORTEURS EN CHANTIER

L'un des projets conduits par le Département du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique (DEMEN) de la Commission de l'UEMOA permettra d'offrir aux entreprises et aux citoyens de la zone une version électronique des services publics : casier judiciaire, quitus fiscal et autres.

« La libéralisation du secteur des télécommunications intervenue à la fin des années 90 a produit des résultats satisfaisants. Ainsi, la télédensité au sein de l'espace communautaire varie de 40 % au Niger à plus de 100 % en Côte d'Ivoire, au Mali ou encore au Sénégal », précise Fily Bouaré Sissoko, commissaire en charge du DEMEN (lire son interview p. 70-71). Ajoutons aussi que l'usage d'Internet, essentiellement à partir des mobiles, commence à augmenter dans la sous-région. Au sein de l'Union, son taux d'utilisation varie de 13,36 % au Niger à plus de 61,76 % en Côte d'Ivoire, ce qui est encore relativement faible, mais l'on observe une dynamique de croissance annuelle élevée (lire l'encadré sur le cas spécifique du Togo).

Au DEMEN, on indique que la Commission de l'UEMOA conduit actuellement trois projets porteurs visant à améliorer l'apport du numérique aux activités économiques et sociales. Le premier projet concerne l'évaluation des usages et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique. Il a pour but de l'accroître dans les relations entre les États membres, les citoyens et les entreprises, et de proposer des mesures favorables à l'usage de masse dans l'Union. Concrètement seront proposés des textes communautaires demandant aux États membres d'offrir aux entreprises et aux citoyens une version électronique des services publics : casier judiciaire, quitus fiscal et

La Commission de l'UEMOA vise à améliorer l'apport du numérique aux activités économiques et sociales.

autres. Ces textes communautaires donneront la possibilité aux citoyens de payer de manière électronique les frais des actes publics, de se déplacer une seule fois pour la prise de photo ou d'empreintes digitales, et d'utiliser le service dans un lieu à leur convenance. Le deuxième projet porte sur l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant s'appliquer

Un CA de 400 milliards de FCFA à l'horizon 2022

Au Togo, la politique du gouvernement en matière d'économie numérique consistant à faire du pays un centre international d'innovation et de compétence digitale a visiblement produit d'excellents résultats. En effet, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie fixe et mobile a bondi de près de 26 % entre 2015 et 2018 pour s'établir à 6,18 millions à fin 2018, contre 4,91 millions en 2015, soit un taux de pénétration de 83,1 %, contre seulement 70,37 % en 2015.

Cette croissance est essentiellement tirée par la téléphonie mobile, qui concentre 99 % du parc d'abonnés, leur nombre étant passé de 4,66 à 6,14 millions entre 2015 et 2018, soit un accroissement de 32 %, portant ainsi le taux de pénétration à 82,59 %, contre 66,78 % en 2015.

Le secteur numérique contribue pour environ 8 % au PIB et le CA généré par les opérateurs de téléphonie mobile est estimé à 177 milliards de FCFA à fin 2018, soit 23814 FCFA par habitant. Il est attendu que le CA global du secteur incluant tous les autres acteurs atteigne plus de 400 milliards de FCFA à l'horizon 2022, soit au moins 10 % du PIB.

au secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. Ces nouvelles dispositions prendront en compte les dernières avancées technologiques comme le Cloud Computing, l'intelligence artificielle, les métadonnées, la reconnaissance faciale et les nouveaux comportements des utilisateurs. « Cela permettrait d'accroître la production de nouveaux services et la création d'emploi dans le secteur », relève le commissaire.

Quant au dernier projet, il se concentre sur l'état des lieux de l'infrastructure régionale, sur l'identification des liaisons manquantes et de secours, ainsi que sur les capacités aux frontières dans l'espace UEMOA. Cette étude a pour but d'identifier les goulots d'étranglement ainsi que les liaisons manquantes et de secours du réseau régional afin de prendre des mesures pour rendre le trafic régional plus fluide, de le promouvoir, et surtout d'éviter les coupures d'Internet dans la zone UEMOA.

Louise Bibalou-Durand

AMÉLIORER LE REVENU ET LE STATUT DES AGRICULTEURS

En vue de promouvoir la sécurité alimentaire, principal objectif de la Politique agricole de l'Union (PAU), la Commission de l'UEMOA a fait le choix de travailler sur cinq filières prioritaires.

Élaborée dans une situation régionale marquée par la dégradation des conditions climatiques que connaissent les pays sahéliers ainsi que par une pauvreté généralisée en milieu rural, la PAU a été adoptée le 19 décembre 2001 lors d'une Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA. Pour le commissaire béninois Jonas Gbian (*lire son interview p. 86-87*) en charge du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN), « la PAU est conçue pour relever trois défis majeurs auxquels l'agriculture de l'Union est confrontée. D'une part nourrir la population de la région dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation, d'autre part accroître la production agricole de façon durable par la gestion concertée des ressources naturelles qui constituent désormais des biens publics régionaux menacés par une compétition croissante, et enfin réduire la pauvreté en milieu rural en améliorant le revenu et le statut des agriculteurs. » Cette politique agricole s'articule autour de trois axes d'intervention : l'amélioration des systèmes de production agricole et de l'environnement de cette production,

le renforcement du marché commun agricole avec la gestion des ressources partagées, et enfin l'insertion de l'agriculture de l'Union dans les marchés régionaux et mondiaux. En outre, le commissaire béninois souligne que dans le cadre de la promotion de la sécurité alimentaire, principal objectif de la PAU, la Commission a fait le choix de travailler sur cinq filières prioritaires : le riz, le maïs, le coton, le bétail-viande et l'aviculture. À ces cinq filières s'ajoutent les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui font l'objet d'un programme de développement spécifique. Enfin, DAREN

« La PAU est conçue pour relever trois défis majeurs auxquels l'agriculture de l'Union est confrontée. »

focalise aussi ses interventions sur le renforcement de la sécurité sanitaire des animaux et des denrées animales ainsi que sur l'appui à la mise en œuvre et au suivi des plans nationaux de réponse en soutien aux populations vulnérables.

Dans cette perspective, plusieurs actions sont engagées par la Commission sur le terrain. C'est le cas pour la maîtrise de l'eau agricole, domaine dans lequel elle conduit le projet d'aménagement de 11,288 ha en maîtrise totale de l'eau en zone Office du Niger au Mali ainsi qu'un projet d'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble des États de l'Union. Afin de favoriser l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la Commission met actuellement en œuvre les projets de développement des 5 filières prioritaires dans les États membres et des projets de lutte contre les ravageurs ainsi que contre les maladies des animaux et des végétaux. « De même, nous avons le projet de gestion durable des ressources naturelles et halieutiques, et un programme pilote de construction de plates-formes agricoles intégrées fonctionnant avec de l'énergie solaire à des fins d'irrigation, de pisciculture, de pasteurisation et de transformation agro-alimentaire », précise le commissaire Jonas Gbian.

Louise Bibalou-Durand

Où en est-on avec les infrastructures d'eau ?

Les États consentent d'importants investissements pour améliorer la situation des infrastructures d'eau potable. La Commission de l'UEMOA accompagne ces efforts à travers son programme d'hydraulique villageoise, qui a permis ces dernières années la réalisation de 3 424 forages et de 30 adductions d'eau potable dans l'ensemble des États de l'Union.

Parmi tous les projets mis en œuvre en matière d'eau, celui de la Banque islamique de développement (BID)-UEMOA, lancé en 2018 en milieu rural, est ambitieux. Cette initiative est financée à travers un mécanisme innovant, appelé Triple Win, avec le cofinancement de la BID, de la Commission de l'UEMOA et des États membres.

D'un coût global de 137,15 millions USD, ce programme actuellement en cours permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations les plus défavorisées tout en créant des pôles de croissance économique et sociale autour de certains ouvrages.

« PROMOUVOIR UNE APPROCHE INNOVANTE DE LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS »

Les questions environnementales, et en particulier celles liées à la gestion des déchets, sont primordiales pour le Département en charge de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN) dirigé par le commissaire béninois Jonas Gbian, qui précise les contours de ses actions.

Vous est-il possible de résumer le rôle dévolu au DAREN au sein de la Commission UEMOA ?

Jonas Gbian : Le Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN) est chargé de la coordination et de la supervision de la Politique agricole de l'Union (PAU) ainsi que de la Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCE) de l'UEMOA. De façon spécifique, il s'agit d'assurer la coordination et la supervision des activités dans un certain nombre de domaines prioritaires : la création d'un environnement propice aux investissements et au développement de l'entrepreneuriat agricole, le développement des filières agricoles et la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de la pêche, l'harmonisation et la coordination des interventions en matière de gestion des ressources en eau, le renforcement de la gouvernance en matière de conservation et de valorisation durable des ressources naturelles, la gestion des ressources naturelles transfrontières, et enfin la promotion d'un environnement sain et durable dans l'espace communautaire.

S'agissant de préservation de l'environnement, où en sont les pays de l'UEMOA en ce qui concerne la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ?

Le profil d'émission des gaz à effet de serre (GES) révèle que les pays de l'UEMOA contribuent pour moins de

autrement dit la COP21 de Paris, ils ont tous soumis des contributions déterminées au niveau national (CDN) témoignant de leur engagement à prendre part aux efforts globaux de réduction des émissions : ils ont tous affiché un taux prévisionnel de réduction à environ 0,2 % des émissions mondiales attendues entre 2030 et 2040. Depuis lors, plusieurs projets et programmes ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre dans les États membres pour l'atteinte de cet objectif. Ajoutons que ces CDN traduisent la détermination des États membres de l'UEMOA à contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions, une détermination renforcée par le fait que les populations de l'Union vivent au quotidien les affres des changements climatiques consécutifs au réchauffement de la planète.

La plupart des pays de la sous-région ont décidé de la suppression des sachets plastiques. Pourquoi cette mesure ?

La prolifération des déchets plastiques est un phénomène qui a pris de l'ampleur dans l'espace UEMOA, avec une production déjà estimée à plus d'un million de tonnes au titre de l'année 2010 dans l'espace UEMOA, sans compter la Guinée-Bissau.

Dans quel but a-t-on décidé de leur disparition ?

Parce que les déchets plastiques ont de lourdes conséquences sur la qualité de l'environnement et sur la préservation des ressources naturelles : ils rendent le sol moins perméable et contribuent à la récurrence des inondations, ils représentent un danger pour la faune terrestre et marine par emprisonnement, ingestion, etc., et enfin

ils favorisent le transport d'organismes invasifs, ce qui constitue une menace non négligeable pour les écosystèmes. Les États membres ont donc adopté des textes

« Les États membres de l'UEMOA ont tous affiché un taux prévisionnel de réduction à environ 0,2 % des émissions mondiales attendues entre 2030 et 2040. »

0,4 % aux émissions globales. Toutefois, en prélude à la 21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques,

juridiques nationaux visant à réduire voire éliminer l'usage des sachets plastiques. En soutien à ses États membres, la Commission de l'UEMOA travaille à la mise en place d'un cadre régional harmonisé pour la gestion des déchets plastiques.

Y a-t-il au sein de l'UEMOA une coordination des programmes de lutte contre l'insalubrité urbaine ?

Pour la Commission de l'UEMOA, la salubrité urbaine est une préoccupation inscrite dans sa politique. Les différentes initiatives ont abouti à la formulation d'un projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les États membres de l'UEMOA. Son démarrage est imminent. Il sera financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour un montant de 148 millions USD, et il vise à promouvoir une approche innovante pour la gestion durable des déchets dans les centres urbains, y compris les polluants organiques persistants, le mercure et les gaz à effet de serre. Par ailleurs, une étude est en cours sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, constituants très toxiques des déchets urbains dont les quantités sont hélas en nette augmentation dans nos États.

À la tête du DAREN, quelles sont vos priorités pour 2020 ?

L'année 2020 est consacrée à la consolidation des acquis de la mise en œuvre des deux politiques communautaires dont le DAREN a la charge : la Politique agricole de l'Union (PAU) et la Politique communautaire d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA (PCAE). Plus spécifiquement, au niveau du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les efforts porteront essentiellement sur l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles prioritaires, sur la gouvernance régionale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue de la réduction durable de la



Jonas Gbian, commissaire chargé du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement.

vulnérabilité des populations de l'Union, et enfin sur l'organisation de l'environnement technique et réglementaire favorable au développement des ressources animales et halieutiques ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des médicaments vétérinaires. En matière de préservation de l'environnement et de gestion des res-

sources naturelles, nos priorités s'articuleront autour des actions visant notamment l'amélioration des cadres réglementaires et institutionnels en matière de gestion des déchets plastiques, le renforcement de l'accès aux infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement, le renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique, et enfin l'amélioration des cadres de gouvernance et de valorisation durable des écosystèmes transfrontaliers.

*Propos recueillis par
Serge-Henri Malet*

Bio

Jonas Gbian, commissaire béninois du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA, est un économiste et banquier central diplômé de l'université nationale du Bénin d'Abomey-Calavi, de l'université de Cocody d'Abidjan et du Centre ouest-africain de formation et d'études bancaires de Dakar. Avant sa nomination en qualité de commissaire de l'UEMOA, il a assumé d'importantes fonctions dans son pays, le Bénin, notamment celles de conseiller à l'économie du président de la République et de ministre de l'Économie et des Finances, un domaine en relation directe avec sa formation initiale. Mais il fut également ministre de l'Énergie, des Ressources pétrolières et minières, de l'Eau et du Développement des énergies renouvelables, des spécialités cette fois en rapport étroit avec sa fonction actuelle, et dans lesquelles il a eu l'occasion d'affûter son expertise.

Le groupe **Fraternité Matin** C'EST :



LE QUOTIDIEN

Fraternité Matin

LES SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES



LE JOURNAL EN VERSION DIGITALE



FRATMAT DIGITAL

LA RÉDACTION EN LIGNE



Fratmat.info
Tous les jours de 6h à 24h

L'ÉDITION



frat mat
éditions

UNE IMPRIMERIE PERFORMANTE



FRATMAT
Imprimerie

LES INFORMATIONS BRÈVES



FRATMAT
mobile



FratMat Express
Toute l'actu sur votre mobile :
nat / inter, bons plans et plus...
Une semaine gratuite

FratMat Express
Info au quotidien



FRATMAT
ACTU



Informations instantanées sur le téléphone portable pour les abonnés MOOV
Composez le *515#
Subscription: 500 FCFA / semaine / recharge 15 FCFA par consultation.

FratMat ACTU
Info pour son pays

SNPECI

Adjamé Indénié - Boulevard De Gaulle
01 BP 1807 Abidjan 01
Tél.: (225) 20 37 06 66 - (225) 20 30 60 00 ou 01
Fax : (225) 20 37 25 45 - (225) 20 37 06 81

www.fratmat.info

ET LES MENSUELS



FEMMES
d'Afrique



émergence
économique

EXPÉRIENCE ET RÉFÉRENCE
depuis 1964



Académie Africaine de Management & Leadership

L'ACADÉMIE AFRICAINE DE MANAGEMENT ET LEADERSHIP PRESENTE :

LE PARCOURS MANAGEMENT POUR VOS CADRES ET MANAGERS :

DU MANAGEMENT AU LEADERSHIP

UN PARCOURS CERTIFIANT ALLIANT
PERFORMANCE, MIX LEARNING ET ANDRAGOGIE :

30%

DE CONCEPT

70%

DE PRATIQUES



RETOURS
D'EXPERIENCES

- Missions du Manager
- Management d'équipe
- Conduite du changement
- Management transverse
- Développement personnel
- Détecter son profil managérial
- Coaching individuel
- Coaching ourselves



TROIS PARCOURS :

Je deviens Manager
(Cadres en devenir)

Je suis Manager
(Management de proximité :
chefs de service et assimilés)

Je suis Leader
(Top Manager, Directeurs,
Comité Exécutif)

MODE : En ligne / distanciel ou en présentiel (Ouagadougou / Dakar/ Marrakech)

Adresse à Ouagadougou :
Avenue Houari Boumedienne
02 BP 5383 Ouagadougou 02

Adresse à Dakar :
Bande Verte
VDN

Email : contact@cbc-africa.com
25 33 07 40 / 73 83 66 99

L'ACADEMIE EST L'INSTITUT DE FORMATION DU CABINET CBC

INDUSTRIE



AGRICULTURE



INFRASTRUCTURE



FINANCE



ÉNERGIE



HOTELLERIE



NOUS FINANÇONS LES PROJETS PRIVÉS ET PUBLICS DANS L'UEMOA



Banque Ouest Africaine de Développement

68, avenue de la libération - B.P : 1172 Lomé TOGO

Tél.: +228 22 21 59 06 / +228 22 21 42 44

Fax : +228 22 21 52 67 / +228 22 21 72 69

E-mail : boadsiege@boad.org / infos@boad.org

Site : www.boad.org / boadevents.org

